

En Jeu

HISTOIRE ET MÉMOIRES VIVANTES

**RÉPRESSIONS, DÉPORTATIONS.
RECHERCHE ET PÉDAGOGIE**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Serge WOLIKOW, président de la Fondation pour la mémoire de la Déportation (FMD), professeur émérite d'histoire contemporaine, Univ. de Bourgogne

RÉDACTEURS EN CHEF

Yves LESCURE, directeur général de la Fondation pour la mémoire de la Déportation
Frédéric ROUSSEAU, professeur d'histoire contemporaine, Univ. Paul Valéry-Montpellier

RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS

Jacques ARON, professeur honoraire d'histoire et théorie de l'architecture, essayiste sur la condition juive européenne
Charles HEIMBERG, professeur de didactique de l'histoire et de la citoyenneté, Univ. de Genève
Yannis THANASSEKOS, collaborateur scientifique en sociologie politique, Univ. de Liège

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Michel ANDRÉ, médecin expert du ministère de la Défense, ancien médecin au CHU Pitié-Salpêtrière
Corinne BENESTROFF, psychologue, docteur en littérature, chargée de cours, Univ. Paris 5
Laurence DE COCK, professeure agrégée, chargée de cours, Univ. Paris 7 / Lab. ECP, Univ. Lyon 2
Frédéric DETUE, maître de conférences en littérature générale et comparée, Univ. de Poitiers, Lab. FoReLL - B3
Michel FABRÉGUET, professeur d'histoire contemporaine, IEP de Strasbourg. Membre de l'UMR 7367 DynamE
Henning FAUSER, docteur en histoire, enseignant à Sciences Po Rennes
Thomas FONTAINE, historien, directeur du Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne
Bertrand HAMELIN, professeur agrégé, membre associé du CRHQ, UMR 6583 (CNRS/Univ. de Caen)
Charlotte LACOSTE, maître de conférences en langue et littérature françaises, Univ. de Lorraine, CREM-Praxitexte
Sébastien LEDOUX, historien (Paris 1/Centre d'histoire sociale du XX^e siècle), enseignant à Sciences Po
Carole LEMÉE, anthropologue, docteur chargée d'enseignement, Univ. de Bordeaux, UMR Passages
Cyrille LE QUELLEC, documentaliste, FMD
Julien MARY, docteur en histoire contemporaine, Univ. Paul Valéry Montpellier, EA 4424 CRISES
Albert MINGELGRÜN, professeur émérite en littérature contemporaine (spécif. Shoah), Univ. Libre de Bruxelles
Michel PIERRE, médecin-psychiatre des hôpitaux, médecin expert du ministère de la Défense
François RASTIER, directeur de recherche (CNRS) en linguistique, rattaché à l'ER-TIM (INaLCO), Paris
Serge RAYMOND, ancien psychologue (EPS Ville-Evrard), ancien expert judiciaire près la cour d'appel de Paris
Cécile VAST, chercheuse associée, LARHRA – UMR CNRS 5190
Bruno VÉDRINES, chargé d'enseignement en didactique du français, Univ. de Genève, IUFE/Grafe

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FONDATION

Jean-Michel ANDRÉ - **Jacques ARON** - **Arnaud BOULLIGNY** - **Aleth BRIAT** - **Claudine CARDON-HAMET**
Marie José CHOMBART de LAUWE - **Gaël EISMANN** - **Michel FABRÉGUET** - **Thomas FONTAINE**
Patricia GILLET - **Bertrand HAMELIN** - **Charles HEIMBERG** - **Peter KUON** - **Carole LEMÉE** - **Cyrille LE QUELLEC** - **Fabrice GRENARD** - **Yves LESCURE** - **Agnès MAGNIEN** - **Michel PIERRE** - **Serge RAYMOND**
François ROUQUET - **Frédéric ROUSSEAU** - **Robert STEEGMANN** - **Yannis THANASSEKOS** - **Jean VIGREUX**
Serge WOLIKOW

Secrétaire de rédaction : **Caroline LANGLOIS**

©Fondation pour la mémoire de la déportation (FMD)
30, bd des Invalides - 75007 Paris
email : revue.en.jeu@gmail.com - tél. : 01 47 05 81 50. Diffusion : PUS.
ISSN : 2269-2347 ISBN : 978-2-9557751-5-8

En Jeu

HISTOIRE ET MÉMOIRES VIVANTES

RÉPRESSIONS, DÉPORTATIONS.
RECHERCHE ET PÉDAGOGIE



FONDATION POUR
LA MÉMOIRE
DE LA DÉPORTATION

SOMMAIRE

Répressions, déportations. Recherche et pédagogie

Dossier coordonné par Bertrand Hamelin et Charles Heimberg

Avant-propos	7
<i>Yves LESCURE</i>	
Introduction. De l'utilité de faire le point	13
<i>Bertrand HAMELIN et Charles HEIMBERG</i>	
Un exemple de répression en France : la lutte contre les maquis	17
<i>Fabrice GRENARD</i>	
Les stratégies de répression des résistances	31
<i>Cécile VAST</i>	
Répression et déportations. L'exemple français	47
<i>Thomas FONTAINE</i>	
Un point sur la persécution des Juifs et la Shoah en France	55
<i>Laurent JOLY</i>	
Des témoins face à l'indifférence. Histoire des témoignages de la déportation et de l'internement des Nomades en France après 1945	67
<i>Ilsen ABOUT</i>	

CHRONIQUE DES ENJEUX D'HISTOIRE SCOLAIRE

Hommage à Rosa Maria Dell'Aria. Défendre la liberté d'expression des élèves et le travail d'une enseignante contre toute dérive autoritaire	83
<i>Laurence DE COCK et Charles HEIMBERG</i>	

COMPTES RENDUS

Nikolaus Wachsmann, <i>Une histoire des camps de concentration nazis</i>	93
<i>Par Yves LESCURE</i>	
Pierre Laborie, <i>Penser l'événement. 1940-1945</i>	95
<i>Par Charles HEIMBERG</i>	

VIE ASSOCIATIVE

Nouvelles du monde associatif de la déportation	
<i>Rubrique coordonnée par Yves LESCURE</i>	

<i>Contribuer à la revue</i>	108
<i>Comment se procurer la revue</i>	110

AVANT-PROPOS

Ce dossier du numéro 13 de la revue *En Jeu* s'inscrit dans un rapport plus ou moins direct avec le thème général du Concours national de la Résistance et de la déportation 2018-2019, « Répressions et déportations en France et en Europe. 1939-1945. Espaces et histoire ».

Il a été précédé par l'organisation, à la demande de la Fondation, le 8 décembre 2018, d'une journée d'étude à l'EHESS (École des Hautes Études en Sciences sociales), en partenariat avec l'École. Les textes regroupés dans ce numéro sont issus d'une partie des interventions¹. Cette initiative partagée a été dictée par la volonté de faire connaître les recherches les plus récentes en rapport avec le thème, par leurs auteurs mêmes, autant aux enseignants et au monde associatif qu'aux candidats.

Publiée après le déroulement des épreuves du Concours national de la Résistance et de la Déportation (mars 2019), ce numéro ne s'adresse plus à eux mais cette fois aux lecteurs de la revue de la Fondation dans le but de leur faire connaître les résultats de ces recherches, qui abordent souvent des points non développés dans la brochure « officielle » diffusée aux établissements scolaires.

L'introduction de Bertrand Hamelin et Charles Heimberg, en charge du dossier, met les différentes contributions en perspective.

Il nous a paru cependant utile de formuler préalablement quelques mises au point, au regard de la présentation proposée par l'Inspecteur général de l'Éducation nationale Tristan Lecoq, président du collège des correcteurs, dans la brochure réalisée sous son autorité, par la Fondation pour la mémoire de la Shoah.

Tout d'abord l'ouverture spatiale sur l'Europe, présentée comme une première, avait déjà une double antériorité dans les dossiers du concours traitant du « travail dans l'univers concentrationnaire nazi » et des « enfants et des adolescents dans l'univers concentrationnaire nazi », qui ne pouvaient, l'un comme l'autre, être abordés autrement que dans leur dimension européenne.

Ensuite, sauf à brouiller la compréhension des événements, la destruction des Juifs d'Europe incluse au thème général, ne procède nullement d'une démarche répressive, à l'exception de cas de représailles brutales telles que le pogrom de la « nuit de cristal », ou la lutte contre les partisans soviétiques, qualifiés de « judéo-bolcheviques », et n'avait pas sa place

1. Il est possible de consulter la vidéo de cette journée à partir à l'adresse : https://www.canal-u.tv/video/ehess/1_politiques_du_reich_repressions_persecutions_et_deportations.47609

dans le thème tel qu'il était formulé. Placer sous le vocable *répression* l'ensemble des massacres de Juifs par balles perpétrés par les *Einsatzgruppen* sur les arrières de la Wehrmacht (comme à Babi Yar) ou par gaz dans les centres d'extermination de Chelmno, Belzec, Sobibor et Treblinka, puis dans ceux d'Auschwitz et de Maidanek, procède d'un curieux amalgame. L'extermination des populations juives et des Sinti et Roms d'Europe, conduite en secret, n'était nullement un acte de guerre en soi, même si Himmler qualifiait ses SS tueurs de «soldats politiques» et même si elle a été rendue possible par la guerre elle-même. Elle ne concourait en rien, dans les faits, à la victoire des armées allemandes ni à leur sécurisation. Ce massacre était à visée «raciale» ou ethnique. Il se déroulait hors du champ répressif.

Il eût été intéressant à cet égard, pour comprendre les ressorts qui ont conduit à de telles extrémités, de documenter davantage les ambitions colonisatrices du Reich hitlérien combinées à un projet gigantesque de remodelage ethnique de l'Europe, en vue de réaliser ce fameux *Lebensraum* cité, mais dont ni la portée et ni les modalités d'exécution ne sont explicitées ni mises en perspective. Plusieurs ouvrages majeurs sur cette question auraient mérités d'être cités, voire analysés, dont la biographie de Himmler écrite par Peter Longerich², l'œuvre

maîtresse de Nikolaus Wachsmann *Une histoire des camps de concentration nazis*³, ou encore le livre de Götz Ali et Suzanne Heim *Les Architectes de l'extermination*⁴.

La lutte contre les partisans et résistants, leur exécution et leurs déportations, les représailles exercées sur les populations civiles, s'inscrivaient dans une logique de terreur visant à obtenir une soumission totale et passive des peuples européens vaincus, non leur élimination totale ; c'était autre chose.

Ce brouillage conceptuel des événements est accentué par l'appel à une mise en parallèle des répressions organisées par Hitler et Staline contre la Pologne. Bien qu'il se soit agi de massacres de masse perpétrés par les deux régimes, les populations visées n'étaient pas les mêmes (Katyn concernait des militaires polonais) et les objectifs différaient notablement, racial d'un côté, politique de l'autre. Or rien n'est dit dans la brochure sur les buts poursuivis par l'un et l'autre régime.

Si l'objectif de cette session du Concours avait été, comme il l'est préconisé dans l'introduction de la brochure, d'inciter les candidats à des analyses comparatives entre nazisme et communisme (et pourquoi pas ?), il eût fallu modifier la formulation générale du thème et centrer son approche plus clairement sur les similitudes et les différences entre les buts poursuivis par chaque régime et la manière d'y parvenir.

Par ailleurs, le concours des régimes alliés ou ralliés au Reich, ou de ceux manipulés par lui, à la répression des résistances et/ou à la croisade anti-juive, aurait, quant à lui, mérité un thème particulier, tant la diversité des situations et des antécédents historiques rend complexe chaque contexte et sa compréhension. Quoi de commun entre les milices de Vichy et les Oustachi croates ? ou encore entre la collaboration en France et celle des États

Baltes, qui souvent accueillirent l'armée allemande en armée libératrice ?

Vouloir mélanger ou fusionner trop de phénomènes historiques conduit à les survoler en privilégiant le factuel au détriment de toute contextualisation-compréhension.

Yves Lescure

**Co-rédacteur en chef de la revue
Directeur général de la Fondation
pour la mémoire de la Déportation**

2. Peter Longerich, *Himmler*, Paris, Éd. Héroïse d'Ormesson, 2010 pour l'édition française.

3. Nikolaus Wachsmann, *Une histoire des camps de concentration nazis*, Paris, Gallimard, NRF Essais, 2017 pour l'édition française.

4. Götz Aly, Suzanne Heim, *Les Architectes de l'extermination. Auschwitz et la logique de l'anéantissement*, Paris, Calmann-Lévy/Mémorial de la Shoah, 2006.

Répressions, déportations. Recherche et pédagogie

*Dossier coordonné par Bertrand Hamelin
et Charles Heimberg*

Introduction

De l'utilité de faire le point

Bertrand HAMELIN - Professeur agrégé et docteur en histoire.

Charles HEIMBERG - Professeur de didactique de l'histoire et de la citoyenneté, université de Genève.

Ce dossier est composé de contributions de spécialistes de sujets majeurs de la Seconde Guerre mondiale. La volonté des historiennes et historiens présents le 8 décembre 2018 dans les locaux de l'EHESS était d'offrir une synthèse accessible de leurs travaux à destination d'un public d'enseignants du secondaire et d'étudiants. Inscrite dans la préparation du Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD), cette journée d'études consacrée au thème « Répressions et déportations en Europe. Espace et histoire, 1939-1945 (recherche et pédagogie) » était une initiative de la Fondation pour la mémoire de la déportation, soutenue par l'EHESS.

Dans la profusion d'études ponctuelles ou offrant une vue plus synthétique sur la Seconde Guerre mondiale, il faut reconnaître qu'il est parfois difficile de s'y retrouver pour le public. La recherche avance, il est donc nécessaire de dresser régulièrement un état des lieux des savoirs, une sorte de bilan, certes incomplet et par nature provisoire, mais incontestablement utile. Il ne s'agit pas ici de prétendre à la diffusion d'une vérité définitive et, probablement et heureusement, certaines des contributions publiées ici

feront débat. Mais les textes proposés s'appuient tous sur des recherches récentes de première main et offrent le plus souvent un regard renouvelé sur les sujets proposés.

Outre sa dimension scientifique sur laquelle nous reviendrons ultérieurement, l'histoire ne peut se décharger de sa fonction civique. Néanmoins, que pèse une telle publication à l'audience par essence limitée face à l'écho médiatique offert à des responsables politiques n'hésitant pas à tordre le langage et la vérité ou à un polémiste dont la notoriété et l'exposition n'ont d'égales qu'un révisionnisme réactionnaire consistant à présenter comme une analyse originale, voire « disruptive » comme on aime complaisamment à dire ces dernières années, une vague reminiscence de quelques conclusions de *l'Histoire de Vichy* de Robert Aron (1954) ? N'est-il pas vain, naïf même, de persister à croire que la publication de travaux historiques pourtant dûment étayés et conformes aux exigences de la démarche scientifique, constitue une réponse efficace à ces discours profondément anhistoriques et à ces falsifications idéologiques, à visée politique flagrante ? Le bilan est

effectivement parfois désespérant. Quel historien ne ressent pas un furtif désir de reconversion lorsqu'il assiste par exemple lors de la récente campagne des élections européennes à un échange* au mieux ésotérique, au vrai proprement atterrant et scandaleux, entre un journaliste, subitement élevé au rang d'expert des questions historiques, accusant à tort le PCF d'avoir été l'allié des nazis et un élu communiste invoquant en réponse désespérante un parti des « 75 000 fusillés », bilan mythologique auquel aucun historien, même communiste, ne croit depuis quelques décennies ?

En fait, nous défendons ici fermement deux principes. D'une part, la modestie s'impose à nous et il faut bien humblement reconnaître l'impuissance du travail scientifique face au discours politique et médiatique : la percolation est lente et difficile et il est illusoire de prétendre provoquer un consensus (qui, d'ailleurs, n'existe heureusement pas entre chercheurs sur la plupart des sujets) autour d'une vérité absolue. Que l'histoire soit un élément de distinction politique n'est ni nouveau ni entièrement regrettable, à la réflexion : les désaccords historiques ou mémoriels participent après tout des démarcations idéologiques et partisans, et il n'est au final pas mauvais que l'histoire contribue à ne pas brouiller les identités politiques. D'autre part, malgré cet aveu partiel d'impuissance, nous croyons qu'il faut continuer. Non par

une historiographie de combat usant des mêmes armes que celles présentes dans le hors-champ médiatique et politique : la simplification, l'anathème, le jugement. Mais par une historiographie non moins combative, mais méthodologiquement maîtrisée et, priorité absolue, accessible. Il est probablement des domaines de recherche, même en histoire, dans lesquels les spécialistes peuvent sans dommage ne s'adresser qu'à leurs confrères. Mais ce ne peut être le cas du champ de recherches qui nous concerne dans cette revue. L'objectif est peut-être modeste, mais donner à lire des textes à la fois rigoureux, compréhensibles et, même si ce mot n'a pas toujours bonne presse dans les milieux scientifiques, *utiles* pour le plus grand nombre doit demeurer notre priorité.

Ce dossier s'inscrit dans cette volonté globale. Son point de départ est donc la question du concours du CNRD en 2018-2019 : « Répressions et déportations en Europe. Espaces et histoire, 1939-1945 », sans omettre un sous-titre qui est au cœur de notre démarche : « Recherche et pédagogie ». On trouvera dans cette livraison de notre revue un état des lieux des recherches sur les sujets évoqués ci-après.

Auteur de plusieurs ouvrages sur la traque des résistants et responsable du département Recherche et Pédagogie de la Fondation de la Résistance, Fabrice Grenard présente une synthèse des recherches menées

par lui-même et par d'autres spécialistes sur la répression des maquis par les forces d'Occupation allemandes, insistant avec force sur les importantes évolutions et inflexions de cette politique entre 1943 et la Libération. Sur ce sujet que chacun croit connaître, cet article offre une étude précise et utile. Toujours sur ce thème de la répression, Cécile Vast, notamment conseillère scientifique du Musée d'histoire de la Résistance et de la Déportation de Besançon, relève un défi considérable : offrir un regard synoptique sur les politiques de répressions conduites par l'Allemagne nazie dans l'ensemble de l'Europe. Une telle contribution, si elle ne peut naturellement entrer dans les détails, possède l'avantage de stimuler la réflexion et d'encourager une approche différenciée et comparative des situations à l'échelle du continent européen. Thomas Fontaine, directeur du Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne, propose une présentation synthétique de la politique de déportation menée depuis la France par l'Allemagne. Ce sujet, objet de ses recherches doctorales, a connu de très importants développements depuis une quinzaine d'années, la publication du *Livre-mémorial des déportés de France* ayant constitué un jalon majeur dans ce champ de recherche. L'article de Thomas Fontaine, sans être exhaustif, permet de faire le point sur les avancées historiographiques de ces dernières années et peut être perçu comme une introduction aux travaux réalisés et encore en cours. Directeur de recherche au CNRS, Laurent Joly était, au moment où s'est tenu cette

journée d'études, sollicité par de nombreux médias, son dernier ouvrage *L'État contre les Juifs : Vichy, les nazis et la persécution antisémite (1940-1944)*, paru en 2018 chez Grasset, ayant été présenté comme une réponse scientifique à des entreprises de minoration voire de négation de la responsabilité de l'État français dans le génocide. En même temps, l'auteur reconnaît que le sauvetage des juifs de France a notamment été rendu possible par des formes de solidarité dans la population. L'article que nous publions ici, même s'il ne doit pas dissuader de lire l'ouvrage dont il est l'émanation, permet de saisir la rigueur de l'enquête historique menée par Laurent Joly, au plus près des acteurs, attentif aux variations spatiales et chronologiques. On écrit parfois un peu vite et de manière excessive qu'une contribution scientifique est salubre ; on l'écrira pourtant ici. Enfin, moins un travail de synthèse que le fruit d'une recherche minutieuse, l'article d'Ilsen About offre une réflexion stimulante sur les mécanismes d'oubli et de résurgence d'une mémoire, en l'occurrence celle de l'internement en France et de la déportation des nomades.

Ce dossier ne prétend naturellement pas aborder tous les enjeux de l'histoire de la Seconde Guerre, mais offre quelques focus sur des questions majeures. Il y aurait sans doute lieu de le prolonger par des apports et des réflexions sur l'histoire des génocides, leurs mécanismes et les manières d'en transmettre une connaissance. Cela demeure la mission première de cette revue que de présenter à ses lecteurs de telles productions.

* Sur cet esclandre déprimant, survenu le 21 mai 2019 sur BFM TV entre Daniel Riolo (RMC) et Ian Brossat, tête de liste du PCF aux élections européennes, voir Daniel Schneidermann, « Un clash en noir et blanc » : <https://www.arretsurimages.net/chroniques/le-matinaute/riolo-brossat-un-clash-en-noir-et-blanc> (consulté le 6 juin 2019).

Un exemple de répression en France : la lutte contre les maquis

Fabrice GRENARD - Directeur scientifique de la Fondation de la Résistance.

Le phénomène des maquis qui apparaît en France au cours du printemps et de l'été 1943 avec l'enca-drement et la militarisation des camps de réfractaires constitués en réponse à l'adoption du travail obligatoire en Allemagne change la nature de la Résistance en renforçant sa dimension jeune et populaire et en la dotant de troupes dont elle était dépourvue jusqu'alors¹. Le défi lancé par l'essor des maquis s'adresse pourtant surtout dans un premier temps au régime de Vichy, dont la législation et l'administration apparaissent totalement bafouées et qui voit en zone Sud des territoires entiers, de la taille parfois de plusieurs cantons, basculer dans la dissidence et reconnaître une autorité nouvelle comme le montrent les directives et arrêtés des « préfets du maquis » qui se répandent dans plusieurs régions en 1943. Pour les Allemands en revanche, les maquis ne constituent pas immédiatement une menace pour leurs troupes d'occupation dès lors qu'ils sont peu armés et peu équipés et n'entreprennent guère d'actions susceptibles d'attirer l'attention sur eux (des directives sont d'ailleurs spécialement données

dans ce sens). En 1943, le vrai danger se situe pour l'occupant d'avantage dans les villes, où des corps francs multiplient les attaques contre les symboles de la collaboration et de la présence allemande et s'en prennent même parfois aux Allemands eux-mêmes, plutôt que dans les campagnes, où les premiers maquis adoptent une stratégie prudente.

Les choses changent totalement au début 1944 dès lors que se précise la possibilité d'un débarquement pour le printemps suivant et que les Alliés intensifient les parachutages à destination des principales zones de maquis. Les trois départements en France où les maquis apparaissent les plus importants et les plus organisés (Ain, Haute-Savoie, Corrèze) deviennent la cible d'une répression allemande qui ne se limite plus à de simples opérations policières mais prend également une forme militaire. Cette répression visant à anéantir les maquis en mobilisant des moyens militaires importants franchit un nouveau seuil à partir du 6 juin 1944, dès lors que le débarquement allié provoque dans toutes les régions du centre et du sud de la

¹. Pour un état des lieux de l'historiographie sur les maquis, voir le dossier « Les maquis dans la Résistance » de la *Lettre de la Fondation de la Résistance*, n° 72, mars 2013.

France une mobilisation importante des maquisards, susceptible d'affaiblir considérablement les Allemands sur leurs arrières.

L'exemple de la répression des maquis rappelle ainsi que l'évolution de la répression allemande et les méthodes mises en œuvre par l'occupant évoluent considérablement selon la situation du contexte militaire global², avec trois périodes qui constitueront le plan de cet article : un relatif désintérêt en 1943, des interventions croissantes à partir de l'hiver 1944, qui s'inscrivent dans le cadre de directives adoptées à Berlin pour la « lutte contre les bandes », une contre-offensive généralisée en juin et juillet 1944, dont l'ampleur et la violence s'inscrivent dans le cadre des combats engagés pour la bataille décisive à l'ouest, celle de la libération de la France.

LE RELATIF DÉSINTÉRÊT DES ALLEMANDS À L'ÉGARD DES MAQUIS EN 1943

Au cours du printemps et au début de l'été 1943, la constitution des premiers maquis n'entraîne pas de réponse immédiate du gouvernement de Vichy, qui ne saisit pas bien la nature du phénomène et pense pouvoir ramener les réfractaires, présentés comme des « égarés » par la propagande officielle dans un cadre légal en leur promettant

l'abandon des poursuites à leur égard. Les événements de « mars 1943 » en Haute-Savoie illustrent cette stratégie, avec une tentative des autorités locales (jusqu'au préfet) pour établir un dialogue avec les réfractaires ayant rejoint des camps dans les montagnes afin de les faire redescendre dans les vallées pour accepter les réquisitions dont ils sont l'objet, sans qu'aucune sanction ne soit prise à leur égard³.

Cette tentative de dialogue s'avère illusoire dès lors que les réfractaires font preuve de détermination dans leur refus de partir en Allemagne. À partir des mois de septembre et d'octobre 1943, la lutte contre les maquis prend un caractère systématique pour Vichy, avec des opérations engageant des effectifs conséquents. Cette intensification de la chasse aux maquisards s'explique par la crainte de voir certains territoires entrer totalement en dissidence. L'absence de résultats en matière de lutte contre les « bandes » risquait également de voir les Allemands intervenir eux-mêmes. Obsédé à la fois par la peur du désordre et sa volonté de maintenir une forme de souveraineté malgré l'occupation du pays, Vichy veut montrer qu'il « garde la main ». Lors de ces premières grandes opérations de ratissage contre les maquis, la presse officielle ne cesse d'ailleurs d'insister sur le fait que les

forces d'occupation n'y participent pas⁴.

Les premières grandes opérations anti-maquis de l'automne 1943

Initialement prévus pour intervenir en cas d'insurrection urbaine, les Groupes mobiles de réserve (GMR) sont mobilisés dans le cadre de cette lutte anti-maquis, dont ils deviennent les principaux acteurs au cours de l'automne 1943. En septembre 1943, une quinzaine d'escadrons de la Garde, des GMR et des pelotons de gendarmerie motorisés (soit plus de 3000 hommes) sont rassemblés à Limoges sous le commandement du général Bois pour intervenir contre les maquis de Corrèze et de Haute-Vienne⁵. En Corrèze, sont attaqués le 3 septembre le camp de la forêt de Garabœuf à Saint-Martin-Sepert (1 tué, 16 arrestations), le 7 septembre le camp Jean Grandel à Lanteuil (9 arrestations), le 18 septembre le maquis de Comborn, le 26 septembre le maquis de Lacelle à Beaumont (5 arrestations), les 26 et 27 septembre le camp FTP Vincent Faïta des Trois-Faux au nord d'Ussel (4 tués, 5 arrestations), le 10 octobre le camp FTP Lucien Sampaix (5 arrestations).

Dans l'Ain se déroule le même scénario au lendemain du retentissant défilé organisé par les maquisards à Oyonnax le 11 novembre 1943. Dans les jours qui suivent, plusieurs centaines de GMR arrivent dans le département,

provoquant les premiers accrochages meurtriers avec les hommes du maquis. Le 20 novembre 1943, des unités de gardes mobiles encerclent le camp des Granges, que les maquisards ont juste le temps d'évacuer⁶.

Avec la Corrèze et l'Ain, la Haute-Savoie constitue la troisième cible prioritaire de Vichy du fait de l'agitation que connaît le département depuis la création des premiers camps au printemps. Le préfet Tremeaux, soupçonné de sympathie pour la Résistance, est limogé en novembre 1943 et remplacé par le général Marion. Un millier de GMR sont envoyés en renfort dans le département.

Les premières interventions allemandes

Depuis qu'ils occupent la zone Sud, les Allemands ont installé dans chaque département des *Verbindungsstäbe* (VsT, état-major de liaison), jouant le même rôle que les *Feldkommandanturen* en zone Nord, à savoir assurer l'administration et la sécurité des troupes d'occupation. Les principales garnisons allemandes s'implantent dans les aires urbaines les plus importantes ainsi que les régions littorales pour faire face à un possible débarquement allié en Provence. Dans les zones de maquis en revanche, qui ne présentent a priori aucun intérêt stratégique en étant situées à l'écart des villes et des grands axes, la densité des troupes d'occupation est

2. Hans Umbreit, « Les Allemands face à la lutte armée » in François Marcot (dir.), *La Résistance et les Français : lutte armée et maquis*, Besançon, Presses universitaires de Franche Comté, 1996, p. 201.

3. Michel Germain, *Chronique de la Haute-Savoie au temps de l'occupation italienne : les maquis de l'Espoir (novembre 1942-septembre 1943)*, Chambéry, La Fontaine de Siloé, 1993, pp. 102-103. Voir également Jean-Louis Crémieux Brilhac, « Radio et information au maquis », in François Marcot (dir.) *Colloque sur les maquis*, Paris, École militaire, 1985, p. 125.

4. *Le Petit Dauphinois*, 20 mars 1943 (« À propos d'incidents en Haute-Savoie : une mise au point du ministère de l'Information »).

5. Cité par Alain Pinel, *Une police de Vichy, les groupes mobiles de réserve*, Paris, L'Harmattan, 2004, p. 207.

6. Yves Martin, *L'Ain dans la guerre*, Éd. Horvath, 1989, p. 117.

très faible, parfois inexistante. Cet élément constitue un facteur déterminant pour que les maquis puissent se développer en 1943, sans vivre dans la crainte d'une unité militaire allemande qui se serait trouvée à proximité. Si l'on prend l'exemple de la région du massif jurassien, toutes les garnisons allemandes se situent dans les villes de plaine comme Besançon, Beaune, Dôle, Mâcon et Bourg-en-Bresse, tandis que les monts Jura proprement dits sont pratiquement libres de toute présence militaire allemande⁷.

Situés en zone d'occupation italienne, les maquis alpins restent par ailleurs hors de portée pour les Allemands jusqu'à la capitulation de l'Italie en septembre 1943. Des accrochages parfois sévères ont eu lieu au cours du printemps et de l'été entre maquisards et troupes italiennes, à l'occasion de coups de main menés contre des postes frontaliers italiens pour récupérer des armes ou lors de rencontres inopinées alors que les Alpini manœvraient pour leur entraînement. Les pertes dans les rangs du maquis sont toutefois restées assez limitées (10 maquisards au total pour le département de la Haute-Savoie) et la répression italienne, si elle ne fut pas inexistante, n'a jamais présenté la brutalité dont allaient faire preuve par la suite les Allemands.

Novembre 1943 marque un premier tournant du côté allemand. Le fait d'apprendre que des maquisards en armes et en uniformes aient pu défiler à visage découvert dans certaines communes

à l'occasion du 11 novembre semble entraîner dans certaines régions chez l'occupant une prise de conscience du danger que représente la montée en puissance du maquis. Dans plusieurs départements, les premiers drames impliquant des forces allemandes interviennent dans les jours qui suivent l'anniversaire de l'armistice. Ces opérations restent toutefois policières et isolées. Elles mobilisent des sections de *Feldgendarmes*, des unités spécialisées (agents de la Sipo-SD) mais n'engagent pas encore les unités proprement militaires de la Wehrmacht, comme ce sera le cas à partir de février 1944.

En Haute-Savoie, la première opération anti-maquis menée par les Allemands a lieu le 13 novembre, deux jours après que des maquisards des camps du Môle soient descendus dans la vallée pour participer à un rassemblement au monument aux morts de Saint-Jeoire-en-Faucigny. Des policiers allemands venus de Cluses montent jusqu'aux chalets du mont de Chounaz, qu'ils encerclent. Une fusillade éclate, faisant dans les rangs maquisards un mort de 20 ans et trois blessés. Avant de quitter les lieux, les Allemands incendient deux chalets qui avaient servi d'hébergement à des réfractaires. Les 20 et 23 novembre 1943, les Allemands interviennent également à deux reprises dans le secteur de Mégevette et de Bellevaux, incendiant plusieurs chalets et procédant à une trentaine d'arrestations⁸.

En Corrèze, suite au défilé du maquis AS de la Besse dans le bourg de Sainte-Féréole à l'occasion du 11 novembre, une compagnie de police allemande pénètre dans la commune quatre jours plus tard, le 15 novembre, et attaque un groupe de maquisards qui se trouvait dans les fermes de la Besse et du Treuil. 18 maquisards sont tués. Les deux fermes qui leur servaient de refuge sont dynamitées. Ce massacre déclenche une forte émotion au sein de la population locale. Le 17 novembre, jour des obsèques, 2000 personnes se rassemblent pour rendre hommage aux maquisards tombés sous les balles allemandes⁹.

Dans l'Ain, le défilé du 11 novembre à Oyonnax n'est pas non plus resté sans réaction de la part de l'occupant. Une rafle organisée à Nantua le 14 décembre 1943 entraîne l'arrestation de 150 personnes. Les exécutions de plusieurs personnalités soupçonnées d'avoir été les complices du défilé du 11 novembre, notamment l'ancien maire d'Oyonnax Paul Maréchal, s'inscrivent bien dans le cadre de représailles au coup de force des maquis de l'Ain à Oyonnax.

LE TOURNANT DE L'HIVER 1944 : RADICALISATION DE LA RÉPRESSION ET INTERVENTION D'UNITÉS MILITAIRES

Le début 1944 marque un tournant dans la politique allemande du maintien de l'ordre en France. Parce qu'elle ne cesse de prendre de l'ampleur et

commence à bénéficier de parachutages plus nombreux de la part des Alliés, la Résistance n'est plus seulement pour l'occupant un problème policier mais devient une véritable question militaire. La multiplication des sabotages et des actions de guérilla menace de plus en plus la sécurité des troupes d'occupation. Alors que Vichy semble incapable d'enrayer l'essor des maquis, les Allemands décident d'engager de véritables opérations militaires dans les régions où la situation apparaît la plus critique, notamment les massifs du Jura et des Alpes, ainsi que le Sud-Ouest.

Les directives allemandes de l'hiver 1944 et la « lutte contre les bandes »

Ces actions d'un type nouveau menées par les Allemands s'inscrivent dans le cadre des décisions du haut-commandement de l'Ouest (*Oberkommando West*, OBW) pour agir contre les « bandes de terroristes ». En permettant l'application des principes en vigueur sur le front de l'Est, ces directives laissent le champ un peu plus libre encore à la « brutalisation » des pratiques répressives en France¹⁰. L'armée allemande a désormais les mains libres et n'a pas de sanctions à craindre, même en cas de débordements contre les civils, qui, comme sur le front de l'Est, deviennent une cible dans le cadre de la lutte anti-partisan.

Le décret adopté par le maréchal Hugo Sperrle de l'OBW, le 3 février 1944, relatif à « la lutte contre les terroristes

7. Peter Lieb, « La répression et les opérations militaires allemandes contre le maquis du Jura (1943-1944) », in Philippe Hanus (dir.), *Prendre le maquis*, Lyon, Éd. Libel, 2016, p. 143.

8. Pierre Mouthon, *Résistance, Occupation et Collaboration*, Épinail, Éd. Le Sapin d'Or, 1993, pp. 149-150.

9. Gilbert Beaubatie, « À la recherche du maquis corrézien », *Les Maquis en R5*, Châteauroux, CREDI Éditions, 2015, p. 70.

10. Pour cette radicalisation de la politique répressive allemande en France, voir Gaël Eismann, *Hôtel Majestic : ordre et sécurité en France occupée, 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2010, pp. 436-437.

en France et en Belgique», marque un tournant. Il donne une grande marge de manœuvre aux militaires, qui peuvent agir localement sans en référer aux autorités territoriales compétentes (*Feldkommandanturen*). L'armée allemande peut également s'en prendre aux civils des secteurs où la présence du maquis est manifeste, en procédant à des opérations d'encerclement des zones en question, à l'arrestation des populations, à l'incendie des maisons. Intervenant dans la continuité du décret Sperrle, la directive adoptée par le MBF (administration militaire allemande en France) le 12 février 1944 précise que toutes les personnes susceptibles de soutenir les terroristes doivent être immédiatement transmises au service de sécurité (SD), qui, le cas échéant, les ferait déporter vers le Reich. La déportation et l'incertitude du sort réservé aux déportés s'inscrivent pour l'occupant dans une logique répressive exemplaire visant à effrayer les populations civiles pour qu'elles cessent d'apporter leur aide aux maquisards. L'ordre du maréchal Wilhelm Keitel de l'OKW (*Oberkommando der Wehrmacht*, haut commandement de l'armée allemande) daté du 4 mars 1944 constitue la troisième instruction permettant de renforcer l'action de l'occupant contre les maquis. Il stipule que toutes les agressions commises contre la Wehrmacht étaient considérées comme des actes de « franc-tireur » et que leurs auteurs devaient être abattus sur-le-champ.

L'opération « Korporal » dans l'Ain

La première opération militaire contre les maquis est menée dans l'Ain, que les Allemands considèrent comme « lourdement infesté par les terroristes¹¹ ». Décidée par le colonel Knab, commandant de la police de sûreté allemande (Sipo-SD) pour la région de Lyon, le capitaine Klaus Barbie, chef de la Sipo-SD et le lieutenant-colonel Ufer, dirigeant le SR 200 (service de renseignement 200), l'action « Caporal » (« *Korporal* ») se déroule du 5 au 13 février 1944. Les Allemands déploient 2500 hommes, appuyés par six blindés de reconnaissance et un soutien aérien de la Luftwaffe. Les unités de la Wehrmacht, notamment les *Gebirgsjäger* (infanterie de montagne) de la 157^e division de Réserve, ceux de la 272^e division d'Infanterie et certains éléments des bataillons de sécurité 194 et 200, sont chargés des opérations à caractère militaire, c'est-à-dire le bouclage des zones par un cordon de troupe, sensé empêcher toute forme de repli aux maquisards encerclés. À l'intérieur de chaque zone, les opérations de « nettoyage » sont du ressort des commandos de chasse (*Jadkommando*) composés d'hommes appartenant à la Sipo-SD et au régiment de police SS. Deux zones d'opérations ont été définies, une zone A au sud du département, autour d'Ambérieu-en-Bugey, et une zone B plus au nord, autour de Bellegarde¹².

Profitant de leur meilleure connaissance du terrain, des complicités locales

et de conditions météorologiques (fortes chutes de neige, brouillard) qui gênent le déplacement des unités motorisées allemandes, les maquisards parviennent à s'exfiltrer pour échapper à l'encerclement. Les seuls combats importants se déroulent le 8 février 1944 lorsque les Allemands découvrent le camp de la ferme de la Montagne, près de L'Abergement-de-Varey, où se trouve l'état-major des maquis de l'Ain. Alors qu'ils ne parviennent pas à accrocher les groupes de maquisards qu'ils traquent dans tout le secteur, les Allemands s'en prennent aux populations civiles, appliquant les directives nouvelles de l'OBW. Le même scénario se répète à de nombreuses reprises : les Allemands investissent un village, rassemblent les hommes, effectuent un tri en fonction des informations que possèdent la Sipo-SD ou la Milice, abattent sommairement les hommes convaincus ou seulement suspectés de Résistance, pillent et incendient leur demeure. À Montgriffon, le maire-adjoint Marius Chavant est tué dans la nuit du 8 au 9 février 1944. À Corlier, les Allemands rassemblent dans la matinée du 7 février tous les hommes présents. Six personnes sont emmenées à la sortie du village, au lieu-dit la Bascule, pour y être exécutées. Huit maisons sont détruites par le feu. Le même scénario se déroule à Evosges, où les Allemands, après avoir investi le village et mis le feu à plusieurs maisons, fusillent le

maire et deux autres personnes, sous les yeux de la population épouvantée. L'un des Allemands aurait alors lancé à l'assistance, en guise d'avertissement : « continuez à ravitailler le maquis, voilà ce qui vous attend tous¹³ ». Le 11 février, à Oyonnax, deux cent hommes environ sont appréhendés à leur domicile ou dans les rues et conduits à l'Hôtel des Postes, où ils sont gardés à vue. Après vérification des identités, 28 personnes sont maintenues en état d'arrestation, dont 23 sont déportées en Allemagne.

Ce sont bien les civils qui ont surtout fait les frais de l'opération « Caporal », constituant les deux tiers environ des 40 personnes tuées dans l'Ain entre le 5 et le 13 février, tandis qu'une centaine de maisons ont été incendiées. 340 personnes ont également été arrêtées, dont 290 seront déportées en Allemagne¹⁴. Première des opérations de ratissage menée en France par les Allemands, « Caporal » annonce un certain nombre de caractéristiques que l'on retrouvera par la suite dans toutes les actions anti-partisanes de l'occupant.

L'opération « Hoch Savoyen »

La seconde action militaire allemande, l'opération « *Hoch Savoyen* », intervient au cours de la seconde quinzaine de mars 1944. Il s'agit d'investir le plateau des Glières pour anéantir le bataillon qui s'y est constitué depuis fin janvier 1944 sous le commandement du lieutenant

11. AN, AJ 40 983, Sicherungs-Regiment 200 Abt 33/44 gKdo 2.2.1944, Betr. Aktion « Korporal ».

12. Patrick Veyret, *La Résistance dans le département de l'Ain*, De Borée, 2016, chapitre 11, et Peter Lieb, « La répression et les opérations militaires allemandes contre le maquis du Jura », in *Prendre le maquis*, op. cit., pp. 143-146.

13. Cité in Patrick Veyret, *La Résistance dans le département de l'Ain*, op. cit., p. 189.

14. Pour un bilan de l'opération « Caporal », *Mémorial de l'Oppression*, Lyon, Région Rhône-Alpes, 1984, p. 75.

Tom Morel. Les premiers éléments de la 157^e division alpine du général Pflaum s'installent dans le secteur de Thônes à partir du 20 mars. Le général Pflaum prend très au sérieux l'attaque du plateau des Glières, qu'il qualifie d'entreprise « particulièrement difficile » dans le rapport qu'il rédige au commandant de son corps d'armée¹⁵. Il s'agit bien pour les Allemands de mener une offensive militaire classique pour déloger un ennemi retranché. La stratégie adoptée consiste à développer pendant plusieurs jours un bombardement important des positions adverses pour les affaiblir avant de les attaquer. Le 25 mars, l'artillerie allemande se livre à un pilonnage du plateau depuis la vallée du Borne. À l'aube du 26 mars, d'importants bombardements aériens du site sont à nouveau opérés. L'attaque générale du plateau, prévue dans un premier temps le 25 mars, est repoussée à la date du 28 mars pour des raisons logistiques. Mais les événements se précipitent le 26 mars. La Milice multiplie les tentatives d'incursion. Les miliciens sont à chaque fois stoppés par les sections chargées de défendre l'accès au plateau. Alors qu'une première tentative allemande est menée au matin du 26 mars dans le secteur du Lavouillon, une opération plus importante se développe dans l'après-midi : le bataillon du capitaine Geier se met en marche depuis Le Petit-Bornand pour progresser vers Monthiévret,

non pas dans le cadre d'une attaque générale, qui ne doit avoir lieu que deux jours plus tard, mais pour procéder à des reconnaissances. Vers 15 heures, les Allemands atteignent Monthiévret, où une vive fusillade éclate. Les maquisards sont rapidement débordés et se replient. Les Allemands toutefois ne poussent pas immédiatement leur progression, alors que la nuit tombe. Entouré de ses adjoints, le capitaine Anjot, successeur de Tom Morel, aurait déclaré qu'« étant donné la disproportion des forces », « l'honneur était sauf ». Il décide d'un décrochage général à la faveur de la nuit.

Lorsque les premières unités allemandes arrivent au col des Glières, dans l'après-midi du 27 mars, elles ne rencontrent aucune forme de résistance du fait de l'évacuation du site. Une véritable chasse à l'homme commence pour intercepter les maquisards qui tentent de rejoindre les vallées. Le capitaine Anjot et plusieurs de ses hommes, surpris par un barrage allemand, sont abattus au-dessus de Nâves le 27 mars. Près de Thorens, c'est le lieutenant de Griffolet d'Orimont et quatre de ses hommes qui sont tués le 29 mars au soir. Le lieutenant Bastian est arrêté aux Clefs. Après avoir été torturé à Annecy, il sera fusillé le 28 avril 1944. Le bilan des pertes de la répression peut s'établir comme suit : 105 maquisards seront tués, une vingtaine de civils seront également fusillés ou mourront en déportation.

15. Cité in Christian Wyler, *La Longue Marche de la division 157*, Grancher, 2004, p. 164.

Le passage de la division Brehmer en Limousin

Le 26 mars, qui marque la fin du rassemblement des Glières, constitue également le début d'une troisième opération anti-maquis menée par les Allemands : l'action « Brehmer » contre les maquis de Dordogne, de Corrèze et de la Haute-Vienne. Constituée de plusieurs régiments de l'armée d'occupation prélevés de la région parisienne, d'un bataillon de Géorgiens, de deux brigades d'intervention de la *Feldgendarmarie* de Périgueux et de Bergerac, ainsi que d'une unité SS, la division « B », que dirige le général Walter Brehmer, totalise entre 6 000 et 8 000 hommes. Elle dispose de vingt-quatre véhicules blindés et d'une douzaine de pièces d'artillerie légère¹⁶. Sa mission consiste à effectuer une large opération de ratissage dans les départements du centre-ouest de la France afin de les nettoyer des « bandes de terroristes ». Des forces supplétives, comme la Milice ou la Légion nord-africaine constituée par Henri Lafont, le chef de la Gestapo française de la rue Lauriston, interviennent en appui de la division Brehmer, en étant plus spécialement chargées des arrestations de suspects dans les communes traversées par la colonne allemande.

Le passage de la division en Dordogne entre le 25 mars et le 2 avril 1944 provoque 196 victimes, toutes fusillées par les Allemands¹⁷. Au cours de trois journées sanglantes, les 25, 26 et 27 mars, Brantôme est le théâtre de nombreuses exactions et exécutions sommaires qui coûtent la vie à 45 personnes. Le village de Rouffignac, qui avait vu passer un groupe de FTP quelques jours plus tôt, est entièrement incendié le 31 mars 1944¹⁸.

En Corrèze, au cours de la « semaine sanglante », du 31 mars au 7 avril, le bilan s'établit à 3 000 arrestations, 300 déportations, 55 exécutions et une centaine de destructions d'habitations¹⁹. Selon le préfet, cette vague de terreur est sciemment provoquée par les Allemands à « des fins psychologiques », pour « démontrer aux habitants que les maux qu'ils subissent sont la conséquence du développement du maquis en Corrèze qu'ils ont eu le tort de tolérer²⁰ ». Lorsque les membres de l'administration préfectorale viendront constater les dégâts commis par la division « B », ils assisteront à un « spectacle désolant », « évoquant les plus mauvais jours des guerres de religion » : « les humains ont fui, le bétail erre à l'abandon, les maisons achèvent de se consumer, les objets mobiliers sont répandus dans les champs et sur les routes²¹ ».

16. Guy Penaud, *Les Crimes de la division Brehmer*, Périgueux, La Lauze, 2004, pp. 72-73.

17. *Ibid.*, p. 399.

18. *Ibid.*, p. 241-251.

19. ADC, 550 W 478 (« semaine sanglante ») Rapport du préfet de Corrèze au gouvernement, 15 avril 1944.

20. *Ibid.*

21. *Ibid.*

LA CONTRE-OFFENSIVE DE JUIN-JUILLET 1944

Si les opérations allemandes de l'hiver ont porté des coups importants aux maquis « historiques » des Alpes, du Jura et du Limousin, elles n'ont pas réussi à les éradiquer. Et l'on assiste même à une reconstruction relativement rapide des maquis au cours du printemps 1944 alors que se rapproche la possibilité d'un débarquement.

Montées au maquis et libération anticipée de villes

Pour tous les maquis, le débarquement du 6 juin 1944, qui était attendu depuis si longtemps, constitue un tournant. Les effectifs des maquis explosent, avec de très nombreux volontaires qui rejoignent les camps pour se battre. On assiste même dans certains territoires à l'équivalent de petites levées en masse qui évoquent tout à la fois les souvenirs de « la patrie en danger » de 1793, la mobilisation des troupes de francs-tireurs de 1871, l'Union sacrée de 1914. En quelques jours, le nombre de maquisards dans le Vercors passe de 400 à 4 000. En Auvergne, des centaines de jeunes Clermontois rejoignent le secteur de la Margeride et du mont Mouchet. Entre la fin mai et le 9 juin, plus de 6 000 volontaires arrivent dans la Margeride ou s'efforcent de le faire²².

Les maquis se lancent dans de véritables offensives et s'engagent dans

des batailles frontales en menant des actions d'envergure contre des garnisons allemandes cantonnées dans des villes du centre ou du sud de la France. Dans les Hautes-Alpes, les maquis du secteur de Barcelonnette attaquent le 7 juin la petite garnison allemande du Sauze. Barcelonnette est la première sous-préfecture en France temporairement libérée le 7 juin 1944. Dans le secteur de la vallée du Rhône, les maquis FTP, soutenus par des unités de l'Armée secrète (AS), occupent le 6 juin 1944 Annonay, dans l'Ardèche (15 000 habitants), et le 8 juin, Valréas dans le Vaucluse (5 000 habitants). Dans le Sud-Ouest, en Dordogne, 150 FTP décident d'occuper Mussidan le 11 juin 1944. Dans le centre de la France, les FTP lancent les 6 et 7 juin une opération destinée à prendre le contrôle de la préfecture, Tulle. Les forces de l'AS sont à la manœuvre pour libérer plusieurs préfectures et sous-préfectures : Saint-Amand-Montrond dans le Cher le 6 juin, Guéret dans la Creuse le 7 juin, Argenton-sur-Creuse dans l'Indre le 9 juin²³.

Répression et représailles allemandes dans le Centre en juin 1944

Les opérations anti-maquis menées en juin 1944 par les Allemands ciblent essentiellement les régions du Massif central et du Limousin afin d'empêcher que ne se développe dans cette zone un vaste territoire totalement aux mains de la Résistance lors du mouvement insurrectionnel déclenché

à l'annonce du débarquement. La constitution d'un vaste réduit dans le centre de la France représentait pour les Allemands un risque stratégique trop important, à la fois parce que cela risquait de couper les unités basées dans le Sud et le Sud-Ouest du reste des forces d'occupation, d'entourer les lignes de communication et peut-être de servir de bases avancées à des unités aéroportées alliées qui pourraient ainsi prendre à revers la Wehrmacht tandis que se jouait la bataille de Normandie.

Cela explique l'intervention contre le maquis d'Auvergne mobilisé par le commandant Gaspard afin de constituer un réduit au mont Mouchet. Les 10 et 11 juin, près de 3 000 Allemands se lancent à l'assaut du mont Mouchet, obligeant Gaspard et ses hommes à se disperser. Les combats coûtent la vie à 125 maquisards et à plus de 50 civils.

Les instructions données à la division Das Reich le 5 juin lui donnent pour mission d'éradiquer les bandes qui se sont développées dans le Limousin, présentées par l'état-major allemand comme « un danger qui en cas d'invasion pourrait avoir des conséquences sur les opérations²⁴ ». Quittant sa base de Montauban le 6 juin, la Das Reich n'a donc pas pour objectif de se rendre en renfort en Normandie mais bien de « pacifier » la Corrèze, la Haute-Vienne et la Creuse, où cette division va s'illustrer de la plus violente des manières.

L'attaque menée contre la préfecture de Corrèze, Tulle, les 7 et 8 juin 1944, apparaît comme l'échec le plus emblématique des tentatives de libération prématurées par le maquis. Dans la matinée du 9 juin, la Das Reich se livre à une gigantesque rafle, arrêtant tous les hommes en âge de combattre, qui sont rassemblés dans la cour de la manufacture d'armes. Une affiche avertit les habitants qu'en représailles des morts allemands tués lors des combats des 7 et 8 juin, « 120 maquisards et leurs complices seront pendus et leurs corps jetés dans le fleuve ». En réalité, les victimes sont choisies parmi les otages regroupés à la manufacture d'armes, la très grande majorité d'entre elles n'ayant aucun lien avec la Résistance. Pour terroriser la population, les pendaisons sont effectuées aux balcons et réverbères de la ville, par groupes de dix. Elles s'arrêtent après le 99^e supplicié. Au soir du 9 juin, plusieurs centaines de Tullistes sont encore gardés en otage. 200 d'entre eux sont déportés le lendemain, parmi lesquels 101 ne reviendront pas²⁵.

Le 10 juin 1944, le lendemain des événements de Tulle, a lieu celui d'Oradour-sur-Glane, le plus grand massacre de civils en Europe de l'Ouest (642 personnes tuées, dont 350 femmes et enfants). Si ce dernier ne répond pas comme à Tulle à une initiative locale du maquis, il ne s'en inscrit pas moins dans le contexte particulier des directives données à la

22. Eugène Martres, « Un exemple de concentration : le mont Mouchet », *Colloque sur les maquis, op. cit.*, p. 119.

23. Gilles Vergnon, « Se libérer seuls et trop tôt : les maquis en action (juin-juillet 1944), in Philippe Hanus (dir.), *Prendre le maquis, op. cit.*, p. 157.

24. Note du général Lammerding du 5 juin 1944, SHD, microfilm n° 173 des unités allemandes.

25. Fabrice Grenard, *Tulle : enquête sur un massacre*, Paris, Tallandier, 2014.

division Das Reich début juin 1944 afin de reprendre le contrôle des régions du Centre-Ouest, y compris en terrorisant la population locale par des massacres de civils.

Les opérations de juillet 1944

En juin 1944, dans les régions situées plus en périphérie et plus à l'écart des zones de front (Alpes, Jura) et dont la dimension stratégique était moindre dès lors que les Alliés n'avaient pas encore débarqué dans le sud de la France, les interventions allemandes contre les maquis restent plus limitées, permettant à certains secteurs de connaître pendant plusieurs semaines une situation particulière de libération provisoire, comme le montre les exemples de l'Ain (Nantua-Oyonnax) ou du Vercors, où le rétablissement de la République est proclamé.

À partir de la mi-juillet, l'évolution de la situation militaire et la nécessité du côté allemand d'éviter un morcellement trop important du territoire français, alors que commence à se préciser la nécessité d'une retraite face à la progression alliée, amène à reconsidérer le danger que constituent ces zones entièrement aux mains des maquis. Dans le Sud-Est, le couloir rhodanien voit sa dimension stratégique se renforcer dès lors que se précise la possibilité d'un débarquement en Provence. Par ailleurs, les manifestations patriotiques organisées dans les zones de maquis à l'occasion du 14 juillet et, surtout, un parachutage massif effectué par les Alliés en plein jour pour la fête nationale sous le nom

de code « opération Cadillac », ne pouvaient rester sans réaction de la part des Allemands.

Début juillet, le lieutenant-général Wilhelm Hederich, commandant de la zone militaire de l'est de la France, dont le PC se trouve à Dijon, convoque une assemblée en vue d'une opération de grande envergure dans l'Ain qualifiée de « Treffenfeld », sans doute en référence à un ancien régiment de cavalerie prussien spécialisé dans les actions antiguérilla, l'*Ulanen Regiment Henning von Treffenfeld*. Les forces allemandes mobilisées pour l'occasion sont des unités de chasseurs alpins de la 157^e division de réserve ainsi que trois régiments de la *Freiwilligen-Stamm-Division* composée de volontaires russes, ukrainiens ou géorgiens. L'opération répond à plusieurs objectifs : reprendre le contrôle des villes de Nantua et d'Oyonnax, détruire les maquis de l'Ain et du Haut-Jura afin de reprendre le contrôle d'un secteur stratégique pour contrôler une partie de la vallée du Rhône, un axe de communication crucial pour le maintien des liaisons avec l'Italie du Nord, où les Allemands sont engagés contre les Alliés.

L'opération débute le 10 juillet. Les maquisards tentent de développer différentes actions de guérilla, à la fois pour ralentir les colonnes allemandes et permettre une évacuation en bon ordre des unités qui se trouvent dans les principales villes investies depuis juin. Mais la supériorité des troupes allemandes est trop importante. Le 12 juillet, deux jours après le lancement de l'opération, les Allemands

s'approchent de Nantua. Romans-Petit donne à ses hommes l'ordre de décrocher immédiatement et de se replier vers la région de Giron et de Belleydoux. Le 14 juillet, Oyonnax est occupée après avoir été bombardée.

Les pertes du maquis s'évaluent à environ 80 tués et une centaine de blessés. Mais une nouvelle fois, l'opération de ratissage s'est accompagnée de nombreuses violences et exactions à l'égard des populations civiles du secteur, conformément à une stratégie développée depuis février 1944. Les événements liés à l'opération « Treffenfeld » seront désignés par les populations locales sous l'expression de « Juillet rouge ». Le 10 juillet, une grande rafle est menée par Klaus Barbie et la Sipo-SD d'environ 1 200 civils à Bourg-en-Bresse afin de fournir des contingents pour le travail forcé en Allemagne. Une protestation du préfet de l'Ain contre cet acte arbitraire oblige Barbie à relâcher la grande majorité des personnes raflées, n'en gardant que 30. Mais la Sipo-SD exécute une vingtaine d'otages. Au cours des journées suivantes, les massacres les plus importants font 12 victimes à Neuville-sur-Ain (11 juillet), 4 à Cerdon (11 juillet), 13 à Nantua (12 et 13 juillet), 16 à Charchilla (11 juillet) et 24 à Dorlan (20 juillet). L'opération « Treffenfeld » se termine le 21 juillet, lorsque les dernières unités allemandes mobilisées se retirent de

l'Ain, laissant derrière elles un fleuve de sang et de destruction, avec un total de victimes côté français estimé à environ 350 personnes²⁶.

Si les unités de la 157^e division de réserve quittent l'Ain les 20 et 21 juillet 1944, c'est parce qu'une nouvelle cible leur a été attribuée : le plateau du Vercors. Dans une note du 8 juillet 1944, le général Niehoff, commandant le secteur France du sud, a précisé les objectifs de « l'opération Bettina ». Évoquant « la concentration de puissantes forces ennemies dans le Vercors », « leur renforcement probable par des parachutistes canadiens » et « l'attente de troupes aéroportées ennemies plus puissantes sur le plateau », Niehoff explique vouloir éviter la constitution d'un réduit susceptible de servir de base à des entreprises permettant de contrôler une grande partie de la vallée du Rhône lorsqu'aurait lieu le débarquement en Provence²⁷.

L'attaque allemande contre la « zone libérée » du Vercors débute le 21 juillet 1944, mettant ainsi fin à six semaines de répit au cours desquelles les habitants du plateau avaient pu vivre l'illusion de l'euphorie de la Libération. Le général Pflaum dispose d'environ 9 000 hommes. « Bettina » est la plus importante opération menée par la Wehrmacht contre un maquis en Europe occidentale. Ce qui fait également la spécificité de « Bettina », c'est le recours

26. Peter Lieb, « La répression et les opérations militaires allemandes contre le maquis du Jura (1942-1944) » in *Prendre le maquis*, op. cit., p. 147.

27. Instruction du général Niehoff du 8 juillet 1944 in Gilles Vergnon, *Résistance dans le Vercors*, Paris, L'Atelier, 2012, p. 121.

côté allemand à une unité aéroportée de parachutistes chargée de mener l'assaut au cœur même du dispositif du maquis, à Vassieux.

Le bilan de l'opération est très lourd²⁸. 200 résistants sont tombés les armes à la main, notamment lors des combats de Saint-Nizier (21 morts), de Valchevrière (7 morts), de Vassieux (83 morts). 150 maquisards environ perdront également la vie victimes d'exécutions sommaires effectuées après leur capture. Une nouvelle fois, les populations civiles ont également payé un prix très dur, d'autant qu'un déchaînement de violence s'est manifesté dans les rangs allemands, sans doute encouragé par plusieurs facteurs comme la présence d'hommes de la Sipo-SD, le comportement des troupes auxiliaires de l'Ostlegion ou la volonté de pratiquer une stratégie de « terre brûlée » alors que se précise de plus en plus la défaite allemande. Théâtre des combats les plus intenses entre le 21 et le 23 juillet, Vassieux perd 72 de ses habitants, assassinés dans des conditions odieuses. Parmi les autres principales exactions perpétrées, il faut aussi citer les seize otages civils abattus le 25 juillet à la Chapelle-en-Vercors, le meurtre d'une institutrice à Chabottes, le massacre les 27 et

28 juillet des 25 blessés qui se trouvaient dans la grotte de la Luire, aménagée en hôpital militaire.

La répression allemande menée contre les maquis et sa radicalisation au cours de l'été 1944 dans le cadre de la bataille pour la libération de la France est donc directement à l'origine des principaux massacres de civils perpétrés sur le sol français par les Allemands (Tulle, Oradour-sur-Glane, Vassieux). Ce lourd sacrifice a parfois amené après la guerre à remettre en cause le rôle joué par les maquis, qui serait resté limité sur le plan militaire tout en se traduisant par des pertes civiles importantes. Il ne faut toutefois pas renverser les responsabilités de ces crimes de guerre, dont les Allemands sont bien les seuls responsables. Et il ne faut pas oublier non plus la portée symbolique des maquis, incarnant une jeunesse française se battant les armes à la main pour sa propre libération, sans attendre qu'elle ne vienne seulement d'une intervention extérieure. Cela a aussi pesé pour que la France puisse se redresser et figurer dans le camp des Alliés en 1945, en permettant d'effacer à la fois l'humiliation de la défaite de 1940 et de quatre années de collaboration avec l'occupant.

28. Les pertes provoquées du Vercors ont donné lieu à plusieurs estimations. Nous reprenons ici les chiffres avancés par Gilles Vergnon, dont les travaux scientifiques sur le maquis du Vercors font autorité.

EJ Les stratégies de répression des résistances

Cécile VAST - Docteur en histoire, Musée de la Résistance et de la Déportation, Besançon.

Proposer une synthèse sur les stratégies de répression des résistances dans l'ensemble de l'Europe occupée de 1939 à 1945 relève du défi. Sur un sujet aussi large, dont la formulation oriente le point de vue du côté de la répression, des choix sont nécessaires et quelques précisions préalables s'imposent. Le premier point concerne d'abord la notion de répression : pratique caractéristique des régimes d'oppression, elle en constitue l'un des fondements parce que l'autorité en place donne à la politique de répression un support de légalité. Elle vise ainsi ce qui est considéré par ces régimes comme un danger pour la société : les opposants, les groupes de personnes vus comme des ennemis dans une vision à la fois politique, militaire, policière, idéologique et raciale. La répression cherche à empêcher que ces dangers se manifestent, s'expriment ou se développent. Elle s'exerce par des mesures punitives et de terreur contre tous ceux qui sont estimés contraires aux règles, aux lois et aux choix d'un gouvernement.

Au-delà de cette définition générale, il n'est pas possible de comprendre la répression des résistances si l'on ne prend pas en compte de multiples paramètres parmi lesquels : la situation

spécifique des pays occupés, avec la présence ou non d'un gouvernement collaborateur cherchant à affirmer un semblant de souveraineté (on pense évidemment à Vichy) ; les représentations et les objectifs idéologiques et géostratégiques des différents espaces et territoires occupés par l'Allemagne nazie ; la nature des oppositions, des actions et des formes de la Résistance, la diversité de leurs objectifs nationaux et patriotiques (la libération du territoire), civils et civiques (humanitaire, contre-propagande, sauvetages), politiques et sociaux (refondation démocratique et projets pour l'après-guerre) ; la chronologie de la guerre et l'évolution des conditions d'occupation.

Par ailleurs, tel qu'il est indiqué, le sujet nécessite d'adopter une approche multiscalaire, en dépit des difficultés nombreuses liées aux variations d'échelles. En effet, le passage du *macro* au *micro* suppose d'accorder une importance particulière aux adaptations et aux situations extrêmement variables selon les pays occupés.

Enfin, sans nier l'utilité des grandes reconstitutions d'ensemble, il convient d'éviter toute vision désincarnée et de ne pas perdre de vue l'essentiel : la répression nazie, sous toutes

ses formes, concerne avant tout des êtres humains ou des groupes de personnes. Elle représente la négation des droits fondamentaux de la personne humaine, et elle amène à redéfinir le cadre juridique et intellectuel de la désignation des crimes à travers des textes fondateurs issus pour partie de la Résistance. Ainsi du programme du Conseil national de la Résistance (15 mars 1944), du Préambule de la Constitution de 1946 ou du Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme (10 décembre 1948), dont le soixante-dixième anniversaire a été célébré fin 2018 dans une quasi-indifférence.

Les jeux d'échelles structurent le propos. En resserrant progressivement la focale, avec des perspectives changeantes, trois parties aborderont dans un premier temps l'Europe nazie dans une approche globale plutôt panoramique, puis le cas de la France sous Vichy et l'Occupation, pour s'attacher enfin au parcours et au vécu de la personne réprimée.

DANS L'EUROPE NAZIE : FORMES D'OCCUPATION ET FORMES DE RÉSISTANCE

Dans les territoires de l'Europe conquis par l'Allemagne, les différentes formes d'occupation et d'administration mises en place répondent à des intentions imbriquées : idéologiques – réalisation d'un « espace vital » à l'est du continent fondée sur le racisme et la *Weltanschauung* nazie –, militaires et géostratégiques, économiques. Elles se traduisent

par une grande diversité de situations et une complexité qui évolue et varie dans le temps. Ainsi, au maximum de son extension, soit à l'automne 1942 et au début de 1943, plusieurs entités territoriales se distinguent dans l'Europe dominée par l'Allemagne nazie.

Au cœur du dispositif, le Grand Reich allemand se forme au fur et à mesure des rattachements, des annexions ou des conquêtes. Il s'agit ainsi du territoire allemand dans ses frontières du traité de Versailles en 1919 auquel s'ajoutent après 1938 l'Autriche (Anschluss), les Sudètes, la Bohême-Moravie, la Haute-Silésie et le couloir de Dantzig, une partie de la Slovaquie, le Luxembourg et les départements français de l'Alsace et de la Moselle. Les territoires annexés, désormais appelés *Gau* et dirigés par des *Gauleiter* – Gustav Simon pour le Luxembourg, Robert Wagner pour l'Alsace et Josef Bürckel pour la Moselle –, sont dès lors germanisés et nazifiés. Un gouvernement général dirigé par Hans Frank administre la région de Varsovie-Cracovie en Pologne. La Bohême-Moravie, transformée en protectorat, est administrée par Konstantin von Neurath – Reinhard Heydrich en est le vice-gouverneur – puis par Wilhelm Frick. Des États sont alliés à l'Allemagne nazie, à commencer par l'Italie, mais aussi la Hongrie et la Croatie.

À proximité géographique du territoire du Reich, des pays conquis et considérés comme « aryens » s'administrent eux-mêmes sous le contrôle d'un administrateur allemand.

Il s'agit des Pays-Bas et de la Norvège, dont les gouvernements d'avant-guerre sont en exil, et du Danemark.

Au-delà, à l'est et à l'ouest du Grand Reich, les pays occupés connaissent des situations très variables avec soit des gouvernements en exil (Belgique, Yougoslavie, Grèce) soit qui entrent dans la « voie de la collaboration » (Philippe Pétain, 30 octobre 1940), comme dans le cas de ce qu'il reste de la France avec ses deux zones. La Belgique et la zone occupée en France subissent une administration militaire spécifique avec le *Militärbefehlshaber in Belgium und Nord Frankreich* (dont les départements du Nord et du Pas-de-Calais) et le *Militärbefehlshaber in Frankreich*.

Il reste enfin tous les territoires occupés militairement après l'invasion de l'URSS en juin 1941 : les États baltes, l'Ukraine et la Biélorussie.

Sans entrer dans le détail des dispositifs répressifs mis en œuvre par l'Allemagne nazie, ses alliés et ses collaborateurs, il convient de distinguer les forces policières et militaires. La police d'État, dirigée depuis 1936 par le chef de la SS Heinrich Himmler, contrôle à la fois la police du quotidien et de l'ordre (ORPO) et la police de sécurité et de sûreté (le RSHA et la Sipo-SD). L'armée allemande dispose de forces d'occupation et de forces d'opération : l'OKW, le commandement suprême de l'armée, dirige la Wehrmacht, composée de troupes d'opération et d'occupation et de l'Abwehr, le service de contre-espionnage. La Wehrmacht possède

également sa propre police secrète, la GFP, qui prend en charge jusqu'en 1942 la répression de la Résistance¹.

Enfin, pour ce qui concerne les résistances, globalement, et en simplifiant, trois grands ensembles géostratégiques se distinguent. Les stratégies et les conditions d'occupation, tout comme le sort réservé à chacun des pays dominés, conditionnent en partie le développement des formes diverses de résistances². Dans l'Europe de l'Ouest et du Nord, en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Danemark et en Norvège, les formes civiles de résistance s'affirment plus précocement que des formes militaires plus tardives. Dans ces pays, les États-nations n'étant pas directement menacés, l'attachement aux institutions en place avant la guerre – c'est le cas du modèle démocratique et républicain pour la France – explique en partie cette situation. Les pays de l'Europe du Sud et du Sud-Est, avec le cas intermédiaire de l'Italie, développent des mouvements de résistance dont l'un des objectifs est de construire de nouveaux États, ainsi de la Yougoslavie et de la Grèce, dans un contexte de guerre civile. Enfin, les conditions particulières d'occupation des territoires de l'Europe de l'Est (Pologne, Tchécoslovaquie, Hongrie et la partie occidentale de l'URSS occupée), dont le but est l'anéantissement à terme des identités nationales, suscitent de véritables résistances de survie.

1. Je renvoie au lexique et aux indications bibliographiques proposés en annexe de ce texte.

2. Alya Aglan, « Les résistances en Europe ou les États-nations à l'épreuve », in Alya Aglan et Robert Frank (dir.), *1937-1947 : la guerre-monde*, Paris, Gallimard, collection folio-histoire, 2014, p. 1179.

D'une manière générale, la partie est de l'Europe, en Ukraine, en Biélorussie et en Russie soviétique, subit depuis juin 1941 des violences extrêmes. La guerre de conquête menée par les nazis est aussi une guerre idéologique, une guerre civile et une guerre raciale : la lutte contre le judéo-bolchevisme appuie des massacres massifs commis par la Wehrmacht, les Waffen-SS, les unités de police et les forces locales de collaboration. Elle touche les personnes et groupes de personnes considérées comme les ennemis du nazisme : les cadres communistes (commissaires politiques), les partisans, les prisonniers de guerre soviétiques, les populations civiles et tout particulièrement les juifs. La lutte contre les partisans et les représailles collectives s'y déploient à une effroyable échelle meurtrière. Ainsi, près d'un million de civils sont tués sur le front de l'Est avec 340 000 morts en Biélorussie, 300 000 morts en Russie. Dans ces pays, en Yougoslavie et en Grèce, les villages sont systématiquement rasés ou incendiés, les habitants massacrés, pendus, fusillés ou brûlés ; comme dans le cas de l'opération « Cottbus » organisée par les nazis en Biélorussie en mai 1943 avec 12 000 victimes et 200 villages rasés³.

À l'échelle de la France occupée et morcelée, en prenant en compte la politique de collaboration et l'évolution de la guerre, deux groupes d'acteurs aux objectifs souvent convergents se distinguent : les autorités d'occupation et les forces de Vichy.

EN FRANCE : ACTEURS, DISPOSITIFS ET LOGIQUES DE RÉPRESSION DE LA RÉSISTANCE

Pour ce qui concerne les Allemands, l'essentiel de la répression est mené par les militaires et par les forces policières, politiques et diplomatiques. Il convient ici de se garder de toute vision rétrospective reconstruite par les responsables du MBF*, et qui tend à attribuer les exactions, les crimes et la violence aux seuls policiers du RSHA et de la Sipo-SD. De fait, Gaël Eismann a bien montré que le MBF a pris l'initiative des exécutions massives d'otages en 1941 et a accompagné la radicalisation de la répression en 1943-1944. Le MBF disposait de marges de manœuvre importantes, indépendamment des ordres du Reich.

Du côté des militaires, le MBF détient jusqu'à l'été 1942 le pouvoir exécutif et de décision en zone occupée, où il mène la politique de sécurité, de maintien de l'ordre et de surveillance administrative de Vichy. Les motivations des militaires du MBF sont davantage politiques qu'idéologiques ; il s'agit avant tout d'assurer la sécurité des troupes allemandes et de faciliter l'exploitation économique de la France.

Le MBF dispose pour réprimer de la *Feldgendarmarie* et de la *Geheime Feldpolizei* (GFP), militaires qui détiennent les fonctions de police, de maintien de l'ordre et de police criminelle. La GFP enquête sur les attentats et les groupes de résistance. Les *Feldkommandanturen* représentent le MBF

au niveau départemental avec des compétences judiciaires autonomes et une fonction de surveillance administrative des préfets de Vichy. Placée sous l'autorité de l'OKW, l'Abwehr, service de contre-espionnage, agit sur le territoire occupé (renseignements). L'Abwehr est à l'origine de nombreuses arrestations en zone occupée jusqu'en 1942 (réseau du « musée de l'Homme », mouvement de résistance « Combat-zone-Nord »).

Installés en mai 1942 et placés sous l'autorité de l'Office central de la sécurité du Reich (RSHA dirigé par Heydrich), le commandant supérieur de la SS et de la police en France (*Höherer SS- und Polizeiführer in Frankreich*), Karl Oberg, et son adjoint Helmut Knochen, prennent en charge à partir de l'été 1942 l'essentiel des décisions en matière de répression. Il s'agit moins de « maintien de l'ordre et de sécurité » que d'appliquer un programme politique qui vise les « ennemis du Reich » : communistes, juifs et francs-maçons. À ces organismes policiers et politiques s'ajoutent la Sipo-SD et l'une de ses composantes, la police de sécurité, la Gestapo, qui absorbe après l'été 1942 la GFP.

L'ordre de grandeur des effectifs militaires et policiers allemands en France varie en fonction de la chronologie. À la fin de 1941, les troupes de sécurité et de maintien de l'ordre (MBF) représentent 100 000 hommes. Ce chiffre passe à 200 000 hommes en

1943. Il faut ajouter à ces effectifs les troupes d'opération, dont le nombre atteint 400 000 hommes en 1942-1943, puis 1 million début 1944.

Le dispositif répressif du gouvernement de Vichy est animé par quelques obsessions fondées sur l'idéologie d'exclusion de la Révolution nationale : maintenir l'ordre, affirmer sa souveraineté, réprimer « l'anti-France » et l'ennemi intérieur. Par ailleurs, la police est essentielle à l'État français pour assurer son pouvoir et affirmer son autorité, d'autant que Vichy n'a presque plus d'armée (100 000 hommes). Une note ministérielle le dit clairement : « C'est à la police que l'État, ébranlé dans ses assises sociale et politique, aux deux tiers occupés, devra son redressement national »⁴. La quête de la souveraineté explique en partie le choix de la collaboration policière, avec une convergence des objectifs et des priorités de répression. Vichy est largement demandeur ; cette collaboration se traduit par la signature des accords entre Karl Oberg et René Bousquet, le secrétaire général de la Police, en août 1942. Les accords Oberg-Bousquet concernent la répression de la Résistance ainsi que l'arrestation et la déportation des juifs. En décembre 1943, Bousquet est remplacé sous pression allemande par le chef de la Milice, Joseph Darnand, qui devient secrétaire général au maintien de l'ordre.

Les forces répressives vichyssoises se composent essentiellement de polices, qui parfois se juxtaposent ; « polices

3. Voir : *Guerre mondiale. Guerre totale*, Paris & Caen, Gallimard/Mémorial de Caen, 2010.

* Pour les abréviations, voir, en Annexes, le lexique, p. 43.

4. Note ministérielle de juillet 1940 citée par Jean-Marc Berlière, « Les "polices" de l'État français : genèse et construction d'un appareil répressif », in Bernard Garnier, Jean-Luc Leleu & Jean Quélien (éds), *La Répression en France, 1940-1945*, Caen, Mémorial de Caen, 2007, pp. 107-127, cit. p. 109.

d'occasion », pour reprendre l'expression de Jean-Marc Berlière, auxiliaires, partisans et idéologiques : SPAC (service de police anti-communiste), PQJ (police aux questions juives), SSS (service des sociétés secrètes) ; une Police nationale, déclinée sur le plan régional avec la création d'une force de maintien de l'ordre, les GMR (Groupes mobiles de réserve) ; la Préfecture de police de Paris avec ses brigades spéciales chargées de la traque des groupes de résistance (ainsi, par exemple, du groupe Manouchian). Outre la gendarmerie, Vichy dispose à partir de 1943 de la Milice ; créée en janvier 1943 et dirigée par Joseph Darnand, la Milice, avec sa Franc-Garde et ses Cours martiales, constitue une véritable force supplétive des Allemands, comme au cours de la répression du maquis des Glières début 1944. Elle participe largement à la radicalisation et à la dérive de l'État policier vichyssois.

Avec la gendarmerie, les GMR et les différentes polices, Vichy dispose d'un effectif de 120 000 hommes, auxquels il faut ajouter les 30 000 adhérents de la Milice (dont 7 000 composant la Franc-Garde).

Ces divers dispositifs et appareils répressifs sont mis au service d'objectifs, d'idéologies et de visions de « l'ennemi », dont la Résistance fait partie.

Dans une vision de l'ennemi inspirée par la lutte contre le bolchevisme, on peut constater une convergence entre Allemands et Vichy, qui mêle globalement, sur l'ensemble de la période de l'Occupation, objectifs de maintien de l'ordre (lutter contre le danger)

et représentations idéologiques de la figure de l'ennemi. Il convient de tenir compte à la fois des objectifs et des représentations de l'ennemi pour connaître les victimes, les formes et la chronologie des politiques répressives.

Denis Peschanski l'a bien montré, la logique d'exclusion est consubstantielle à l'État français. L'explication avancée à la défaite de 1940 est étroitement liée à l'idée de décadence qui serait représentée par ceux que Vichy qualifie « d'anti-France » : étrangers, juifs, francs-maçons, communistes, autant d'« ennemis intérieurs » auxquels s'ajoutent avec le temps les « gaullistes ». La focalisation sur ces « ennemis » explique que Vichy n'accorde jusqu'en 1942 qu'un intérêt minime aux mouvements de résistance non-communistes de la zone Sud. Pour les juifs, la logique d'exclusion de Vichy rejoint en 1942 la logique de déportation et d'extermination des Allemands. Par ailleurs, comme déjà mentionné, le gouvernement de Vichy est obsédé par la question de la souveraineté qu'il cherche à affirmer par une politique de collaboration croissante, par le zèle et la surenchère, par l'anticipation des velléités allemandes, notamment dans la lutte contre le bolchevisme. Rappelons que Pierre Laval parie sur la victoire allemande et sur la construction future d'une Europe allemande.

Pour le *Militärbefehlshaber in Frankreich* (MBF), la politique répressive contre les résistances entre d'abord dans une politique plus globale de

« maintien de l'ordre et de sécurité », associée à la surveillance de l'appareil administratif de Vichy. Les travaux de Gaël Eismann insistent cependant sur la nécessité de ne pas dissocier militaires du MBF – qui auraient été imperméables à l'idéologie nazie – et nazis de la Sipo-SD. En effet, ils remettent très largement en question cette vision reconstruite et montrent au contraire l'imprégnation, l'intériorisation par les militaires chargés de la répression du système de représentation nazie. Pour Gaël Eismann, le personnel du MBF « partageait une vision du monde largement perméable au système de représentation nazi »⁵. De fait, l'objectif de « maintien de l'ordre » se nourrit du poids de la lutte contre le « judéo-bolchevisme » ainsi que du vieux « mythe du franc-tireur ». Ce thème est adossé à une vieille représentation du « franc-tireur » qui remonte à la guerre franco-prussienne de 1870 et à la Grande Guerre de 1914-1918. Les résistants sont associés à des « francs-tireurs » et, selon leur interprétation restrictive, les Allemands considèrent que les « francs-tireurs » ne correspondent pas aux critères militaires conventionnels établis par la convention de La Haye en 1907. Le caractère illégitime de leur combat justifierait ainsi, pour les occupants allemands, les crimes de guerre : « si la plupart des membres du [...] MBF ne partageaient probablement

pas l'antisémitisme radikal-völkisch des hommes de la Sipo-SD, reste que la lutte contre le "judéo-bolchevisme" [...] n'était pas seulement une notion guerrière de la propagande nationale-socialiste, qu'ils auraient utilisée avec scepticisme, mais bien une idée profondément ancrée chez eux, devenue une simple évidence », précise Gaël Eismann⁶. Le poids du judéo-bolchevisme se renforce après l'invasion de l'URSS et les premiers attentats communistes ; il devient un véritable prisme et influe sur la vision globale de la guerre par l'idée que le danger à l'Est est reporté à l'Ouest⁷. Cet objectif et cette idéologie déterminent les représentations de l'ennemi, désignent des cibles privilégiées, opèrent une hiérarchisation en fonction du danger et conditionnent une vision de l'ennemi extensible dans le temps. De fait, dans les premiers temps de l'Occupation, la répression touche essentiellement les actions de renseignement et la lutte armée ; l'inquiétude est moindre concernant les mouvements « gaullistes », perçus comme relativement inoffensifs jusqu'en avril-mai 1941. Avec l'invasion de l'URSS, les cibles et les victimes de la répression s'élargissent, et le vocabulaire pour les désigner se diversifie : juifs, communistes, gaullistes, « terroristes », « francs-tireurs », « bandes terroristes », « populations « complices » environnant les maquis.

5. Gaël Eismann, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Paris, Tallandier, 2010, p. 109.

6. *Ibid.*, pp. 111-112.

7. Pierre Laborie, *Les Mots de 39-45*, Toulouse, PUM, 2006.

La répression est une composante essentielle de l'identité de la Résistance, elle a nourri dans la clandestinité un imaginaire puissant. À travers quelques pistes de réflexion, quelques idées esquissées, il s'agit ici de revenir sur les conséquences de la répression dans le fonctionnement des organisations de la Résistance, sur la répression comme horizon d'attente et comme vécu, sur la question aussi de la Résistance en prison et en déportation. Ce regard porté du côté de la Résistance suppose une autre approche de l'histoire de la répression, peut-être moins froide ; elle peut aider à tenir compte de la dimension culturelle, sociale et anthropologique du phénomène. Les sources sont abondantes qui évoquent cette dimension singulière de l'histoire de la Résistance : presse clandestine, correspondances et lettres de fusillés, journaux personnels de prison (Bertrande d'Astier de la Vigerie, Honoré d'Estienne d'Orves, Agnès Humbert, par exemple), écrits et romans, films produits au moment de la Libération et après-guerre – ainsi de *L'Armée des ombres* réalisé par Jean-Pierre Melville –, monuments dispersés dans les campagnes qui traduisent l'inscription géographique et la proximité de la mémoire de la répression, presse locale.

La perspective de la répression, la vie traquée, la peur de l'arrestation et de la torture, la conscience d'une durée de vie limitée et l'horizon de la mort appartiennent pleinement à

l'univers de la clandestinité et à la vie des résistants⁸.

Après l'arrestation, à l'intérieur comme à l'extérieur de la prison, s'organisent de multiples solidarités : les journaux personnels écrits en prison témoignent du soutien moral maintenu entre prisonniers par la diffusion d'informations, les prières ou *La Marseillaise* chantée au moment du départ des condamnés à mort (*Notre guerre*, d'Agnès Humbert) ; les mouvements de résistance développent peu à peu de véritables services sociaux destinés à apporter aide et assistance aux familles des résistants arrêtés. L'histoire de ces services sociaux de la Résistance, comme le Comité des œuvres sociales de la Résistance (COSOR) dirigé par le père Chaillet, reste encore un angle mort de l'historiographie de la Résistance.

Immédiatement réprimés, les réseaux paient un prix très lourd ; la spécificité de leurs actions (renseignement et sabotage) et leur très grande vulnérabilité en font la cible prioritaire d'une impitoyable répression. Ainsi, parmi de nombreux exemples, sur les 3 000 membres du réseau Alliance, 1 000 sont arrêtés, 431 sont déportés ou exécutés, notamment au camp de concentration alsacien du Struthof en septembre 1944. Ces démantèlements fragilisent les groupes de résistance et nécessitent une réorganisation constante. La répression et les coups de filet sont toujours de véritables catastrophes pour les organisations de

résistance, au-delà de l'inquiétude sur le sort des personnes arrêtées.

La répression nourrit très tôt un imaginaire qui participe de l'affirmation de la singularité du combat résistant ; l'expérience de la prison, par exemple, apporte le prestige et la marque de l'antériorité dans l'engagement. Par ailleurs, autour des fusillés se développe un véritable martyrologe ; les dernières lettres des condamnés sont reproduites dans la presse clandestine. Les résistants ont pleinement conscience de la portée symbolique et de la dimension légendaire d'un vécu clandestin conditionné par la perspective de la répression.

En 1944, lorsque la répression change d'échelle et touche aussi, sans distinctions, résistants, maquisards et populations environnantes, de profondes questions éthiques sur leur responsabilité civile se posent pour les mouvements de résistance. De fait, de la défaite française à la Libération deux conceptions antinomiques de l'action et de la guerre se font face. Elles recouvrent des enjeux multiples, militaires, stratégiques, mais surtout idéologiques et humains. Indissociable du témoignage, conçue comme une nécessité, l'action est consubstantielle à la Résistance et la question de sa signification éthique traverse continuellement les écrits des mouvements de résistance en France. Jusqu'à la fin 1942 et le début de 1943, à quelques exceptions près – les coups de main des groupes francs –, leur action résistante reste éloignée des perspectives de la lutte armée. À partir de l'été 1943, dans l'attente interminable

du jour J, la perspective d'une participation des groupes de résistance à la libération du territoire fait définitivement entrer la lutte armée dans leurs stratégies. Sur fond de légitimité et de concurrence avec d'autres groupes de résistance, un débat intense s'engage sur les formes et les modalités de l'action immédiate. Pour l'essentiel, tout en condamnant l'attentisme, les mouvements de résistance non communistes s'orientent, avec des nuances selon les lieux, les secteurs et les dirigeants, vers un activisme responsable et mesuré, dans le discours comme dans la pratique.

Par ailleurs, les logiques de guerre, de même que les tortures, les exécutions et les exactions sans précédents commises par l'occupant et ses collaborateurs français obligent la Résistance à penser sans cesse son rapport à la violence. Ces crimes exacerbent des sentiments et des intentions parfois contradictoires. Ils soulèvent le problème de la singularité de l'action résistante comme celui de la nature profonde de la *guerre* menée par les mouvements unis. La responsabilité morale et la défense des principes fondamentaux forment en théorie la toile de fond des actions, des combats et des stratégies mis en œuvre. Pourtant l'aggravation brutale et aveugle de l'état de guerre repousse toujours plus loin les seuils et les points de non-retour. Les mouvements de résistance n'échappent pas aux violences et aux vertiges de leur temps. Tirailés entre des contradictions intenablement, sentiments de haine et de vengeance mêlés aux aspirations humanistes

8. À ce sujet nous renvoyons au *Dictionnaire historique de la Résistance* dirigé par François Marcot (Paris, Robert Laffont, 2006) et en particulier à l'article que Pierre Laborie consacre au rapport des résistants à la mort.

et pacifistes, ils parviennent néanmoins dans le dépassement à ne pas franchir la ligne rouge. Lucides sur la condition humaine, conscients de leurs faiblesses, confrontés parfois dans leurs propres rangs à des dérives, ils résistent à une *brutalisation* à laquelle ils ne consentent pas, et maintiennent, envers et contre tout, une certaine éthique de l'action. En cela l'expérience de la Résistance se distingue nettement des expériences combattantes ordinaires vécues et perçues à travers les modèles de la guerre conventionnelle. Elle pourrait, à certains égards, être pensée comme un refus du consentement à la guerre et à ses logiques, comme une « non-culture de guerre ». En opposition claire à l'accusation de « terrorisme » proférée par Vichy et les Allemands, on en trouve l'affirmation dans la volonté forte des résistants de ne pas reproduire les méthodes de l'ennemi, et de se démarquer du vocabulaire utilisé par celui-ci pour dénigrer la Résistance.

Les populations qui vivent à proximité des zones de maquis sont considérées comme complices des résistants par les Allemands et par les forces de la Milice. Les historiens Pierre Laborie, Harry Roderick Kedward et François Marcot ont insisté sur l'ambivalence des réactions de ces populations, partagées entre la peur des représailles et le mouvement d'adhésion aux groupes de résistance. En dépit des craintes réelles et malgré les menaces, les « solidarités objectives »

(Pierre Laborie), directes ou indirectes, l'emportent⁹. Dans les régions où elles s'exercent, la répression et les représailles ont un effet inverse à celui attendu par les Allemands et Vichy ; elles soudent dans une même communauté de sort résistants et populations. Ces dernières témoignent de leur solidarité par de menus gestes anonymes, individuels et collectifs : aides ponctuelles, tombes fleuries, enterrements, etc. Ces manifestations de solidarité traduisent l'identification de ces populations à ce que représente la Résistance, à ses souffrances, et au futur qu'elle symbolise. Leur réalité oblige à insérer la Résistance dans son environnement social, à élargir la définition du phénomène à sa dimension socio-culturelle, comme le suggérait en son temps l'ethnologue Germaine Tillion.

DÉCRYPTER LES LOGIQUES RÉPRESSIVES : FOCUS SUR LA DÉMARCHE DE GERMAINE TILLION

Le parcours répressif de Germaine Tillion ramène à l'échelle humaine, à celle de l'individu pris dans les griffes de l'emprisonnement puis de la déportation. L'expérience vécue de la répression s'accompagne chez elle d'une opiniâtre volonté d'en décrypter de l'intérieur les mécanismes afin de mieux leur résister. Plusieurs types de documents témoignent de cette démarche de connaissance et de survie : des lettres sur tissus écrites en prison, des recettes en acrostiche, les

textes du *Verfügbar aux Enfers* écrits secrètement dans le camp de concentration de Ravensbrück et les nombreux travaux réalisés dans l'immédiat après-guerre¹⁰.

Arrêtée le 13 août 1942, emprisonnée à la Santé puis à Fresnes à partir du 13 octobre 1942, Germaine Tillion utilise les colis, en particulier des chemises ou les doublures des sacs en tissu, pour écrire des lettres transmises à son amie Marcelle Monmarché. Elle y communique des faits quotidiens de son incarcération, et elle se livre également à une analyse poussée de la répression de son groupe, à la suite de la trahison de Gilbert Thomasson (arrêté, il a parlé, ce qu'elle ignore). Elle cherche notamment à comprendre les méthodes d'infiltration. En voici trois exemples significatifs :

« Sur Romainville voici ce que je sais, c'est un camp de triage d'où l'on est réexpédié dans les camps de concentration ou en Allemagne au bout de 15 jours ou de 6 mois. »

« Je me ronge de soucis pour mes camarades mais le pire n'est pas à craindre. J'ai pu avoir les détails les plus précis à ce sujet : il y a eu une réunion des grands chefs de la police le 18 juin 1942 à la suite de laquelle il a été décidé de diminuer le nombre d'exécutions. »

« Chronique de Fresnes. Il y a eu le 22 et le 23 juillet environ 150 arrestations dans les milieux étudiants : une bande de gamins de 18 à 22 ans (dont Geneviève de Gaulle, nièce du général) qui faisait un journal, des faux-papiers,

et se réunissait chez une libraire chez la rue de Vaugirard je crois [en réalité, rue Bonaparte], Mme Wagner. [...] Je regrette beaucoup de n'avoir pas fait d'espionnage, mais en tout cas j'exerce actuellement au plus haut point mes facultés d'historien et depuis 11 mois je me documente : c'est un fait que tous les groupes tombent presque de la même façon. 1. Un agent qui s'introduit dans la bande et fait cueillir tout le monde ; 2. Un hasard, une maladresse, une rafle... »¹¹

Dans les années d'après-guerre, Germaine Tillion se voit confier par le CNRS jusqu'en 1954 une mission de recherche sur la déportation. Elle utilise les techniques les plus modernes pour étudier les convois et les parcours des femmes déportées, notamment dans le domaine des bases de données. Parmi ces documents de travail, elle dessine une sorte de carte mentale qui tente de retracer dans l'espace et dans le temps le parcours et le destin des femmes déportées au camp de Ravensbrück par le convoi du 15 août 1944 (convoi dit des « 57000 »). Ce document décrit à la fois les arrestations et les lieux d'internement en France, de la zone Nord (Fresnes, Rennes, par exemple) et de la zone Sud (Lyon, Toulouse, Marseille, etc.), les prisons du Reich, les *kommandos* et les divers camps de concentration dans lesquels ces déportées ont été internées jusqu'en avril 1945.

D'une grande richesse pour l'historien, ce document révèle la volonté

9. Cf. Pierre Laborie, « Les maquis dans la population », in *Penser l'événement. 1940-1945*, Gallimard, Folio-histoire, 2019, pp. 177-201.

10. L'ensemble de ces documents est conservé au Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

11. Lettres sur tissus, Fonds Germaine Tillion, Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon.

immédiate de nombre de déportés d'écrire l'histoire du système concentrationnaire et d'en comprendre les ressorts dans toute leur complexité. La portée mémorielle de cette carte mentale se traduit notamment par la recherche des noms des femmes déportées dans le convoi du 15 août 1944. Germaine Tillon publie une première version de son étude sur Ravensbrück en 1946 dans la revue *Les Cahiers du Rhône*. Son *Ravensbrück* de 1973

s'appuie en partie sur ce document, tout comme la dernière version de cette étude publiée en 1988.

Le besoin de comprendre les stratégies répressives s'enracine dans l'expérience directe de l'emprisonnement, de la déportation et de l'univers concentrationnaire. Les quelques documents présentés ici forment l'un des jalons d'une historiographie de la répression, dont les premiers historiens furent d'abord les victimes.

ANNEXES

DOCUMENTS

Programme du CNR, 15 mars 1944

« Mesures à appliquer dès la libération du territoire : [...]

la pleine liberté de pensée, de conscience et d'expression [...]

le respect de la personne humaine [...]

le dédommagement des sinistrés et des allocations et pensions pour les victimes de la terreur fasciste. »

Préambule de la Constitution de 1946

« Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République. »

Préambule de la Déclaration universelle des droits de l'homme, 10 décembre 1948

« Considérant que la reconnaissance de la dignité inhérente à tous les membres de la famille humaine et de leurs droits égaux et inaliénables constitue le fondement de la liberté, de la justice et de la paix dans le monde. Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité

et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme. »

LEXIQUE INDICATIF

MBF (*Militärbefehlshaber in Frankreich*) : commandement militaire en France installé à Paris (hôtel Majestic). Le MBF est une sorte de gouverneur militaire qui dispose du monopole du pouvoir exécutif jusqu'en juin 1942, date à laquelle il cède ses pouvoirs à la Sipo-SD. Il est responsable du « maintien de l'ordre et de la sécurité » et son pouvoir s'étend partiellement à la zone Sud après novembre 1942. Il utilise les services de la *Feldgendarmarie* et de la GFP (*Geheime Feldpolizei*).

MBB (*Militärbefehlshaber in Belgien und Nordfrankreich*) : commandement militaire pour la Belgique et le nord de la France (Nord et Pas-de-Calais), installé à Bruxelles. Le MBB accorde une large autonomie à un commandement militaire spécifique aux deux départements français, implanté à Lille, l'OFK 670 (*Oberfeldkommandantur 670*).

RSA (*Reichssicherheitshauptamt*) : office central de sécurité du Reich dirigé par Heydrich puis par Kaltenbrunner, dont dépend la Sipo-SD et donc la Gestapo. En France, les services du RSA sont dirigés, à partir de 1942, par Helmut Knochen, lui-même dirigé par un chef supérieur, le SS Karl Oberg.

OFK 670 (*Oberfeldkommandantur 670*) : administration militaire allemande mise en place par le MBB et chargée de l'occupation des deux départements français du Nord et du Pas-de-Calais. Installé à Lille, il se maintient durant toute l'Occupation, dispose d'une grande autonomie et prend en charge l'essentiel de la répression contre toutes formes d'opposition.

Gau et Gauleiter : les deux départements alsaciens et la Moselle, annexés par le Reich, sont rattachés administrativement à deux régions, appelées *Gau*, dirigées par un *Gauleiter* : le *Gau* Oberhein (le Haut-Rhin et le Bas-Rhin sont rattachés au pays de Bade, avec Strasbourg comme capitale), le *Gau* Westmark (la Moselle est rattachée à la Sarre-Palatinat avec Sarrebrück comme capitale).

OKW (*Oberkommando der Wehrmacht*) : commandement suprême des forces armées allemandes, l'OKW a sous son autorité la Wehrmacht (armée allemande) et l'Abwehr.

Gestapo (*Geheime Staatspolizei*) : police secrète d'État, police politique créée par Goering en 1933 elle est intégrée à la Sipo-SD (section IV). Elle ne forme alors que l'une des composantes de l'appareil policier et répressif allemand, à côté d'autres organes de répression : Abwehr, GFP (*Geheime Feldpolizei*), puis Sipo-SD après 1942. La Gestapo est à l'origine de l'arrestation et de la déportation de la plupart des résistants français.

Sipo-SD (*Sicherheitspolizei und Sicherheitsdienst*) : police de sûreté installée en France et en Belgique après les attentats de l'été 1941 et contrôlée par l'office central de sécurité du Reich (le RSHA). Elle réunit le SD et la Gestapo et entre en conflit avec les organes du MBF. En juin 1942, toutes les missions de police allemande en France passent à la Sipo-SD, alors chargée de la répression.

Feldgendarmerie (FD) : service de maintien de l'ordre du MBF, présente sur le terrain, la *Feldgendarmerie* est, avec la Gestapo, le service souvent caricaturé par le cinéma. Les *Feldgendarme* gardent les prisons et procèdent aux exécutions.

Geheime Feldpolizei (GFP) : police secrète aux armées, dépendante du MBF et chargée des enquêtes. Ce service est absorbé après juin 1942 par la Sipo-SD.

Abwehr : service de renseignement de la *Wehrmacht*, dépendant de l'OKW. L'*Abwehr*, chargée des services secrets et du contre-espionnage, procède en zone occupée à des vagues d'arrestations (par exemple, c'est un agent de l'*Abwehr*, Robert Alesch, qui fait tomber une bonne partie du «réseau du Musée de l'Homme»).

Wehrmacht : armée allemande placée sous l'autorité de l'OKW.

OVRA (*Organizzazione di vigilanza e repressione dell'antifascismo*) : organisation de vigilance et de répression

de l'antifascisme, police politique fasciste qui agit en Corse et dans la zone d'occupation italienne. Elle réprime antifascistes italiens, corses et membres de la Résistance française.

Milice : créée en janvier 1943, placée sous l'autorité directe du chef du gouvernement Pierre Laval, et dirigée par Joseph Darnand, secrétaire général au Maintien de l'ordre en janvier 1944, la Milice fait suite au Service d'ordre légionnaire (SOL). Police supplétive des forces allemandes, elle traque les juifs, les résistants, les communistes et les maquisards. Elle participe notamment aux opérations contre le maquis des Glières en mars 1944.

Groupes mobiles de réserve (GMR) : institués en zone sud à partir de 1941, les GMR participent notamment en 1943-1944 à la lutte contre les maquis.

Service de police anticommuniste : service mis en place par le ministre de l'Intérieur Pierre Pucheu, sorte de police parallèle à la Police nationale, chargée spécifiquement de la surveillance et de la traque des communistes.

Brigades spéciales (BS) : elles jouent un rôle essentiel dans la traque des résistants, notamment dans le cadre de la collaboration policière renforcée par les accords Oberg-Bousquet d'août 1942. Les BS de la Préfecture de Police de Paris participent notamment à la traque et à l'arrestation des FTP-MOI.

Cours martiales : instituées le 20 janvier 1944 par le chef de la Milice, Joseph Darnand, les cours martiales sont composées de trois juges désignés le plus souvent par la Milice. Elles exercent une justice expéditive sans avocat et sans recours contre les «terroristes». Les condamnations à mort prononcées sont exécutées immédiatement.

Volksgerecht : Tribunal du peuple, cours de justice civile allemande où sont jugés et condamnés certains groupes de résistance français, dans le cadre de l'application du décret Keitel (NN). C'est le cas par exemple de 23 membres du groupe «Combatzone Nord» jugés en octobre 1943 par le tribunal du peuple de Sarrebrück.

Nacht und Nebel (NN) ou décret Keitel : connu sous le nom de décret «Nuit et brouillard», le décret Keitel (commandant en chef de la Wehrmacht) est promulgué le 7 décembre 1941. Appliqué à l'Europe de l'Ouest, il vise à éviter les procès publics qui révèlent l'existence des résistants : envoyés et jugés en Allemagne, les «NN» doivent disparaître sans laisser de traces.

Procès-spectacles : procès très médiatisés, ils se multiplient en 1942, jugent et condamnent les auteurs des attentats contre l'armée allemande, juifs et communistes notamment. On peut mentionner les procès du Palais-Bourbon (mars 1942), de la Maison de la Chimie (avril 1942) et du groupe Manouchian (février 1944).

Politique des otages : décret du 16 septembre 1941 du maréchal Keitel auquel fait suite l'instauration le 28 septembre 1941 d'un «code des otages» (exécution de 50 à 100 otages pour un soldat allemand tué). Par mesure de représailles suite aux attentats contre les troupes d'occupation, des internés (juifs, communistes et résistants) sont désignés comme «victimes expiatoires» et fusillés (Souge, Châteaubriant, Romainville). Entre septembre et décembre 1941, 215 otages sont exécutés en zone occupée. Ces exécutions provoquent une immense émotion populaire. Les fusillades sont progressivement abandonnées en 1942 et remplacées par des déportations.

SOURCES

- Eismann (Gaël), *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Tallandier, 2010
- Fontaine (Thomas), « Répression et persécution en France occupée (1940-1944) », in *Online Encyclopedia of Mass Violence*, <http://www.massviolence.org>
- Fontaine (Thomas), *Déportations et génocide, l'impossible oubli*, Tallandier-FNDIRP, 2009 : encarts de Laurent Thiery sur le Nord-Pas-de-Calais et de Cédric Neveu sur l'Alsace et la Moselle annexées.
- Laborie (Pierre), *Les Mots de 39-45*, Toulouse, Presses universitaires du Mirail, 2006
- Marcot (François) [dir.], *Dictionnaire historique de la Résistance*, Robert Laffont, 2006.

EJ Répression et déportations. L'exemple français

Thomas FONTAINE - Docteur en histoire. Directeur du Musée de la Résistance nationale.

Placée au service d'une idéologie destructrice et conditionnée par les enjeux imposés par le conflit mondial, la répression nazie dans les territoires occupés dans toute l'Europe par le Reich a été caractérisée par un degré de violence rare. La déportation de centaines de milliers de personnes arrêtées vers le système concentrationnaire et celle des Juifs d'Europe vers les centres de mise à mort ont été des modes majeurs d'expression de cette violence pensée et orchestrée par les dirigeants nazis.

Mais il demeure que c'est avant tout la représentation du «peuple nu», décrit magistralement par David Rousset dans *L'Univers concentrationnaire*¹, publié dès l'immédiat après-guerre, qui surgit des témoignages des survivants. C'est ce même «peuple nu» qui est au centre des images horribles que le monde découvre lorsque les portes des camps de concentration s'ouvrent enfin en 1945 : ces hommes «de tous les peuples, de toutes les convictions», esclaves mis au travail forcé, battus et épuisés, mais caractérisés par une «obstination caricaturale à vivre». Les mémoires se sont d'emblée focalisées

sur cette expérience traumatique au nom d'une dénonciation de la négation de la personne humaine. De manière particulièrement significative, depuis la découverte du système concentrationnaire nazi, le mot «déporté» ne désigne généralement plus une personne déplacée contre son gré, mais l'interné souffrant dans les camps de concentration. Du fait de cette évolution sémantique, le mot recouvre de manière peu claire les deux grands types de déportation depuis les territoires occupés par les autorités du Reich : le transfert des Juifs d'Europe dans les centres de mise à mort, où ils furent très majoritairement exterminés dès leur arrivée ; la déportation, puis l'internement concentrationnaire de centaines de milliers de victimes de la répression nazie. Les déportations ont ainsi davantage été envisagées et comprises à partir d'un devenir d'abord lu comme commun de leurs victimes, et non par les politiques différentes qui les fondaient. Une même souffrance a recouvert un groupe pluriel dans lequel les résistants ne se trouvaient pourtant pas là par hasard.

En effet, la répression menée en France occupée a amené l'occupant

1. David Rousset, *L'Univers concentrationnaire*, Paris, Éd. du Pavois, 1946.

à fusiller et à déporter une majorité de résistants, selon des temps et des choix différents. Ce sont ces politiques différentes et (en partie) successives qui sont l'objet de cette contribution. Nous entendons montrer que les politiques répressives qui ont été appliquées ne relèvent pas d'une improvisation, mais s'expliquent par des lectures plurielles de la Résistance par les autorités nazies. La répression en France a donc connu plusieurs phases, correspondant à des moments de la lutte des autorités nazies contre ses ennemis.

Des recherches majeures menées depuis le début du XXI^e siècle ont permis de lever la plupart des interrogations – longtemps restées sans réponse convenable – sur le bilan de la répression allemande en France. Rappelons brièvement les conclusions chiffrées de ces travaux. La répression a entraîné dans les zones Nord et Sud occupées, en plus de l'exécution d'environ 2500 personnes condamnées à mort, de 735 otages et, en 1944, de 200 victimes des cours martiales de Vichy, la déportation d'au moins 62000 déportés de répression (40 % environ ne sont pas revenus)², et au meurtre, probablement, de 15000 résistants et civils lors des opérations contre les maquis et de représailles menées en 1944. Outre le cas particulier des

presque 7000 Républicains espagnols engagés dans des compagnies de l'armée française et transférés dès 1940 au camp de concentration de Mauthausen, il faut ajouter à ce bilan les 515 fusillés (dont 375 condamnés à mort) et les 5500 déportés du Nord-Pas-de-Calais, où les personnes massacrées sont au moins 400³. Les particularités de la répression dans les départements annexés empêchent l'établissement de bilans similaires, mais l'on estime le nombre de personnes qui y sont arrêtées à près de 30000. Le génocide des Juifs d'Europe a amené la déportation et l'assassinat de la très grande majorité des 75000 Juifs partis de France – près de 4000 seulement reviennent en 1945⁴.

Au total, il existe donc une pluralité de victimes de l'Allemagne nazie ; il existe aussi une pluralité de parcours et de destins, selon les sorts réservés par les nazis à des « ennemis » différents. Dès lors, on doit insister sur la pluralité des expériences vécues : « mille camps dans chaque camp », selon l'expression de Germaine Tillon, déportée à Ravensbrück, qui traduit les multiples expériences individuelles vécues et les différentes manières de les percevoir. Mais, pour les services nazis qui mènent cette répression et commandent les déportations, domine une analyse du combat à mener et des

lectures du « fait résistant », de la Résistance. Le tableau des politiques de déportation des victimes de la répression allemande en France occupée, qui peut être dressé, les éclaire tout particulièrement⁵.

LE TEMPS DE L'ADMINISTRATION MILITAIRE, 1940-1942

Cela a longtemps été peu connu et exclu de ce tableau d'ensemble. Pourtant, les premières déportations au départ de France prennent la forme d'un transport vers l'Allemagne, généralement en voiture de troisième classe, aux fenêtres grillagées, dans des conditions matérielles qu'il convient de qualifier de « correctes ». « Toute la nuit nous bavardons », note ainsi la résistante Agnès Humbert dans son journal⁶. Ces parcours de victimes de la répression s'effectuent dans un cadre pénal et d'abord hors du système concentrationnaire – même si beaucoup y sont ensuite envoyées. En effet, c'est dans un premier temps une administration militaire, le *Militär-befehlshaber in Frankreich* (MBF), qui est chargée par Hitler de superviser la zone occupée depuis Paris. Sur le plan exécutif et décisionnel, le MBF est donc l'acteur principal de la répression jusqu'à l'été 1942⁷. L'essentiel de son appareil répressif repose sur ses tribunaux militaires, c'est-à-dire sur une politique judiciaire relevant du

droit pénal et militaire allemand. Le MBF ajoute à ce dispositif un arsenal réglementaire sévère. Les impératifs militaires prennent donc le pas sur toute considération humanitaire et la vision centrale de l'ennemi comme « franc-tireur » aboutit à criminaliser tout acte d'un civil contre l'occupant. Mais, à la différence de ce qui se déroule à l'Est où la répression s'affranchit d'emblée de toute référence au droit, subsiste un cadre juridique où l'adversaire « patriote » peut être jugé « digne de respect ». Il en est ainsi lors du procès du groupe d'Honoré d'Estienne d'Orves qui se tient à Paris en mai 1941.

Au début de l'Occupation, l'internement des condamnés est d'abord privilégié, en même temps qu'ont lieu les premières exécutions après jugement : 111 condamnations à mort sont ainsi prononcées entre juin 1940 et le 22 juin 1941, dont 38 sont exécutées. Ce n'est qu'à partir du printemps 1941 que le MBF décide de déporter des condamnés dans des prisons situées sur le territoire du Reich, afin qu'ils y purgent leurs peines. Il s'agit alors d'une stratégie visant à accentuer l'effet dissuasif de la répression, en transférant prioritairement les détenus lourdement condamnés. Dès août 1941, les responsables du MBF se félicitent de l'effet « intimidant » produit sur la population par l'annonce du transfert des condamnés à de longues

2. Ce chiffre n'aurait pu être établi sans le travail essentiel de la Fondation pour la mémoire de la déportation : *Livre-Mémorial des déportés de France arrêtés par mesure de répression (1940-1945)*, Paris, Éd. Tirésias, 2004, 4 volumes.

3. Se référer aux travaux de Laurent Thiery, *La Répression allemande dans le Nord de la France, 1940-1944*, Presses du Septentrion, 2013.

4. Cf. Alexandre Doulut, Serge Klarsfeld, Sandrine Labeau, *Le Mémorial des 3943 rescapés juifs de France*, The Beate Klarsfeld Foundation, Les fils et filles des déportés juifs de France, Après l'oubli, 2018. Une étude menée par le Mémorial de la Shoah est également en cours de réalisation sur les Juifs survivants en 1945.

5. Je renvoie à ma thèse de doctorat, *Déporter. Politiques de déportation et répression en France occupée, 1940-1944*, Université Paris 1, 2013.

6. Agnès Humbert, *Notre Guerre. Souvenirs de résistance*, Paris, Éd. Émile-Paul Frères, 1946, rééd. Tallandier, 2004, p. 208.

7. Lire le travail de référence de Gaël Eismann, *Hôtel Majestic, Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Paris, Tallandier, 2010.

peines en Allemagne. Au total, de fin avril 1941 à fin mai 1942, c'est-à-dire jusqu'à l'installation officielle des services policiers nazis à la tête de la répression en France occupée, le MBF déporte dans les prisons au moins 550 personnes condamnées devant ses tribunaux, surtout depuis la gare de l'Est à Paris. 83 % de ces déportés sont des hommes. Les actions démontrant une résistance et un refus de l'Occupation, entendus au sens large, ressortent nettement parmi les motifs de déportation (au moins 52 %). Près de 20 % de ces premiers déportés « judiciaires » du MBF meurent dans le Reich, le plus souvent dans les prisons où ils ont été transférés.

Mais le nombre de ces victimes judiciaires, condamnées puis déportées, est jugé par Hitler trop faible pour être véritablement dissuasif : la répression dans les territoires occupés de l'ouest de l'Europe est en conséquence complétée par une procédure au nom demeuré célèbre. Le décret « NN », dit « Nuit et Brouillard », met en place une déportation dans le plus grand secret de victimes dont les proches doivent perdre la trace, pour mieux inspirer la terreur⁸. Il était prévu que ces personnes devaient être jugées en Allemagne – mais cela ne sera le cas que d'une minorité d'entre elles – par un *Sondergericht* (un tribunal d'exception) ou par le Tribunal du Peuple. En attendant d'entrer dans la salle d'audience et que le procureur boucle le lourd dossier d'instruction pour réclamer souvent des peines de mort,

les déportés arrivés de France sont parqués dans des « camps spéciaux », à Hinzert, près de Trèves, pour les hommes ou dans des prisons du Reich à Aix-la-Chapelle pour les femmes, ces détenus étant d'emblée privés de tout contact avec le monde extérieur (ni colis, ni courrier).

La « politique des otages » constitue une autre forme de répression après le début de la « lutte armée ». Hitler ordonne en effet que l'on fusille des otages pour chaque Allemand tué par les groupes armés communistes. Entre septembre 1941 et mai 1942, sont ainsi fusillés 480 otages, principalement choisis parmi les « judéo-bolcheviques », une représentation désormais centrale dans la lecture du fait résistant par l'occupant. Or, le MBF plaide très vite pour ajouter à cette forme de répression la déportation « vers l'Est » « de grandes masses » d'otages juifs et communistes. Il obtient gain de cause et les transferts massifs vers le Reich débutent donc dans le cadre de cette « politique des otages », vers le camp d'Auschwitz. Le premier convoi parti le 27 mars 1942, composé d'otages juifs – et qui constitue aussi le premier convoi de la « solution finale » – est en grande partie le résultat de cette décision du MBF. Les otages communistes partent le 6 juillet 1942 du camp de Compiègne.

La répression judiciaire, qui constitue la norme jusqu'à l'automne 1942, demeure un élément structurant du dispositif répressif jusqu'à l'été 1944.

LA « GESTAPO » AUX COMMANDES, 1943-1944

Les services policiers nazis, qui prennent les rênes de la répression en France occupée à partir de juin 1942, utilisent les tribunaux militaires, réservant rapidement les condamnations à mort aux détenus qu'ils jugent les plus dangereux, à commencer par les membres des groupes armés communistes, les Francs-Tireurs et Partisans (FTP).

Ils utilisent également la procédure NN pour déporter tous ceux, moins dangereux à leurs yeux, des détenteurs d'armes par exemple, qui ne sont pas forcément résistants. Ils créent une nouvelle catégorie de NN, ceux dit « NN Gestapo », directement dirigés vers des camps de concentration, dans des petits convois ainsi spécialement gardés, pour déporter des cadres de la Résistance. Ces transports prennent la direction de Mauthausen en mars-avril 1943, de Natzweiler en juillet, puis de différents camps via Sarrebrück Neue-Bremm à partir d'août. Les femmes classées par les autorités allemandes dans cette procédure rejoignent le camp de Ravensbrück via la prison d'Aix-la-Chapelle. Cette destination – qui mettait un terme à l'éventualité d'un procès – fit écrire à l'historien et ancien déporté Joseph de La Martinière que la nouvelle procédure « détournait » le décret « NN » originel. Mais, en fait, ces convois organisés par la Sipo-SD ne dérogent pas à l'objectif initial : condamner rapidement à mort ou déporter secrètement pour entretenir

une dissuasion efficace. Les déportés les plus dangereux s'y retrouvent ; ils partent rapidement, en dehors de toute procédure judiciaire, dans des transports secrets et sécurisés. Cette procédure essentielle est positionnée en amont du dispositif répressif. Elle enlève aux tribunaux des résistants parmi les plus compromis. Ainsi, Hervé Monjaret, le radio de Jean Moulin, arrêté le 4 avril 1943, est par exemple déporté comme « NN Gestapo » le 11 octobre. Au total, près de 1700 individus sont déportés selon cette procédure, jusqu'en avril 1944, lorsque la Sipo-SD supprime une procédure trop lourde administrativement alors qu'un débarquement allié se profile.

Il faut encore ajouter à ce tableau complexe mais nécessaire d'autres convois « spéciaux », formés à la suite du démantèlement de groupes de résistance, comme ceux du réseau Alliance dont la procédure est prise en charge par la Gestapo de Strasbourg.

Les transports de personnalités civiles et militaires, formés à partir de l'été 1943, sont encore d'une autre nature. Ils résultent de l'inquiétude des Allemands de voir des personnalités – civiles et surtout militaires, notamment des colonels et des généraux – rejoindre le camp allié. La destination de ces convois et le régime appliqué à ces déportés – placés en « détention d'honneur » dans des camps spéciaux – ne changent rien à l'origine de ces mesures, éminemment répressives.

Mais au début de l'année 1943, un autre changement essentiel, qui a évidemment marqué les mémoires collectives, a considérablement augmenté

8. Lire l'œuvre pionnière de Joseph de La Martinière, *Le Décret et la procédure Nacht und Nebel (Nuit et Brouillard)*, Orléans, Impressions Boullas-Vitry, 1981 ; réédité Paris, FNDIRP, 1989.

le nombre de déportés de répression et modifié profondément le dispositif répressif. La conjonction de la montée en puissance des forces de résistance et des besoins croissants en main-d'œuvre « esclave » des camps de concentration, désormais parties prenantes de la « guerre totale » menée par le Reich, conduisent la SS et les services policiers nazis à instaurer des procédures pour déporter l'essentiel des victimes de la répression directement vers les camps de concentration, plus rapidement et en dehors de toute procédure judiciaire. De janvier 1943 à août 1944, vingt-cinq convois massifs, composés à chaque fois d'au moins une vingtaine de wagons de marchandises et généralement d'au moins 1 000 déportés, quittent le camp de Compiègne, aboutissant à la déportation d'environ 36 200 personnes au total. Plusieurs « programmes » se succèdent : « l'opération Meerschaum » au premier semestre 1943 ; les départs vers Buchenwald-Dora ensuite et jusqu'en janvier 1944, pour fournir de la main-d'œuvre à l'usine des armes secrètes⁹ ; le programme Kammler d'enfouissement des chaînes de production stratégiques à partir du printemps 1944.

Pour tenir les objectifs de la guerre totale, les détenus, à peine arrivés au camp central, sont rapidement transférés dans les *Kommandos* extérieurs installés près des sites de l'économie de guerre. Ainsi, près des trois quarts des déportés à Sachsenhausen en janvier, avril et mai 1943 sont affectés

aux *Kommandos* d'Heinkel, Falkensee, Küstrin, Speer ou Klinker, c'est-à-dire majoritairement à des sites de fabrication d'armements. Près de la moitié des 2 000 déportés partis en avril 1943 à Mauthausen travaillent dès l'été à la construction d'un tunnel (à Loibl Pass) ou au nouveau programme des fusées (à Wiener-Neustadt). C'est précisément pour fabriquer les V1 et V2, les armes secrètes d'Hitler, qu'est alors créé le site de Dora, dans les montagnes du Harz. Entre début septembre 1943 et fin janvier 1944, sept convois massifs prennent de France la direction de Buchenwald : une grande partie des 9 300 déportés qui y arrivent repartent rapidement pour Dora. à partir du printemps 1944, les déportés de France sont dirigés vers les *Kommandos* créés dans le cadre du programme Kammler – à Gusen, Ebensee et à Melk dans le complexe de Mauthausen, à Hersbrück une annexe de Flossenbürg, dans les chantiers des bases sous-marines du camp de Neuengamme, ou encore dans les nouveaux *Kommandos* de Buchenwald, à Ellrich, Langenstein ou Neu Stassfurt.

Si ces parcours concentrationnaires sont identiques par leur finalité – faire travailler des détenus, jusqu'à la mort, pour contribuer à l'effort militaire allemand – ils diffèrent donc par les conditions endurées par les prisonniers. Les situations sont en effet extrêmement différentes d'un camp à l'autre, d'un *Kommando* à l'autre, selon les périodes et même au sein d'un même site. Elles sont meilleures

dans les *Kommandos* d'usine que dans les chantiers d'enfouissement des chaînes de production stratégiques, où durant plusieurs mois le travail consiste surtout à dégager des galeries encombrées de pierres ou de blocs de sel, à fabriquer du béton, à pousser des wagonnets, souvent sous les coups des *Kapos*, le tout dans un air rare et vicié, sans eau ou presque. Les taux de mortalité confirment ces différences avec des écarts notables : 60 % environ des déportés de France partis vers Sachsenhausen en janvier et en mai 1943 reviennent à la Libération, de même que 75 % de ceux partis en avril. Mais les déportés de Dora ou de Gusen ne sont qu'environ 40 % à rentrer. Le taux de mortalité des femmes déportées, davantage affectées dans les usines dépendantes du camp de Ravensbrück, est ainsi plus faible que celui des hommes : si un peu moins d'un déporté sur deux revient en 1945, trois femmes sur quatre sont rapatriées.

DÉPORTER JUSQU'AU BOUT

Le débarquement des Alliés en Normandie ne signifie pas la fin des déportations. En effet, tant que la bataille de Normandie est incertaine, soit jusqu'à la fin juillet 1944, malgré la violence qui se déchaîne sur le front et dans le cadre de tragiques représailles à l'arrière, les procédures répressives en place depuis de longs mois perdurent presque « normalement ». Les convois massifs continuent de partir du territoire français, tous les quinze jours... Le véritable tournant dans

l'évolution du dispositif répressif intervient non pas le 6 juin 1944, mais le 31 juillet, avec la percée d'Avranches opérée par les troupes américaines. C'est le signal de l'évacuation des services allemands, qui s'accompagne de nombreuses exécutions sommaires et d'une importante vague de déportations. Au total, ce sont près de 23 000 déportés qui partent après le 6 juin 1944 des zones Nord et Sud, alors que le bilan – difficile à établir – des victimes massacrées s'évalue en milliers. Réprimer jusqu'au bout donc, coûte que coûte, aura été une caractéristique de l'occupation allemande en France.

DES LECTURES DE LA RÉSISTANCE

Ce rapide tableau de la répression montre que contrairement à la représentation d'un arbitraire nazi uniforme pendant l'Occupation, il a bien existé des temps et des politiques de déportation. D'abord soumises aux autorités judiciaires, la répression et les déportations sont ensuite marquées et modifiées par la prise de contrôle par les services policiers nazis, qui utilisent les tribunaux militaires et le sigle NN pour cibler des détenus considérés comme les plus dangereux et qui ajoutent rapidement au tableau de la répression les convois massifs, où se retrouvent toutes les autres victimes et de plus en plus de résistants au fil des mois. À partir de 1943, de véritables « programmes » successifs de déportation sont initiés. Si des motivations économiques expliquent le recours aux déportations massives, cet objectif

9. Lire absolument André Sellier, *Histoire du camp de Dora*, Paris, La Découverte, 1998.

cohabite donc avec celui d'une lutte de plus en plus intense menée contre la Résistance, les victimes de la répression «peuplant» ces convois. Ces politiques répressives dont nous avons ici brièvement décrit les étapes obéissent donc à des logiques multiples :

leur complexité résulte du fait que les objectifs de la répression n'ont cessé d'évoluer au cours du conflit. Sur ce sujet comme sur d'autres, affronter la complexité est nécessaire, face à une mémoire trop souvent réductrice et simplificatrice.

EJ Un point sur la persécution des Juifs et la Shoah en France¹

Laurent JOLY - Directeur de recherche au CNRS. Spécialiste de l'étude de l'antisémitisme, l'extrême droite française et le régime de Vichy

Les recherches et analyses résumées dans le présent article s'inscrivent dans une nouvelle tendance historiographique qui étudie la Shoah en France au niveau des pratiques concrètes de persécution et des trajectoires individuelles des victimes. Dans mes travaux, et en particulier dans mon dernier livre *L'État contre les juifs. Vichy, les nazis et la persécution antisémite* (Grasset, 2018), je privilégie une approche institutionnelle : se concentrer sur les logiques propres de l'administration française et de ses agents, leur ethos et leurs marges de manœuvre, me paraît en effet la meilleure manière d'expliquer le bilan de la «solution finale» en France et, donc, de répondre au révisionnisme de ceux qui affirment que c'est la politique de Vichy qui aurait permis à plus de 200 000 Juifs d'éviter la déportation, tandis que 74 150 autres ont été déportés.

Trois questions seront ici abordées. Tout d'abord, je rappellerai les objectifs initiaux des Allemands et de Vichy concernant la politique contre les Juifs en France et tâcherai de déterminer ce qui a séparé et rapproché ces deux politiques. La deuxième partie portera

sur la grande rafle parisienne de juillet 1942, la plus importante organisée sous l'Occupation, qui a entraîné la déportation d'environ 12 000 Juifs. Une dernière partie évoquera enfin la politique de traque des Juifs après l'été 1943. À partir de cette date, Vichy est plus réticent à contribuer aux rafles, et les Allemands tentent de promouvoir une politique de chasse systématique.

LA POLITIQUE DE L'OCCUPANT, LA POLITIQUE DE VICHY, 1940-1941

En 1940, la France se trouve dans une situation unique dans l'Europe nazie. Le pays est à la fois occupé et, en partie, souverain. Les mesures anti-juives initiées par les autorités allemandes et l'État français répondent à des objectifs qui peuvent converger, mais qui divergent aussi sur bien des points. En fait, jusqu'en 1941, deux politiques sont menées en parallèle. D'un côté, l'antisémitisme sécuritaire des Allemands. De l'autre, l'antisémitisme politique et xénophobe de Vichy.

Dès leur installation à Paris, les autorités d'occupation sont obsédées

1. Ce texte est la version française d'une conférence prononcée en anglais le 3 décembre 2018 en ouverture de l'*International Conference: Vichy Revisited*, organisé par The Hebrew University of Jerusalem, Van Leer Institute, Jérusalem (3-5 décembre 2018).

par «*l'ennemi juif*», supposé faire de l'espionnage et menacer la sécurité de leurs troupes. À partir d'août 1940, l'administration militaire allemande envisage des mesures légales. Au début d'octobre, la première ordonnance antijuive est rendue publique. Elle définit les Juifs, décrète un recensement général et l'apposition d'une affiche jaune, «*ENTREPRISE JUIVE*», sur chaque magasin appartenant ou géré par un Juif.

À Paris, le service des Étrangers de la Préfecture de police est chargé d'organiser le recensement. Un vaste fichier est élaboré. Plus de 150 000 individus sont fichés comme Juifs. Environ 20 000 Juifs sont par ailleurs enregistrés dans les autres départements de zone occupée. Ainsi, à l'automne 1940, près de 90 % des personnes déclarées comme Juives en zone occupée résident à Paris ou en banlieue. Peu après, les autorités allemandes ordonnent l'apposition de la mention «*JUIF*» sur les papiers d'identité.

Par ailleurs, dès le début, les Allemands ont l'intention de confisquer les «*commerces juifs*». Mais la convention de La Haye (1907), qui proscriit toute atteinte aux «*convictions religieuses*», aux «*droits de la famille*» et à la «*propriété privée*» des populations occupées, les oblige à faire preuve de prudence. Le 18 octobre 1940, après des tentatives infructueuses pour influencer la rédaction du statut des Juifs de Vichy (et donner à celui-ci une orientation économique), l'administration militaire publie la «*Deuxième ordonnance*

contre les Juifs» : les «*entreprises économiques juives*» doivent être déclarées et placées sous la direction d'administrateurs non juifs.

Enfin, le dernier aspect de la politique allemande en 1940 consiste à empêcher l'entrée des Juifs en zone occupée et à expulser vers la zone libre le plus grand nombre possible de Juifs d'Alsace-Moselle et des régions frontalières du Reich (pays de Bade ou Sarre-Palatinat), ce qui entraîne des protestations de la part de l'État français.

Passons maintenant à la politique de Vichy.

Le premier aspect est l'antisémitisme xénophobe. Dans les années 1930, la France a accueilli plusieurs dizaines de milliers de Juifs fuyant le nazisme et la persécution. Après avoir reçu les premiers convois d'Alsace, le régime pétainiste promeut une répression systématique. La loi du 4 octobre 1940 permet d'envoyer les «*étrangers de race juive*» dans des «*camps spéciaux*». À Gurs ou Rivesaltes, plus de 30 000 Juifs sont bientôt internés dans des conditions effroyables.

Alors qu'autour du maréchal Pétain il y a consensus sur la politique à l'égard des Juifs étrangers, certaines réticences se manifestent concernant la persécution des Juifs français. Dès l'été 1940, l'adoption d'une grande loi est envisagée. Le très royaliste garde des Sceaux Raphaël Alibert souhaite mettre en œuvre l'«*antisémitisme d'État*» théorisé par Charles Maurras dans *L'Action française* entre 1911 et 1920 : dénaturalisation de tous les

Juifs français, à l'exception de certains anciens combattants, et expulsion des étrangers. Un projet de discours radiophonique de Philippe Pétain, rédigé au mois de septembre, fait clairement allusion à ce projet. Mais cette partie du discours est finalement rayée. «*Pas encore. Le pays n'est pas antisémite*», note dans la marge un proche collaborateur du maréchal²...

Ainsi, à elle seule, la tradition antisémite française n'est pas assez forte pour assurer l'adoption d'une «*loi raciale*». Jusqu'en septembre 1940, le gouvernement dirigé par Pierre Laval, vice-président du Conseil, privilégie l'option xénophobe, qui permet de s'attaquer à «*l'influence*» des Juifs dans l'État et les professions libérales *via* des lois ciblées contre les naturalisés.

L'idée du statut ne parvient à faire l'unanimité à Vichy que lorsque, courant septembre, les autorités allemandes annoncent leur intention d'adopter une politique antijuive spécifique en zone occupée. Le dossier est repris en main par le ministre de l'Intérieur Marcel Peyrouton et un statut des Juifs de facture classique, similaire à d'autres dispositions européennes, est finalement adopté le 3 octobre 1940. Définis racialement selon le modèle des lois de Nuremberg, les Juifs sont exclus de la plupart des services publics (notamment de l'Éducation nationale, selon la volonté du maréchal Pétain), de l'armée et des médias. Au total, 3 000 personnes sont renvoyées. Contrairement aux craintes initiales

de Vichy, l'opinion publique ne proteste pas et l'administration applique sans hésitation le statut.

Ainsi, en 1940, les politiques anti-juives menées par les Allemands et Vichy se complètent véritablement. D'un côté, recensement, contrôle et premières étapes vers une spoliation systématique. De l'autre, internement des Juifs étrangers et exclusions professionnelles. Ce n'est qu'à partir du printemps 1941 que les politiques allemande et française vont devenir réellement interdépendantes.

*

Au printemps 1941, jamais l'Allemagne n'est apparue aussi proche de la victoire. L'Union soviétique est encore une alliée. La Grande-Bretagne semble sur le point d'être vaincue. Et l'amiral Darlan, qui a remplacé Pierre Laval, envisage même de lancer la France dans une véritable collaboration militaire.

À Paris, se préparant pour le prochain triomphe, les hommes de la «*solution finale*» souhaitent accélérer la persécution des Juifs. Dès janvier 1941, le représentant d'Adolf Eichmann en France, le lieutenant SS Dannecker, a rédigé un plan. La création d'un «*Office central juif*» est exigée. En mars, Vichy accepte d'instituer le commissariat général aux Questions juives (CGQJ). Ardent député catholique et antisémite de l'entre-deux guerres, Xavier Vallat est placé à sa tête.

2. Archives nationales (AN), 3W²⁸² 2/2, projet de discours pour Pétain, s. d. [vers 15-18 septembre 1940].

Dès ses premiers entretiens avec les responsables allemands à Paris, Vallat est averti de la finalité de sa mission : « *Mettre sur pied [...] les mesures préliminaires d'une déportation future des Juifs*³. »

C'est un tournant. Dès lors, la politique de Vichy s'inscrit inévitablement dans la perspective de la « *solution finale* ». Au printemps 1941, trois nouveaux aspects apparaissent dans la persécution des Juifs :

En premier lieu, avec le commissariat général aux Questions juives, existe désormais un opérateur unique chargé de diriger la politique antijuive sur l'ensemble du territoire. Non seulement le CGQJ aggrave les mesures d'exclusion de Vichy (une cinquantaine de lois et décrets, préparés par Vallat, sont publiés en 1941) mais en plus il permet aux Allemands de traduire leurs projets dans le droit français (ainsi la création d'une association juive obligatoire, l'Union générale des israélites de France, instituée en décembre 1941 à la demande de Dannecker).

Deuxièmement, l'« *aryanisation économique* » devient officiellement une politique de spoliation prise en charge dans tout le pays au nom d'un projet antisémite. Jusqu'à présent, les autorités occupantes s'étaient montrées relativement prudentes. À partir du printemps 1941, les nouvelles dispositions contre les Juifs imposent le blocage des comptes commerciaux et privés. Par l'intermédiaire du CGQJ,

Vichy administre la majeure partie de cette politique, non plus dans le souci principal de protéger l'économie française de la voracité allemande, mais dans une perspective antisémite nationale. Au total, près de 45 000 procédures de spoliation seront ouvertes en zone occupée, et plus de 10 000 en zone libre et en Algérie.

Enfin, à Paris, l'occupant ordonne les premières arrestations massives. Le 14 mai 1941, une première « *rafle* » est initiée : 6 494 Juifs apatrides sont convoqués par la Préfecture de police ; 3 747 (soit 58 %) se rendent à l'« *examen de situation* » ; on les envoie à Pithiviers et Beaune-la-Rolande. Le 20 août 1941, ce sont 48 % des quelque 5 800 Juifs visés par la rafle dans le 11^e arrondissement (entièrement bouclé pour l'occasion) qui échappent à l'arrestation. Theodor Dannecker est furieux. Il prend l'initiative d'ordonner à la Préfecture de police de mener des opérations complémentaires le lendemain. Au total, plus de 4 200 Juifs sont arrêtés et dirigés sur le camp de Drancy, près de Paris. Surtout, le jeune officier SS impose un nouveau recensement dans le département de la Seine (octobre-novembre 1941). À partir de l'été 1942, ce fichier, dactylographié et régulièrement tenu à jour, sera l'outil principal des rafles en région parisienne.

Depuis l'invasion de l'Union soviétique par la Wehrmacht et les premiers attentats communistes, l'administration militaire allemande a instauré une

politique de représailles délibérément centrée sur les Juifs⁴. Le 12 décembre 1941, des *Feldgendarmes*, assistés de policiers parisiens, arrêtent près de 750 Juifs français, des notables, des anciens combattants, résidant dans les beaux quartiers de la capitale. Le signal est clair : tous les Juifs de France sont destinés à être châtiés. Deux jours plus tard, le commandant militaire en France occupée, le général von Stülpnagel, annonce l'envoi « *aux travaux forcés à l'Est* » de 1 000 Juifs.

À Vichy, la rafle des « *notables* » suscite un vrai malaise. Mécontent que Xavier Vallat ne suive « *pas les directives qui sont de ne pas embêter les vieux juifs français*⁵ », l'amiral Darlan décide de reprendre en main la politique de persécution et de la recentrer sur les étrangers. Les Juifs arrivés en France après 1936 sont internés ou placés dans des groupes de travailleurs étrangers. Au cœur de l'hiver 1941-1942, il est clair que, dans l'esprit des dirigeants de Vichy, la politique de déportation annoncée par les nazis devrait avant tout viser ces « *indésirables* »... Et c'est ainsi que nous arrivons à la période dramatique de l'été 1942.

LA GRANDE RAFLE, PARIS, 16-17 JUILLET 1942

Jusqu'au printemps 1942, les planificateurs du génocide imaginent, à Berlin, que les déportations de France prendront plusieurs années – un quota

de 6 000 (pour l'essentiel les hommes arrêtés à Paris en 1941) est seulement envisagé pour 1942. C'est alors que, au début du mois de juin, Heinrich Himmler ordonne que, d'ici un an, l'Europe devra être entièrement « *déjudaisée* ». En zone occupée, le général SS Oberg, nommé depuis peu représentant d'Himmler à Paris, exige soudainement la livraison de 40 000 Juifs. Chef du gouvernement depuis avril 1942, artisan de la politique de collaboration, Pierre Laval peut difficilement lui refuser son concours. Son chef de la police, René Bousquet, se charge de trouver la solution, validée par le maréchal Pétain : faire arrêter le nombre de Juifs réclamés par les SS, à condition que ces opérations ne visent que des apatrides (ex-Polonais, Allemands, Russes, etc.) et que la police française agisse en pleine autonomie.

À Paris et en banlieue, environ 115 000 Juifs ont été recensés lors de l'introduction de l'étoile jaune en juin 1942. À l'évidence, c'est dans la capitale qu'un maximum de victimes peuvent être trouvées. En vue de la grande rafle, les « *fichiers juifs* » parisiens sont mobilisés.

Sous l'œil du nouveau commissaire général aux Questions juives Louis Darquier de Pellepoix, les cadres de la Préfecture de police négocient avec Dannecker les modalités de l'action : limites d'âge (16-60 ans pour les hommes, 16-55 ans pour les femmes), exemptions, etc. L'objectif est d'arrêter

3. Selon le « *plan de l'entretien* » rédigé par Werner Best, du MBF, le 4 avril 1941, cité par Joseph Billig, *Le Commissariat Général aux Questions Juives (1941-1944)*, t. 1, Paris, Éd. du Centre, 1955, p. 61.

4. Gaël Eismann, *Hôtel Majestic. Ordre et sécurité en France occupée (1940-1944)*, Paris, Tallandier, 2010, pp. 299-327.

5. AN, 2AG 536, note de Darlan au ministre d'État Moysset, 15 janvier 1942.

entre 22000 et 25000 Juifs en âge de travailler. Les enfants ne sont pas comptés. Pour les nazis, il est entendu qu'ils seront pris avec leurs parents, mais séparés d'eux et gardés jusqu'à leur assassinat à Auschwitz, prévu quelques semaines plus tard.

Comme en 1941, l'essentiel de la logistique repose sur la police municipale. Elle seule a les effectifs nécessaires (plus de 16000 des quelque 20000 agents de la Préfecture sont des gardiens de la paix) et l'expérience des opérations de voie publique. Une fois les fiches extraites du « *fichier juif* », près d'une centaine de policiers municipaux les recopient minutieusement : 27 391 fiches d'arrestation sont établies. Elles sont ensuite distribuées par arrondissement (20) et par circonscription suburbaine (25) à l'intention des 45 commissaires chargés d'exécuter l'opération dans le département de la Seine.

L'enjeu majeur est clairement la mobilisation du personnel. Pour le directeur de la police municipale, Émile Hennequin, il est impensable que la rafle perturbe le « *service normal* » : maintien de l'ordre, circulation, etc. De fait, seules 1 600 équipes sont constituées, composées de 3 200 hommes. En outre, 1 000 agents sont chargés de garder les centres où les Juifs arrêtés doivent être emmenés avant d'être envoyés à Drancy, pour les adultes sans enfants, ou au Vel' d'Hiv, pour les familles. Il faut ajouter les escortes pour les bus. Au total, environ 4 500 policiers sont mobilisés.

À la veille des opérations, les « *consignes pour les équipes chargées des arrestations* » sont distribuées. Les agents n'ont pas à « *discuter* » les « *observations qui peuvent être formulées* » ni tenir compte de « *l'état de santé* » des victimes. Une fois les appartements vidés, ils doivent s'assurer que les compteurs de gaz, d'électricité et d'eau sont bien fermés, et remettre animaux et clefs au concierge. La liste des papiers, effets et ustensiles à emporter est également définie avec précision : « *2 couvertures, 1 paire de chaussures, 2 paires de chaussettes⁶* », etc. Outre l'objectif d'efficacité, le but de ces « *consignes* » est de restreindre au maximum les interactions entre la police et les Juifs afin de prévenir toute tentative de corruption.

La rafle dite du Vel' d'Hiv est, ainsi, d'abord et avant tout une opération de police, planifiée dans les moindres détails.

*

Le 16 juillet, à 4 heures du matin, les policiers requis se présentent à leur commissariat. Les équipes sont constituées. Moins d'une heure plus tard, elles commencent à frapper aux portes. À la fin de la journée, 11 363 Juifs ont été appréhendés. Le lendemain, seules 1 400 victimes supplémentaires sont trouvées. Beaucoup ont fui pendant la nuit. En outre, il est certain que nombre d'agents ont été troublés par ce qu'ils ont été obligés de faire. L'un d'eux témoigne en 1967 :

« *Je rentre bouleversé à mon domicile. Quel drame pour moi [...]. Je revois sans cesse cet enfant qui pleure⁷.* »

À la fin de l'opération, le bilan officiel est de 12 884 Juifs arrêtés : 3 031 hommes, 5 802 femmes et 4 051 enfants. Le taux d'arrestation est inférieur à un tiers (8 833 Juifs de plus de 16 ans trouvés pour 27 391 fiches). Comment expliquer cet « échec » ?

Au sein de la Préfecture de police, il y a eu un certain nombre de fuites. Pour les victimes, les rumeurs d'arrestations massives, lancinantes depuis plusieurs mois, semblent crédibles et particulièrement inquiétantes. Ceux qui le peuvent partent illégalement vers la zone libre. Les autres (le plus souvent des hommes, car la majorité ne peut encore imaginer que les femmes et les enfants sont en danger) s'enferment chez eux ou se cachent près de leur domicile. C'est ainsi que 68 % des Juifs visés ont évité l'arrestation.

Méconnu jusqu'à présent, ce résultat pourra sembler surprenant tant le cliché des victimes passives est ancré dans les esprits. Il s'explique d'abord par la vigilance des intéressés, leur capacité à se protéger et à trouver du soutien dans la population. Mais il s'explique aussi par l'action de la police d'un lieu à l'autre du département de la Seine.

Grâce au *Mémorial de la déportation des Juifs de France* de Serge Klarsfeld, qui fournit les adresses des quelque 74 000 Juifs déportés de France, on peut estimer avec précision les résultats

de la rafle arrondissement par arrondissement. Premier constat frappant : plus on se rapproche du centre de Paris, plus le taux d'arrestation est faible. Pour les neuf arrondissements « périphériques » (12^e-20^e), il s'élève à 36 %. Pour les onze arrondissements centraux, il atteint 27 %. Assurément, là où les Juifs sont les plus concentrés, dans les mêmes rues, des immeubles ou appartements voisins, ils peuvent davantage échanger des informations, être alertés et s'entraider.

Mais le rôle des commissaires de police est loin d'être négligeable. Certains font pression sur leurs hommes, menacent de sanctions ceux qui n'arrêteraient pas assez de Juifs. Ils les incitent à défoncer les portes des logements où personne ne répondrait. Dans les 4^e, 12^e ou 18^e arrondissements, de tels ordres sont donnés. Dans le 20^e, Florentin Brune va jusqu'à faire distribuer des outils pour forcer ou casser les portes ! D'autres, à l'inverse, font comprendre à leurs équipes qu'elles ont une mission pénible à accomplir, qu'elles doivent obéir mais se montrer humaines. Ainsi parlent le commissaire Ballyot dans le 8^e arrondissement ou Edmond Sabaut dans le 10^e (où seulement 25 % des Juifs visés sont arrêtés).

De toute évidence, les marges de manœuvre ne manquaient pas et, à bien y regarder, il n'est pas surprenant que les résultats de l'opération aient varié, parfois considérablement, d'un arrondissement à l'autre. Par

6. Archives de la Préfecture de police de Paris (APP), B^A 1818, circulaire d'Hennequin, 12 juillet 1942.

7. Cité par Ivan Ermakoff, « Police et arrestations », in Claire Zalc, Tal Bruttman, Ivan Ermakoff et Nicolas Mariot (dir.), *Pour une microhistoire de la Shoah, Le Genre humain*, n° 52, Paris, Seuil, 2012, p. 229.

exemple, dans le 2^e, le taux d'arrestation est le plus faible (20 %) alors que, dans le 12^e, il est le plus élevé (63 %).

Dans le 2^e, il se trouve que le commissaire, Roger Jéhanno, a averti un Juif allemand de ses amis et l'a exhorté à prévenir toutes ses connaissances. D'autres témoignages confirment que Jéhanno a aidé les Juifs⁸. Son collègue du 12^e arrondissement est l'exact opposé. Ancien militaire, adepte des méthodes brutales, Boris participe en personne aux rafles, talonne ses gardiens, frappe et insulte les victimes. À la fin de l'année 1942, dans son évaluation annuelle, même Émile Hennequin déplore son « *manque de pondération* »...

*

De manière générale, ce taux d'échec de deux tiers est significatif. En France, dès la première grande rafle visant des familles entières, la plupart des Juifs sont en mesure d'échapper au pire. C'est une situation exceptionnelle en Europe. Ainsi, malgré la volonté de Laval et de Bousquet de mobiliser toute la puissance de l'État contre les Juifs apatrides et leurs enfants, les obstacles dans l'administration et la société sont suffisamment nombreux pour que, malgré les milliers d'arrestations, la majorité parviennent à s'en sortir.

La livraison de 10 000 Juifs apatrides de la zone libre en août 1942 illustre

également cette réalité contrastée. Comme Robert Paxton l'a récemment rappelé, « *il n'y a pas d'autres cas dans l'Europe occidentale de Juifs livrés aux Nazis à partir de zones sans troupes allemandes* »¹⁰. Pour Vichy, il s'agit à la fois de résoudre le problème des réfugiés juifs, conformément à son projet antisémite xénophobe, mais aussi de montrer aux Allemands l'efficacité de sa police pour parvenir à un accord général en zone occupée, finalement concédé par Karl Oberg courant août.

Après avoir dirigé vers Drancy plusieurs milliers de Juifs internés dans des camps et des groupes de travailleurs étrangers, René Bousquet organise une grande rafle le 26 août 1942 dans toute la zone libre. La pression est très forte sur les préfets, bombardés de circulaires draconiennes. L'objectif est d'arrêter 14 000 Juifs apatrides et leurs enfants. À la fin des opérations, 6 600 Juifs ont été arrêtés, soit 47 %. Ce bilan est d'autant plus décevant pour Vichy que de multiples arbitrages locaux viennent encore le réduire : certains préfets, en violation des ordres de Bousquet, décident de libérer des anciens combattants ou des enfants signalés par des organisations humanitaires. Au bout du compte, sur les 6 600 personnes appréhendées le 26 août 1942, 5 300 sont envoyées à Drancy – 1 300 vies sont temporairement sauvées¹¹. Le

taux d'échec par rapport à l'objectif initial dépasse 60 %...

En septembre 1942, après la protestation des évêques en zone libre et la demande de Laval de reporter la livraison des Juifs naturalisés, qui devait suivre celle des apatrides, il devient clair pour les nazis que le rendement de la « *solution finale* » ne sera pas exceptionnel en France¹². Cependant, au 9 septembre 1942, 24 000 Juifs ont été déportés de France. Satisfait de Bousquet, le général Oberg continuera à l'être pendant plusieurs mois encore.

Cela m'amène à la dernière partie et à la conclusion de cet article.

LA TRAQUE, 1943-1944

Les accords de Bousquet avec Oberg obligent la police française à arrêter les catégories de Juifs étrangers imposées, l'une après l'autre, par l'occupant. Jusqu'à la fin de 1942, le système se durcit. Ainsi, après la rafle contre les Grecs le 5 novembre à Paris – plus d'un millier de Juifs arrêtés, soit un taux d'arrestation de 51 % –, René Bousquet reçoit des félicitations officielles pour ce bon résultat de la police française¹³ ! Jusqu'au 11 novembre 1942, près de 42 000 Juifs seront déportés à Auschwitz, alors que l'objectif initial fixé à Berlin était de 40 000. La collaboration policière entre Vichy et l'occupant fonctionne à plein régime. Mais le débarquement allié en Afrique du Nord, suivi de

l'occupation de toute la France par la Wehrmacht (novembre 1942), anéantit les rêves de collaboration de Laval et Bousquet. La pression sur le gouvernement français est plus forte que jamais. Les policiers sont déchirés entre leur devoir d'obéissance et leur patriotisme.

Quant aux Juifs, la plupart d'entre eux ont abandonné leur domicile déclaré ou dorment régulièrement hors de chez eux. Ceux qui ont les moyens ont pu trouver refuge dans la zone d'occupation italienne, où les autorités fascistes protègent les Juifs. Ainsi, le 10 février 1943, à Paris, une rafle vise avant tout les Juifs apatrides de plus de 60 ans. Seules 1 500 personnes sont trouvées, soit un taux d'arrestation de 20 %...

De toute évidence, la méthode des arrestations massives à domicile a fait son temps. Il faut trouver les Juifs là où ils se cachent. En 1943, la traque (opérations ciblées, arrestations au « faciès », exploitation des dénonciations, etc.) est de plus en plus utilisée. En août, dans le contexte de la chute de Mussolini en Italie et de l'impasse militaire du Troisième Reich, Pierre Laval refuse la dénaturalisation collective des Juifs devenus français après 1927 – mesure qui aurait entraîné une nouvelle série de rafles massives. La traque, par des brigades spécialisées, de tous les Juifs, français ou étrangers, devient la politique officielle de la Gestapo en France.

8. AN, Z⁶NL 397, dossier n° 9039, Jéhanno, attestations de D. Gesselson, 7 mai 1945, et de S. Rosa, 7 avril 1945.

9. APP, K^A 105, Boris, « notes individuelles » de 1942.

10. Michaël R. Marrus, Robert O. Paxton, *Vichy et les Juifs*, nouvelle édition, traduit de l'anglais (États-Unis) par Marguerite Delmotte, Paris, Calmann-Lévy, 2015 [1981], pp. 483-484.

11. Serge Klarsfeld, *Le Calendrier de la persécution des Juifs de France 1940-1944*, t. 2, 1^{er} septembre 1942 – 31 août 1944, Paris, Fayard, 2001 [1993], p. 1012.

12. Cité par *ibid.*, p. 1071. Au 22 octobre, quand s'ébranle le 17^e et dernier convoi de zone libre, 10 529 juifs, dont 500 enfants, ont été transférés vers Drancy.

13. S. Klarsfeld, *Le Calendrier de la persécution des Juifs de France*, t. 2, *op. cit.*, p. 1250.

Mais il est frappant de constater la médiocrité des moyens mis en œuvre. En juillet 1943, Berlin rejette la demande formulée par le chef du «*service juif*» de la Gestapo à Paris, qui réclame 250 hommes pour traquer les Juifs : la priorité, lui répond-on, est de combattre la Résistance. L'échec du kommando d'Alois Brunner (une poignée de SS autrichiens assistés par des auxiliaires français) dans l'ancienne zone d'occupation italienne illustre parfaitement les impasses de la politique allemande lorsqu'elle est livrée à elle-même. Parti pour Nice, Brunner n'a, à la fin de 1943, mis la main que sur 1 800 Juifs, alors qu'il en espérait 25 000...

Pour traquer les Juifs, les SS continuent donc à dépendre de la police française ordinaire et de ses agents de moins en moins motivés.

Par exemple, à Paris, trois brigades dépendant de la Préfecture de police traquent les Juifs pour le compte de l'occupant. L'une d'elles est le «*Rayon juif*» de la 3^e section des Renseignements généraux. Chargée du contrôle politique des étrangers dans la capitale, la 3^e section a procédé à environ 5 000 arrestations de Juifs. Parmi eux, seuls 1 200, soit environ 25 %, ont été déportés.

Il y a donc une certaine étanchéité entre le système répressif de Vichy et la machine de destruction nazie. L'un n'alimente pas automatiquement l'autre. À Paris, la police SS ne dispose que d'une douzaine d'hommes pour conduire, sur le terrain, la politique antijuive. Elle dépend donc étroitement des services de la

Préfecture de police et peut difficilement exiger que tous les Juifs arrêtés par la police parisienne soient directement envoyés à Drancy. C'est ce qui se passe avec la 3^e section, qui poursuit par ailleurs sa propre tâche : punir les Juifs en infraction avec la législation ordinaire (principalement en matière de fausses cartes d'identité), dans le cadre du système judiciaire français...

C'est cette complexité de la machine de persécution en France occupée – avec ses lourdeurs bureaucratiques et ses logiques contradictoires, dont les autorités nazies devaient tenir compte – qui explique, à bien des égards, le bilan de la Shoah en France.

*

En France occupée, la «*solution finale*» était un objectif de la politique nazie, mais pas l'objectif prioritaire. Aucun autre territoire de l'Europe de l'Ouest n'avait, du point de vue militaire, l'importance stratégique de la France – où, nul ne pouvait l'ignorer, un débarquement allié aurait inévitablement lieu. D'où la priorité donnée aux impératifs sécuritaires : stabilité du pays, maintien de l'ordre, lutte contre la résistance armée et le communisme.

Après avoir grandement bénéficié de la politique Laval-Bousquet à l'été 1942 et de la livraison de 25 000 Juifs en quelques semaines, les planificateurs du génocide se sont contentés de résultats plus modestes. En France, comme nulle part ailleurs en Europe, la mise en œuvre

de la «*solution finale*» reposait sur l'administration traditionnelle. Cette solution avait des inconvénients : les chefs de la police et leurs agents n'étaient pas des antisémites militants et, de manière générale, ils n'aimaient pas les Allemands. Mais elle avait aussi des avantages : ces policiers étaient compétents et connaissaient parfaitement l'environnement de la persécution. On pouvait attendre d'eux un rendement satisfaisant.

De fait, en France, en dépit des multiples obstacles et cas de désobéissance, la machine de destruction a été régulièrement alimentée – et ce jusqu'à l'extrême fin de l'occupation (de mai à août 1944, 7 500 Juifs sont encore déportés). Assurément, si Laval et Bousquet n'avaient pas mis toute la puissance de l'État au service des opérations antijuives, le bilan de la Shoah en France aurait été moins élevé – et la faute morale de Vichy, moins lourde.

EJ Des témoins face à l'indifférence. Histoire des témoignages de la déportation et de l'internement des Nomades en France après 1945

Ilse ABOUT - Chargé de recherche au CNRS, Centre Georg Simmel, UMR 8131.

« On est sorti des camps avec une charrette
à bras. On avait plus rien du tout. »¹

Les témoignages de la déportation et de l'internement des Roms, Sinti et Voyageurs en France, entre 1940 et 1946, sont longtemps restés des voix étouffées. De nombreux témoins n'eurent jamais l'occasion de témoigner et de raconter l'histoire d'une persécution marginalisée dans le récit historique national. Durant de longues décennies, aucune institution ni aucun programme de collecte ne s'intéressèrent aux destins des Nomades internés ou déportés et aucun groupement, privé ou public, n'envisagea de recueillir la parole des survivants avant les années 2010. Comme l'ont analysé Emmanuel Filhol et Marie-Christine Hubert, une « indifférence collective » au sort des populations dites nomades entraîna une forme de relégation mémorielle² : l'oblitération des faits par les institutions de l'État,

la négligence des autorités locales et le désintérêt des principales institutions mémorielles conduisirent à un enfouissement parfois irrémédiable. Les faibles moyens des associations de soutien des populations concernées dans le domaine de la mémoire et de l'histoire des persécutions s'ajoutent aussi pour expliquer l'absence de recueil de témoignage directs. L'apparition tardive des premiers travaux historiques, au début des années 1980, et des études de nature académique, dans les années 1990, s'accompagnèrent de nombreuses rencontres avec des témoins directs mais le délai passé et le repérage souvent difficile des témoins dissuadèrent tout projet de grande ampleur. La résignation, et la méfiance parfois, semblent s'être installées et de nombreux témoins ont disparu sans que personne ne les

1. « L'acharnement », *Études tsiganes*, n° 1-2, 1989, pp. 17-37, cit. p. 17.

2. Emmanuel Filhol, *La Mémoire et l'Oubli. L'internement des Tsiganes en France, 1940-1946*, Paris, Centre de recherches tsiganes, L'Harmattan, 2004 ; Emmanuel Filhol, « Des non-lieux de mémoire, ou presque, pour les Tsiganes », *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 2, 2004, pp. 231-260. Emmanuel Filhol, « L'indifférence collective au sort des tsiganes internés dans les camps français, 1940-1946 », *Guerres mondiales et conflits contemporains*, n° 226, 2007, pp. 69-82 ; Emmanuel Filhol, Marie-Christine Hubert, *Les Tsiganes en France. Un sort à part, 1939-1946*, Paris, Perrin, 2009.

sollicite pour raconter leur histoire. Contre cet oubli, des familles collectèrent parfois elles-mêmes la mémoire des patriarches ou conservèrent avec soin les quelques notes écrites qu'ils ou elles avaient pu rédiger.

Face à ces circonstances, une minimisation des faits de persécution concernant les Roms, Sinti et Voyageurs en France accentua les difficultés d'une reconnaissance du statut de témoins aux survivants. Le fait, par exemple, qu'un internement spécifiquement destiné à l'enfermement d'individus de tous âges désignés comme nomades ne bénéficie d'aucune qualification officielle semble avoir pesé lourdement dans le silence imposé implicitement aux témoins : comment évoquer les conditions d'un internement familial et les souffrances vécues collectivement lorsque le seul document bien souvent à la disposition des anciens internés porte la mention d'«interné politique»? Les longues démarches pour obtenir ce titre, dont témoigne par exemple Matéo Maximoff, constituèrent bien souvent une épreuve supplémentaire vécue comme le signe d'une dépréciation du sort subi durant la guerre³. Par ailleurs, ce titre employé uniquement sous sa forme masculine a pu sembler écarter de fait l'expérience des femmes pourtant bien souvent titulaires de ces mêmes

cartes⁴. La minimisation n'a pas seulement concerné la nature de l'internement mais, plus largement, la réalité même d'une persécution dans sa durée particulière, du printemps 1940, avant même la défaite française et l'arrivée des forces d'occupation, au printemps 1946, sous le Gouvernement provisoire de la République française, et suivant son échelle nationale, les persécutions ayant concerné toutes les régions françaises. Le déni de mémoire consista ainsi à dénier la nature mais aussi l'intensité des mesures répressives et les témoins furent ainsi confrontés à la marginalisation de leur expérience et ne furent donc pas particulièrement incités à raconter une histoire qui semblait à la fois interdite et exagérée. Le maintien d'une relégation administrative et discriminante, à travers la loi de 1912 sur les «Nomades», puis celle de 1969 sur les «Gens du Voyage», renforça très certainement la conscience qu'à une exclusion des règles communes de la citoyenneté devait correspondre l'exclusion de cette mémoire considérée comme infamante.

L'une des conséquences de cette marginalisation mémorielle fut le confinement des mémoires de la guerre à l'intérieur du cercle familial : le poids d'un récit chargé de souffrances et de peines, souvent indéchiffrables pour l'entourage des témoins,

l'incrédulité face aux épisodes de trajectoires souvent complexes et restées inexpliquées, les données lacunaires et parfois erronées des rares documents en possession des familles, transformèrent inévitablement les souvenirs des temps difficiles en une mémoire douloureuse et parfois indicible. Aux failles inévitables de la mémoire s'ajoutèrent ainsi les conditions propres d'une mémoire fragmentée par les défaillances d'une reconnaissance collective⁵ : comment témoigner lorsque les mots que l'on porte ne peuvent être entendus? Pourquoi évoquer un passé que personne ne souhaite connaître? À qui raconter une histoire que personne ne pourrait comprendre? Un autre fait marquant, qui conditionna un grand nombre de recueils des témoignages relatifs à toutes les formes de persécutions politiques ou antisémites durant la Seconde Guerre mondiale, tient aussi dans l'absence, avant les années 2000, de toute association ou groupement réunissant ou représentant les anciens internés ou déportés⁶. L'absence de reconnaissance eut en effet pour conséquence de freiner toute fédération des mémoires et de créer les obstacles à une union des

intérêts et des solidarités qui n'a vu le jour que très tardivement.

Alors que l'expérience des répressions antisémites ou politiques a donné lieu à de vastes entreprises de collecte de témoignages audiovisuels portées par d'importantes institutions nationales ou internationales et à la publication de très nombreux ouvrages ou recueils, la mémoire des témoins des persécutions anti-tsiganes en France est restée longtemps parcellaire. Aucune collection constituée, accessible aux chercheurs et aux familles, n'a été réalisée et la parole des témoins est restée longtemps, malgré de nombreuses initiatives, à la fois isolée et fragmentaire.

La trace des lieux et les marques topographiques laissées par les camps ont été, dans certains cas, totalement effacées ou les derniers restes recouverts par le temps au point de disparaître de l'espace visible et social. Plusieurs œuvres artistiques et photographiques ont d'ailleurs présenté les vestiges de lieux abandonnés ou devenus anonymes qui conservent les traces désormais illisibles des camps⁷. À cette disparition effective des lieux, se sont ajoutées depuis la libération des derniers détenus, au

3. Matéo Maximoff explique ainsi en 1974 : « Les Tsiganes qui furent internés dans les camps, et qui ont eu la chance d'en sortir vivants, n'ont pas encore reçu les indemnités qui leur sont dues. Très peu, comme moi-même, qui ai passé 31 mois dans un camp, viennent de recevoir les premières indemnités après 13 ans de démarches ». Matéo Maximoff, « Le 30^e anniversaire du massacre tzigane d'Auschwitz », *Études tziganes*, n° 4, 1974, p. 10.

4. Emmanuel Filhol, « Un refoulé de l'histoire sous la catégorie de "déporté et interné politique" appliquée aux Tsiganes après la Seconde Guerre mondiale », *Études tziganes*, n° 13, 2000, pp. 165-170.

5. Marie-Christine Hubert, Jean-Luc Poueyto, « Génocide et internement : histoire Gadje et mémoires tziganes », in Catherine Coquio (dir.), *L'Histoire trouée. Négation et témoignage*, Nantes, L'Atalante, 2004, pp. 469-490. Voir aussi Emmanuel Filhol, « Question de mémoire : deux témoignages sur l'internement des Tsiganes au camp d'Arc-et-Senans », *Études tziganes*, n° 13, 1999, pp. 57-67 ; Emmanuel Filhol, « Des mots qui tuent. Fragment d'un journal sur l'internement des Tsiganes en France (1940-1946) », *Revue d'histoire de la Shoah*, n° 170, 2000, pp. 183-195.

6. D'après les données récoltées, trois associations furent créées initialement, à partir de 2005 : Les amis de la mémoire du camp tzigane de Montreuil-Bellay (2005), l'Association pour la mémoire de l'internement et de la déportation tzigane (2007) et la Fédération nationale des Tsiganes anciens combattants, déportés, internés, résistants politiques et de leurs familles (2008).

7. Patrick Bard, série *Une mémoire des camps français*, 1994 ; Arno Gisinger, série *Coudrecieux & Mulsanne*, 2006 ; Valérie Leray, série *Internement Camps for Gypsies (Roma), Nomads. Place with no Name*, 2006-2015.

printemps 1946, un effacement administratif et une oblitération des faits par les autorités locales et nationales. Lorsque Jacques Sigot entreprend ses premières recherches, au tout début des années 1980, à propos du camp de Montreuil-Bellay, l'investigation prend déjà la forme d'une exhumation des derniers témoignages disponibles et d'une enquête presque archéologique à travers les archives éparses⁸. Malgré les premiers travaux historiques menés par Denis Peschanski et Marie-Christine Hubert, au début des années 1990, et les travaux successifs, l'absence des témoins semble impossible à combler et la parole des anciens détenus des camps peine à prendre place dans l'espace public⁹.

Il faut attendre le milieu des années 1990 pour voir apparaître des initiatives ponctuelles ou plus étendues, centrées sur la collecte et la mise en valeur des témoignages recueillis. Des travaux de nature scientifique s'appuient alors davantage sur des rencontres directes avec les témoins. Des enquêtes monographiques ou locales réunissent aussi la parole des anciens internés ou déportés tandis que de multiples projets artistiques voient le jour : ouvrages, films, enquêtes photographiques. Des associations nationales, locales ou militantes voient le jour et œuvrent aussi à faire reconnaître la parole des témoins et à

imposer l'expérience vécue au cœur du récit historique. Ces initiatives demeurent toutefois le fruit de projets distincts, élaborés parfois à une échelle régionale, nationale voire internationale, et une absence de coordination conduit à un éparpillement très important des ressources documentaires : l'absence d'institutions dédiées à l'ensemble des persécutions des Roms et Sinti en Europe et d'une institution située en France, consacrée à cette histoire, expliquent bien sûr la dissémination des témoignages.

L'histoire de ce processus éclaire à la fois les étapes distinctes d'une reconnaissance tardive et progressive, mais elle peut aussi souligner la nature variable des témoignages recueillis au fil des décennies : parfois les enquêteurs furent accueillis avec bienveillance et soulagement par les témoins mais la résignation et la lassitude purent entraîner aussi des replis et des refus de témoigner après tant d'années passées dans l'indifférence générale.

PREMIERS TÉMOIGNAGES DANS L'APRÈS-GUERRE

Les toutes premières références au sort des Nomades en France paraissent durant la guerre même, à travers des articles de presse ou des

rapports publiés dans des revues liées à des institutions de secours ou, à l'inverse, dans des organes administratifs du régime de Vichy ou de la propagande¹⁰. Une recherche exhaustive des mentions dans la presse française reste à mener mais de premiers sondages indiquent une multitude de références relatives au sort des internés. Cependant, la part de témoignages de nature autobiographique livrés par les témoins demeure limitée, à l'exception des dossiers constitués par les administrations au retour des déportés, la libération des internés des camps pour nomades n'ayant donné lieu le plus souvent à aucune procédure spécifique d'enregistrement et de recollection des données personnelles.

La fin de la guerre, le retour progressif des déportés et la préparation des premiers procès favorisèrent la publication des premiers témoignages concernant la déportation et l'ensemble des répressions. L'historiographie a montré l'importance et la diversité d'une production de récits immédiatement après le printemps 1945 et la diffusion d'une parole destinée

à différents cercles intellectuels ou politiques mais qui irradie l'ensemble de la société française¹¹. Dans ce contexte, la place occupée par les témoignages relatifs au sort des Roms, Sinti et Voyageurs en France semble infime. En l'absence d'études spécifiquement consacrées à la présence de l'internement des nomades dans la mémoire de l'immédiat après-guerre, les analyses dédiées à l'élaboration d'une mémoire des persécutions des Roms et Sinti en Allemagne et en Europe de l'Est peuvent servir d'utiles points d'appui. Concernant l'Allemagne, les recherches ont souligné par exemple la poursuite des répressions à l'encontre des survivants et le poids de discours contradictoires évoquant tour à tour la responsabilité des victimes elles-mêmes ou le caractère inévitable des persécutions¹². De fait, la poursuite de l'internement en France au-delà du 8 mai 1945 et le maintien de certains camps, jusqu'au printemps 1946, légitiment l'état d'exception garanti par les autorités françaises (préfectures et gendarmerie) durant le conflit. La libération au compte-gouttes des derniers internés

8. Voir en particulier les deux éditions de l'ouvrage de Jacques Sigot, *Un camp pour les Tsiganes et les autres : Montreuil-Bellay, 1940-45*, Bordeaux, Éd. Wallada, 1983, Jacques Sigot, *Ces Barbelés oubliés par l'Histoire. Un camp pour les Tsiganes et les autres : Montreuil-Bellay, 1940-1945*, Châteauneuf-les-Martigues, La Motte-d'Aigues, Éd. Wallada, Cheminements, 1994.

9. Denis Peschanski, *Les Tsiganes en France, 1939-1946*, Paris, CNRS Éd., 1994 ; Marie-Christine Hubert, *Les Tsiganes en France 1939-1946, Assignation à résidence, Internement, déportation*, Thèse d'histoire, Paris, Université Paris 10, 1997.

10. Parmi de nombreux exemples : Jean Oudinot, « Les Romanichels devront-ils devenir sédentaires ? Une interview du docteur Locard », *Compagnons*, 21 décembre 1940 ; « Visite d'un camp de romanichels en France occupée faite par les Drs R. Marti et J. de Morsier, 1^{er} juillet 1941 », *Revue internationale de la Croix-Rouge*, n° 275, 1941, pp. 902-903 ; René Miquel, « Les éternels errants n'erront plus... », *Le Matin*, 2 novembre 1942 ; François-Jean Armorin, « Derrière les barbelés avec les gitans du camp de Saliers », *Le Journal*, 13 avril 1944 ; Christian Guy, « Montreuil-Bellay, capitale de guerre des Gitans », *Toute la vie*, 29 juin 1944 ; « La fin de l'aventure », *Pariser Zeitung*, 6 août 1944.

11. Annette Wieviorka, *Déportation et génocide. Entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992 ; Annette Wieviorka, *L'ère du témoin*, Paris, Plon, 1998 ; Peter Kuon, *L'écriture des revenants. Lectures de témoignages de la déportation politique*, Paris, Kimé, 2014.

12. Sybil Milton, « Persecuting the Survivors: The Continuity of 'Anti-Gypsyism' in Postwar Germany and Austria », in Susan Tebbutt (dir.), *Sinti and Roma. Gypsies in German-Speaking Society and Literature*, New York, Berghahn Book, 1998, pp. 35-48 ; Gilad Margalit, « The Representation of the Nazi Persecution of the Gypsies in German Discourse after 1945 », *German History*, vol. 17, n° 2, 1999, pp. 221-240 ; Henriette Asséo, « Le statut ambigu du génocide des Tsiganes dans l'histoire et la mémoire », in Catherine Coquio (dir.), *L'Histoire trouée. Négation et témoignage*, op. cit., pp. 449-468.

des camps de Jargeau ou des Alliers, sur examen des dossiers personnels par les autorités préfectorales, justifient aux yeux des administrations les principes d'un internement pour des motifs de sûreté¹³. Le maintien de la loi de 1912 appliquée aux Nomades libérés des camps et l'absence d'une prise en charge spécifique des anciens internés à leur libération contribuent par ailleurs à prolonger l'état d'exception et dénie aux anciens internés le statut de victime, déni qui s'applique par extension à tous les Roms, Sinti et Voyageurs revenus des camps de concentration ou du camp d'Auschwitz. L'oubli collectif s'impose donc comme la règle en France, comme cela est aussi observé aussi dans l'ensemble de l'Europe et en Europe de l'Est tout particulièrement¹⁴.

Dans ce climat d'indifférence, des voix se font toutefois entendre immédiatement après la guerre. Des journaux qui émanent de sensibilités politiques différentes, comme *Regards*, *Le Figaro* ou *Combat* consacrent quelques articles ou entrefilets qui se réfèrent plus globalement aux persécutions de

l'ensemble des Roms et Sinti durant la Seconde Guerre mondiale. Le court article d'Imre Gyomai, paru dans *Regards* en septembre 1945, se réfère aux déportations d'Allemagne et d'Europe centrale vers Auschwitz mais ignore l'histoire de l'internement en France¹⁵. Un entrefilet paru dans *Combat* évoque aussi les déportations au camp d'Auschwitz et mentionne les persécutions de nouveau à l'œuvre en Tchécoslovaquie¹⁶. En mai 1945, Matéo Maximoff, qui avait été interné au camp de Lannemezan, adresse une lettre au *Figaro* pour évoquer un génocide « ignoré du public ». Un article de Jean et Jérôme Tharaud lui répond pour évoquer les souffrances des Tsiganes dans les camps nazis mais sans évoquer le sort des Nomades en France¹⁷. Une longue description de traits culturels présentés comme éternels et l'évocation d'une « race irréductible, inassimilable, insociable » précède une mention rapide des déportations aux camps de Buchenwald et d'Auschwitz. De rares mentions de l'internement apparaissent dans des articles de presse qui s'appuient souvent sur des rencontres avec des

témoins directs. En septembre 1945, l'écrivain proche des surréalistes, Luc Decaunes, fait paraître dans *Ce soir* un court article qui évoque sa rencontre avec Eugène Veas dit Ninine à la porte de Montreuil. Une succession de stéréotypes évoquent un « vieux fond de sauvagerie [qui] se mêle à une grande simplicité naturelle » mais l'article souligne aussi les souffrances de la guerre et les « camps spéciaux, dont le plus célèbre est sans doute celui de Montreuil-Bellay ». En quelques mots, la contribution des Nomades à la libération du territoire et le sacrifice de certains d'entre eux dans la Résistance est aussi évoqué¹⁸. L'article paru dans *V* en novembre 1945 s'appuie aussi sur une rencontre avec Emmanuel Baptiste dit Coucou : le journaliste rapporte qu'il avait obtenu un laissez-passer pour pénétrer dans le camp de Saliers et qu'il y recueillit un orphelin dont il s'occupa comme son fils. Le camp de Linas-Montlhéry est aussi évoqué brièvement mais le reste de l'article insiste sur l'anéantissement des communautés d'Europe centrale¹⁹.

Deux articles paraissent aussi entre 1946 et 1948 dans le *Journal of the Gypsy Lore Society*, revue de la société savante du même nom, fondée au Royaume-Uni en 1888. Frédéric Max, orientaliste et professeur de linguistique,

y publie tout d'abord son témoignage sur les Tsiganes rencontrés à Buchenwald²⁰. Une première partie mentionne brièvement l'internement aux camps d'Angoulême et de Saliers. En 1948, Germaine L'Huillier, qui apporta son secours aux internés du camp de Poitiers, livre aussi un témoignage bref mais détaillé de son rôle dans le « camp des nomades ». Il est intéressant de noter que le premier témoignage direct de l'internement est publié en anglais par une observatrice extérieure qui ne livre donc qu'une infime partie de cette histoire, éloignée par définition de l'expérience des internés eux-mêmes²¹. Dans l'immédiat après-guerre, les témoignages sont donc à la fois rares et ne reflètent presque pas le sort des internés qui vécurent parfois des années dans les dizaines de camps répartis sur le territoire. Un silence presque impossible à rattraper se prolongea durant plusieurs décennies malgré de nombreuses tentatives destinées à imposer la mémoire des anciens internés et déportés.

LE TEMPS D'UN OUBLI RELATIF

Un débat historiographique discute l'existence d'une période de silence, des années 1950 aux années 1970, durant laquelle les témoins auraient

13. Pascal Vion, *Le camp de Jargeau, Juin 1940-décembre 1945. Histoire d'un camp d'internement dans le Loiret*, Orléans, Centre de recherche et de documentation sur les camps d'internement et la déportation juive dans le Loiret, 1995.

14. Stawomir Kapralski, « The Voices of a Mute Memory. The Holocaust and the Identity of Eastern European Romanies », in Felicitas Fischer von Weikersthal, Christoph Garstka, Urs Heftrich, Heinz-Dietrich Löwe (dir.), *Der nationalsozialistische Genozid an den Roma Osteuropas. Geschichte und künstlerische Verarbeitung*, Weimar, Böhlau, 2008, pp. 93-111 ; Emmanuel Filhol, « L'oubli des camps d'internement pour "nomades" (Tsiganes) en France pendant la Seconde Guerre mondiale », in Jesus Alonso Caballes, Amy D. Wells (dir.), *Traces, Empreintes, Monuments : quels lieux pour quelles mémoires ? De 1989 à aujourd'hui*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges, 2014, pp. 87-104.

15. Imre Gyomai, « Tsiganes opprimés », *Regards*, n° 17, 15 septembre 1945.

16. Rémy Gordon, « Europe concentrationnaire », *Combat*, 5 octobre 1946.

17. Jean Tharaud, Jérôme Tharaud, « Tsiganes et nazis », *Le Figaro*, 13 mai 1945 ; voir Emmanuel Filhol, « L'exclusion et la tragédie des Tsiganes dans l'histoire : "Dites-le avec des pleurs" de Matéo Maximoff », *Versants. Revue suisse des littératures romanes*, vol. 57, 2010, pp. 144-145.

18. Luc Decaunes, « Les Bohémiens ont repris la route », *Ce Soir*, 15 septembre 1945.

19. « Nous n'entendrons plus de vrais orchestres tziganes », *V*, n° 60-61, 24 novembre 1945.

20. Frédéric Max, « Le sort des Tsiganes dans les prisons et les camps de concentration de l'Allemagne hitlérienne », *Journal of the Gypsy Lore Society*, vol. 25, n°s 1-2, 1946, pp. 24-34.

21. Germaine L'Huillier, « Reminiscence of the Gypsy camp at Poitiers [1941-1943] », *Journal of the Gypsy Lore Society*, vol. 27, n° 1-2, 1948, pp. 36-40. À la fin des années 1960, elle publie aussi un récit fictionnel qui s'ouvre sur la période de la guerre et l'internement : Germaine L'Huillier, *T'es manouche, mon frère*, Paris, Éditions du Scorpion, 1967.

été dissuadés de s'exprimer face à un environnement social réticent²². Ces questions peuvent être prolongées à l'égard des persécutions contre les Nomades en France et il n'est pas indifférent de s'interroger sur les prises de parole des témoins durant cette période ou sur les tentatives réalisées pour révéler et faire exister leurs récits. Malgré l'indifférence collective par ailleurs observée, des mentions et quelques témoignages paraissent régulièrement dans les revues nouvellement créées *Études tsiganes* (1955), *Vie et Lumière* (1961) et *Monde gitan* (1967). Ces revues, qui appartiennent à des sphères distinctes, associatives ou culturelles, se destinent aux divers cercles associatifs, militants et régionaux des Voyageurs en France. De nombreuses occurrences mentionnent l'histoire de l'internement et des prises de parole essentielles élaborent une mémoire commune de la persécution. Les témoignages parus n'abordent cependant la période de la guerre que de manière indirecte comme dans le tableau dressé par le Père Jean Fleury en 1955 où il rapporte certains détails importants relatifs au camp de Poitiers²³. Il n'est pas anodin de mentionner que

ce qui est souvent présenté comme l'un des tout premiers témoignages autobiographiques relatifs à l'internement sous le nom de Tikno Adjam, en 1955 et 1956, est entouré de nombreux mystères sur l'identité de son auteur²⁴. Celui-ci aurait été détenu au camp de Montreuil-Bellay d'où il se serait évadé en 1942 et il aurait livré des textes littéraires et poétiques au Père Fleury, qui en assura la publication après-guerre. Ces témoignages demeurent cependant excessivement problématiques et l'authenticité des épisodes vécus et de la réalité même du parcours de cet interné, dissimulé sous une identité d'emprunt, restent encore aujourd'hui sujets à caution²⁵. Des récits personnels, comme celui de Nicki Lorier, paraissent aussi en 1967 et 1968 dans *Monde gitan* et décrivent les conditions de vie durant la guerre, parfois de manière laconique et fugace²⁶. Des témoignages directs de personnels religieux qui s'étaient engagés au service des internés paraissent également au début des années 1970, à travers de court récits dont celui du Père Heurtebise du Mans, qui raconte brièvement la rigueur des conditions de vie au camp de Coudrecieux, et celui du Père Fleury,

qui raconte dans le détail ce qu'il a vu et son rôle en faveur des Nomades internés au camp de Poitiers²⁷.

Au même moment, des historiens entreprennent d'étudier le sort des Roms et Sinti en Europe durant la Seconde Guerre mondiale. Ces recherches pionnières s'appuient notamment sur la collecte de témoignages auprès des survivants et donnent lieu à la transcription de récits individuels conservés désormais dans les archives. Dès les années 1950, Miriam Novitch parcourt ainsi de nombreux pays d'Europe à la recherche des traces laissées par le génocide et rencontre en France et en Belgique quelques témoins qui lui apportent quelques données relatives à la déportation du « convoi Z », parti de Malines (Belgique) en janvier 1944²⁸. Les matériaux réunis par Donald Kenrick dans les années 1960, durant les recherches préparatoires au livre publié en 1972 avec Grattan Puxon, traduisent aussi plusieurs rencontres avec des témoins français²⁹. De même, en Belgique, José Gotovitch

poursuit des recherches étendues sur l'organisation des déportations de Roms et Sinti du camp de Malines et réalise plusieurs entretiens avec des survivants, dont Jeanne Galut-Modis dite Paprika et Herman Taicon dit Koré³⁰. Ces collectes demeurent toutefois extrêmement parcellaires et ne concernent quasiment pas le sort des Roms, Sinti et Voyageurs en France. Le fait que ces trois collectes non systématiques aient été conduites chaque fois par des chercheurs non-français montre a contrario le désintérêt d'alors de la communauté scientifique nationale pour l'histoire des camps d'internement en particulier.

Au milieu des années 1970, alors qu'il n'existe qu'une poignée de témoignages livrés par les témoins et que les tout premiers travaux historiques sur la question commencent à paraître, des prises de parole se font jour, souvent aidées par des intermédiaires. C'est le cas notamment du témoignage de Louis Reinard, dont le témoignage est recueilli par le linguiste Georges Calvet vers 1972 et publié dans *Études*

22. François Azouvi, *Le Mythe du grand silence. Auschwitz, les Français, la mémoire*, Paris, Gallimard, 2015.

23. Jean Fleury, « Personnes et groupements s'intéressant aux Tsiganes en France », *Études tsiganes*, n° 2, 1955, pp. 2-8.

24. « Poèmes de Tikno Adjam (1875-1948) », *Études tsiganes*, n° 3-4, 1955, pp. 3-6 ; Tikno Adjam, « La mort de Mattei », *Études tsiganes*, n° 1, 1956, p. 3.

25. Alain Reyniers, « La compréhension des Tsiganes en France au XX^e siècle. Le cas du RP Jean Fleury », in Frédéric Laugrand, Olivier Servais (dir.), *Du missionnaire à l'anthropologue. Enquête sur une longue tradition en compagnie de Mike Singleton*, Paris, Karthala, 2012, pp. 113-122 ; Jacques Sigot, *Ces barbelés oubliés par l'Histoire...*, op. cit., pp. 231-232.

26. Liuba Carlos, Loli Carlos, Pani Gorgan, « Confidences à trois voix », *Monde gitan*, n° 3, 1967, pp. 12-13 ; « Une Romni vous parle : notre amie Simza », *Monde gitan*, n° 6, 1968, pp. 15-17 ; « Un vrai fils de la Route : Nicki Lorier », *Monde gitan*, n° 9, 1969, pp. 15-17.

27. Jean Fleury, « À l'origine de l'aumônerie. Le camp de la route de Limoges à Poitiers », *Monde gitan*, n° 31, 1974, pp. 1-7 ; Père Heurtebise, « Florilège pour un jubilé », *Monde gitan*, n° 31, 1974, pp. 18. Voir aussi Marie de Notre Dame de Bon Secours, « Avec eux derrière les barbelés », *Monde gitan*, n° 33, 1975, pp. 15-18.

28. Miriam Novitch, « Le second génocide », *Das neue Israel*, 1961, pp. 693-694. Myriam Novitch, « Il Genocidio degli Zingari sotto il regime nazista », *Quaderni del Centro di studi sulla deportazione e l'internamento*, n° 2, 1965, pp. 31-61 ; Myriam Novitch, *Le Génocide des Tsiganes sous le régime nazi*, Paris, Comité pour l'érection du Monument en mémoire des Tsiganes assassinés à Auschwitz, 1968. Les archives de Miriam Novitch sont conservées au Ghetto's Fighter House, situé à Lohamei Haghetat'ot (Israël).

29. Donald Kenrick, Grattan Puxon, *The Destiny of Europe's Gypsies*, London, Chatte, Heinemann Educational for Sussex University Press, 1972, ouvrage traduit en français deux ans plus tard : Donald Kenrick, Grattan Puxon, *Destins gitans. Des origines à la « solution finale »*, trad. J. Sendy, Paris, Gallimard, 1974. La collection de Donald Kenrick est conservée à la Wiener Library (Londres) : « Material relating to the persecution of the Gypsies under the Nazis », Collection 611.

30. José Gotovitch, « Quelques données relatives à l'extermination des Tsiganes de Belgique », *Cahiers d'histoire de la Seconde Guerre mondiale*, n° 4, 1976, pp. 161-180 ; José Gotovitch, « Enkele gegevens betreffende de uitroeiing van de zigeuners uit België », *Bijdragen tot de Geschiedenis van de Tweede Wereldoorlog*, n° 4, 1976, pp. 153-175. Une partie des archives de José Gotovitch est déposée au Centre des Archives communistes en Belgique. Les témoignages collectés sont accessibles sur la base temoins.be qui réunit les témoignages de survivants des camps de concentration et d'extermination.

*tsiganes*³¹. Ce témoignage unique, en langue manouche, livre le récit en quelques pages de la déportation au camp de Buchenwald et insiste davantage sur la fin de la guerre, l'envoi dans divers kommandos de travail et le retour mouvementé à travers l'Allemagne. Ce témoignage rare, rédigé à la première personne du singulier par un Manouche, reste cependant réservé à un lectorat limité : la langue employée, totalement absente de l'horizon linguistique national, l'effacement même du nom du témoin en titre de ce texte, et la brièveté du récit témoignent des nombreux carcans qui limitent encore la reconnaissance des témoins. Lorsque des survivants apparaissent publiquement, comme c'est le cas de Paprika Galut lors de l'émission de télévision *Les Dossiers de l'écran* en 1979, la stupeur est grande ainsi que la surprise de découvrir une histoire dont il existe à peine quelques fragments, comme en témoigne l'article-entretien très détaillé de la journaliste Katia D. Kaupp³².

LA DÉCOUVERTE DES ARCHIVES TESTIMONIALES

À partir du début des années 1980, de premiers récits historiques apparaissent et donnent bien souvent la place aux récits des témoins rencontrés. Les premières parutions semblent aussi stimuler en réaction la

parution et l'enregistrement de nouveaux témoignages, notamment lors de la réalisation des tout premiers films documentaires sur le sujet³³. L'ordre numérique des parutions reste cependant modeste et la diffusion des témoignages ne dépasse que très rarement un cercle restreint pour atteindre un plus grand public.

Un tournant dans l'appréhension des faits et la reconnaissance des témoins est constitué par les travaux pionniers de Jacques Sigot, instituteur à Montreuil-Bellay, qui développe une enquête au long cours sur le camp de Montreuil-Bellay. Il rencontre alors un grand nombre de témoins qu'il enregistre sur cassettes. La première édition de son ouvrage, paru en 1983 aux Éditions Wallada, repose sur de nombreuses archives administratives mais aussi sur les témoignages recueillis auprès d'un nombre indéterminé d'anciens internés à qui Jacques Sigot envoya parfois un questionnaire ou qu'il rencontra lui-même. Les usages de cette collection de témoignages considérés au même titre que les documents d'archives posent immédiatement des questions de méthode. L'auteur y répond notamment en insistant sur la valeur d'une parole recueillie tardivement et sur la complémentarité des sources :

« Bientôt, tous les survivants seront morts sans avoir été interrogés, sans

avoir donné leurs témoignages irremplaçables ; des archives ont disparu irrémédiablement. J'ai désiré présenter simultanément ces deux moyens de chercher la vérité en proposant celles-ci dans leur sécheresse précise et ceux-là, pathétiques mais subjectifs, pensant que seule leur confrontation pouvait aider à savoir : les archives ne disent pas tout, une décision écrite peut ne pas avoir été suivie ; les souvenirs ne sont pas toujours crédibles. »³⁴

Jacques Sigot souligne ainsi l'incomplétude fondamentale des sources disponibles, sources administratives et témoignages, tout en insistant sur la nécessité d'envisager l'histoire de l'internement selon le point de vue des anciens internés³⁵. Le moment où il rédige son premier ouvrage semble aussi lui imposer un devoir particulier vis-à-vis des anciens internés et des familles qu'il rencontre :

« Le livre continue de s'écrire depuis sa parution parce qu'il provoque un choc chez ceux qui le découvrent, chez ceux qui ont vécu ces événements lamentables et qui n'ont jamais pu ou voulu en parler. Quand j'allais interroger d'anciens internés dans une roulotte, tous

les plus jeunes s'approchaient pour apprendre en même temps que moi ce qui s'était passé et dont on ne leur avait jamais rien dit, par honte, par peur, pour ne pas attirer la mauvaise chance et que tout cela recommence. »³⁶

La révélation tardive d'une histoire restée longtemps interdite et le souci de construire une histoire inclusive, qui restitue à la fois les faits tout en incluant l'expérience des témoins, inspirent par la suite plusieurs recherches monographiques, notamment celle d'Arlette Dolo sur le camp de Rennes, celle de Pascal Vion sur le camp de Jargeau qui présente un important dossier de témoignages, et encore plus celle d'Alain Gagnieux sur le camp d'Arc-et-Senans, qui repose sur l'histoire croisée du camp et d'un témoin en particulier, Geneviève Félix-Chandello³⁷.

Au tournant des années 1990, très peu de témoignages demeurent cependant accessibles à la recherche. L'œuvre autobiographique de Matéo Maximoff, qui relate notamment son expérience au camp de Lannemezan, reste une exception même si la voix de témoins importants, comme

31. Georges Calvet, « Récit d'un manouche déporté pendant la guerre », *Études tsiganes*, n° 3, 1978, pp. 1-7.

32. Katia D. Kaupp, « Quand Paprika raconte Auschwitz », *Le Nouvel Observateur*, 9 avril 1979. Un sous-titre éloquent accompagne l'article : « Au débat des "Dossiers de l'écran" sur "Holocauste", il y avait une Gitane, qui a peu parlé. Ce n'était pas elle qui avait le moins à dire. »

33. Ludi Boeken, *Gypsyland, it doesn't exist [Le clou volé]*, TF1, Channel Four, France, Royaume-Uni, 1982, 50 min. ; Michel Hermant, *Le génocide gitan*, France 2, France, 1989, 71 min.

34. « Quarante ans plus tard. Entretien avec Jacques Sigot », *Études tsiganes*, vol. 30, n° 2, 1984, p. 18. Cet entretien est mené par Pierre Dassau.

35. Voir à ce sujet Barbara Pirlot, « Après la catastrophe : mémoire, transmission et vérité dans les témoignages de rescapés des camps de concentration et d'extermination nazis », *Civilisations*, n° 56, 2007, pp. 21-41.

36. *Op. cit.*, p. 16. La collection des entretiens menés par Jacques Sigot s'est amplifiée dans le temps et est restée en possession de l'auteur.

37. Arlette Dolo, *Historique du camp de nomades de Rennes, 1939-1945*, Mémoire de maîtrise, Rennes, IUT de Rennes, 1986 ; Pascal Vion, *Le camp de Jargeau, Juin 1940-décembre 1945. Histoire d'un camp d'internement dans le Loiret*, Orléans, Centre de recherche et de documentation sur les camps d'internement et la déportation juive dans le Loiret, 1995 ; Alain Gagnieux, *Chronique des jours immobiles. Les "nomades" internés à Arc-et-Senans, 1941-1943*, Paris, L'Harmattan, 2011. Alain Gagnieux a publié sur son site alaingagnieux.fr le long entretien avec Geneviève Félix-Chandello, recueilli avec Louis Vazzoler, aumônier des Gens du Voyage, en mars 2008. Notons que parmi quelques travaux pionniers, certains décident de ne recourir à aucun témoignage d'anciens internés, par exemple Francis Bertrand, Jacques Grandjonn, « Un "ancien camp de Bohémiens" : Saliers », in Collectif (dir.), *Les Camps en Provence. Exil, internement, déportation, 1933-1942*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1984, pp. 158-185.

Jean-Louis Bauer dit Poulouche, s'impose aussi à travers quelques publications³⁸. Les premiers travaux historiques académiques conduits par Denis Peschanski, puis par Marie-Christine Hubert dans le cadre d'une thèse sur l'internement des Nomades, soutenue en 1997, s'appuient sur un très large dépouillement d'archives administratives dans toute la France et s'accompagnent de nombreuses rencontres avec des témoins³⁹. Ces recherches approfondies produisent à la fois de nouvelles perspectives interprétatives, une nouvelle évaluation des mesures anti-tsiganes en France ainsi que des estimations chiffrées qui fixe l'ampleur de l'internement. Un travail spécifique émerge alors en relation avec le traitement des témoignages et des sources orales. Emmanuel Filhol prépare ainsi la publication d'un ouvrage sur la mémoire et l'oubli de l'internement des Tsiganes en France et sollicite à la fois les fonctionnaires de mairie et les familles qu'il rencontre au cours de ses recherches. Il note ainsi à propos d'un témoin :

« Le témoignage de Toto Hoffmann retrace différents épisodes vécus à Beau-Désert, en particulier l'arrivée et le départ de sa famille vers Poitiers, mais aussi des faits touchant aux conditions de la vie quotidienne dans ce camp, à son organisation matérielle. Je ne suis malheureusement

pas en mesure d'y inscrire la singularité énonciative de celui, qui comme d'autres témoins mentionnés plus loin, par le ton de la voix, par les silences, le regard ou les gestes, donne à entendre de façon saisissante, sur l'expérience propre à son internement, l'incomplétude de ce qu'il peut dire. »⁴⁰

Le constat souligne à la fois la richesse et l'importance du témoignage mais note aussi la fragilité des mots et la valeur intrinsèque du fait de témoigner plus de cinquante ans après les faits. Certains témoins n'ont parfois jamais raconté leur expérience et le seul récit de cette histoire provoque à la fois un bouleversement personnel mais aussi celui de leur entourage. Le recueil de cette parole réunit désormais à la fois les bribes de souvenirs de témoins âgés qui étaient tout jeunes durant la guerre et le poids du silence individuel, familial et collectif qui a entouré l'expérience de l'internement, un fait historique par ailleurs absent de la mémoire collective. Cette subduction de mémoires inévitablement conflictuelles n'est pas sans susciter un sentiment d'amertume pointé par Emmanuel Filhol, qui rejoint les observations de Jacques Sigot lorsqu'il évoque les conditions dans lesquelles sont réalisés les entretiens :

« Ces marques ponctuant les paroles des témoins, si lourdes d'émotion, ont

visiblement atteint tous ceux et celles, enfants et adultes, qui pendant les enregistrements venaient des maisons ou caravanes voisines pour écouter dans un recueillement impressionnant ce qui ne leur avait été peut-être jamais dit par les anciens. »⁴¹

L'évocation des témoins disparus et la légitimité de leur récit qui a disparu avec eux sont aussi rappelées en quelques mots par Toto Hoffmann, cité par Emmanuel Filhol :

« Pour moi ça fait loin quand même, je me rappelle bien des choses... s'il y avait eu... ça aurait dû être raconté avant par les vieux. »⁴²

La reconnaissance des témoignages de l'internement est restée ainsi longtemps impensée, même par les témoins eux-mêmes. C'est ce qui explique peut-être le rôle particulier d'artistes, dessinateurs, photographes et cinéastes qui renouvelèrent à partir des années 1990 l'appréhension d'une parole méconnue et douloureuse. Trois projets artistiques et documentaires au long cours jouent ainsi un rôle prépondérant dans l'émergence et la reconnaissance d'une parole des témoins. Le premier est celui conduit par Kkrist Mirror, dessinateur et auteur de bandes

dessinées, qui s'appuie initialement sur les recherches de Jacques Sigot pour réaliser un premier album, en 1994, autour de l'histoire du camp de Montreuil-Bellay. Les albums suivants donnent la parole aux témoins rencontrés et mettent en scène l'histoire de l'internement en suivant le fil de récits individuels et de parcours singuliers⁴³. Suivant un projet tout à fait différent, le photographe Mathieu Pernot entreprend des recherches sur le camp de Saliers et compose une œuvre constituée de portraits issus des carnets anthropométriques et de ceux d'anciens internés, photographiés à la fin des années 1990. Ce travail, *Un camp pour les Bohémiens, 1998-2006*, s'étend sur presque une décennie et réunit des témoignages issus des archives ainsi que des entretiens enregistrés : la voix des témoins se trouve associée aux visages du passé et du présent dans les différents parcours d'exposition présentés à plusieurs reprises⁴⁴. Dans le projet en trois films poursuivi par le réalisateur Raphaël Pillosio, les rencontres et le récit de nombreux témoins filmés s'entremêlent aux fils du récit historique. Dans *Route de Limoges*, le cinéaste filme la rencontre entre

41. Emmanuel Filhol, *La Mémoire et l'Oubli. L'internement des Tsiganes en France, 1940-1946*, op. cit., p. 100.

42. Ibid.

43. Kkrist Mirror, « Le Jollec ». *Chronique du camp de Montreuil-Bellay (1940-1944)*, Digne-les-Bains, Éd. de l'Anjou, 1994 ; Kkrist Mirror, *Tsiganes, 1940-1945. Le camp de concentration de Montreuil-Bellay*, Paris, Emmanuel Proust Éditions, 2008 ; Kkrist Mirror, *Manouches*, Paris, Steinkis, 2016 ; Kkrist Mirror, *Tsiganes. Une mémoire française, 1940-1946. Histoire du camp de Montreuil-Bellay*, Paris, Steinkis, 2016.

44. Mathieu Pernot, « Les mémoires nomades. À propos du camp de Saliers », *Études tsiganes*, n° 13, 2000, pp. 132-155 ; Mathieu Pernot, *Un camp pour les Bohémiens. Mémoires du camp d'internement pour Nomades de Saliers*, Arles, Actes Sud, 2001 ; Mathieu Pernot, *La traversée*, Cherbourg-Octeville, Le Point du jour, 2014, pp. 43-56, p. 185. Ce travail est présenté en particulier lors de l'exposition *Peuple tsigane. Le silence et l'oubli*, en 2007, au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation de Lyon. Les portraits photographiques et les entretiens enregistrés réalisés par Mathieu Pernot sont déposés aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône (Marseille), au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (Lyon) et au Musée Arlaten (Arles).

38. Matéo Maximoff, *Dites-le avec des pleurs*, Romainville, Éd. Matéo Maximoff, 1990 ; Matéo Maximoff, *Routes sans roulottes*, Romainville, Éd. Matéo Maximoff, 1993 ; Jean-Louis Bauer, « Souvenirs du camp de Jargeau », *Monde gitan*, n° 77, 1990, p. 8.

39. Denis Peschanski, op.cit. ; Collectif (dir.), « France, 1939-1946, l'internement des Tsiganes », *Études tsiganes*, n° 6, 1995 ; Marie-Christine Hubert, *Les Tsiganes en France 1939-1946*, op. cit. ; Collectif (dir.), « L'internement : des lieux de mémoire », *Études tsiganes*, n° 13, 1999.

40. Emmanuel Filhol, *La Mémoire et l'Oubli. L'internement des Tsiganes en France, 1940-1946*, op. cit., p. 31.

Félicia Combaud et Jean-Louis Bauer dit Poulouche, tous deux internés au camp de Poitiers. Deux films suivants s'appuient sur de nombreux entretiens filmés avec des témoins aux quatre coins de la France et retracent spécifiquement l'histoire de l'internement (*Des Français sans Histoire*, 2009) et l'histoire du régime de contrôle appliqué aux Nomades au XX^e siècle (*Histoire du carnet anthropométrique*, 2012)⁴⁵. Dans le même temps, plusieurs films documentaires sont réalisés aussi par divers auteurs qui composent un corpus non négligeable, mais fragmenté, de témoignages filmés⁴⁶.

CONCLUSION

L'intensité particulière des témoignages recueillis et les recherches préliminaires nécessaires à la réalisation des témoignages peuvent expliquer le caractère tardif des entreprises conduites à partir des années 2000. Le cas de la France reste cependant à part. Deux ouvrages polyphoniques, parus en 2003 et 2004, intègrent des témoignages de Nomades internés ou

déportés, qui permettent de prendre connaissance, par exemple, du récit de Louis Helfrieck, interné au camp de Poitiers puis déporté au camp de Sachsenhausen, et des récits croisés de la famille de Geneviève Chandello-Félix, internée au camp d'Arc-et-Senans⁴⁷. Mais ces cas restent en effet exceptionnels. Les grands projets de collecte de témoignages relatifs à la Shoah et aux diverses persécutions durant la Seconde Guerre mondiale prirent en compte, certes parfois tardivement, le sort des Roms et Sinti en Europe. Mais les témoignages relatifs à la France, présents par exemple dans les grandes bases de données comme celle centralisée par l'University of South California et inspirée par la Shoah Visual History Foundation, se comptent cependant sur les doigts d'une seule main⁴⁸. Entre 2008 et 2009, une campagne spécifique, coordonnée par des organismes français, permit de constituer une réserve de 47 témoignages réalisés par Juliette Jourdan et Éric Darmon sur le génocide et les persécutions des Roms et Sinti en Europe, mais une infime partie de ces témoignages concernait

le sort des Tsiganes en France⁴⁹. Les ensembles déjà existants furent complétés par la suite par des projets isolés et indépendants les uns des autres : des collectes spécifiques ont été réalisées par des chercheurs, comme par exemple Monique Heddebaut, auteur d'une enquête approfondie sur le « convoi Z »⁵⁰ ; des initiatives institutionnelles locales comme celles du Mémorial de Rivesaltes ont donné lieu à quelques entretiens ; des associations comme le Mémorial des Nomades de France ont réalisé également d'un ensemble d'entretiens filmés⁵¹.

La parution en 2011 du témoignage de Raymond Gurême, co-écrit avec la journaliste Isabelle Lignier, a joué un rôle décisif dans la nouvelle visibilité d'une histoire reléguée dans les marges du récit national. L'incarnation d'un destin remarquable, marqué par l'internement au camp de Linas-Montlhéry, le récit de nombreuses évasions et l'aide apportée à sa famille internée au camp de Montreuil-Bellay, constitue en effet un moment important dans la prise de conscience des événements⁵². Ce récit à la première personne forme en effet le témoignage rare d'un témoin qui a accepté par la

suite de répondre sans relâche aux nombreuses sollicitations⁵³. L'ouvrage alterne les descriptions factuelles précises et les évocations sensibles des souffrances vécues par les siens, formant un texte qui s'impose comme un récit de vie mais aussi comme le texte manifeste d'une histoire enfouie, faites de résistances à la fois contre l'oppression et l'oubli⁵⁴.

En 2018, l'amorce d'un projet spécifique de collecte de témoignages des derniers survivants en France reposait sur l'urgence et l'impératif de recueillir les paroles des ultimes témoins. Fondé sur la coordination de deux entités distinctes, l'une scientifique (le Centre Georg Simmel, CNRS-EHESS) et l'autre institutionnelle (la Commission nationale consultative des Gens du Voyage, CNCGDV, qui dépend de la Délégation interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement, DIHAL), ce projet envisage de collecter les témoignages filmés ou enregistrés des témoins encore vivants et de constituer un inventaire des ressources testimoniales disponibles sur tous les supports (écrits et audiovisuels)⁵⁵. Ce projet repose aussi sur l'ambition de

45. Raphaël Pillosio, *Route de Limoges*, L'Atelier documentaire, France 2003, 40 min ; Raphaël Pillosio, *Des Français sans Histoire*, L'Atelier documentaire, France 2009, 84 min. ; Raphaël Pillosio, *Histoire du carnet anthropométrique*, L'Atelier documentaire, France, 2012, 70 min. Ce dernier film comprend l'extrait d'un entretien filmé entre Henriette Asséo et l'auteur du présent texte.

46. Abdelati Boutibi, *Les oubliés de Montreuil-Bellay*, Candela productions, TV10 Angers, France, 1999, 26 min. ; Philippe Skaliac, *Trapas men lé, « Ils nous ont attrapé »*, *Mémoires de l'internement de Tsiganes en Aquitaine, 1940-1946*, INSTEP Aquitaine, France, 2004, 26 min. ; Cédric Condom, *Un camp tzigane où il ferait bon vivre...*, Kilaohm Productions, France, 2006, 58 min. ; Kamel Maad, *Vigneulles, les oubliés*, AMIE, France, 2010, 28 min. ; Alexandre Fronty, *Montreuil-Bellay, un camp tzigane oublié*, Zoulou Productions, France, 2012, 54 min. ; Jean-Baptiste Pellerin, *Ils ont eu la graisse, ils n'auront pas la peau*, La Maison du doc, France, 2013, 36 min.

47. Voir Patrick Coupechoux, *Mémoires de déportés. Histoires singulières de la déportation*, Paris, La Découverte, 2003 ; Murielle Allouche, Jean-Yves Masson, *Ce qu'il reste de nous. Les déportés et leurs familles témoignent*, Paris, Michel Lafon, 2004.

48. En juin 2019, l'USC Shoah Foundation – The Institute for Visual History and Education comptait près de 54 000 témoignages audiovisuels relatifs à la Shoah et à l'ensemble des persécutions durant la Seconde Guerre mondiale.

49. Cette réserve intitulée « Mémoires tsiganes, 1930-1950 » est composée de 47 témoignages de Roms, Sinti et Voyageurs, principalement d'Allemagne et d'Europe centrale et orientale. Ces entretiens furent utilisés en particulier dans le film d'Henriette Asséo, Idit Bloch, Juliette Jourdan, *Mémoires tsiganes, l'autre génocide*, Paris, Kuiv - Mémoire magnétique Productions, 2011, 75 min.

50. Monique Heddebaut, *Des Tsiganes vers Auschwitz*, Paris, Tirésias, 2018.

51. Pour des raisons propres à la nature de ces collectes, les témoignages constitués ne sont cependant pas encore disponibles aux chercheurs.

52. Raymond Gurême, Isabelle Lignier, *Interdit aux nomades*, Paris, Calmann-Lévy, 2011.

53. Voir par exemple le rôle central donné à Raymond Gurême dans Robert Kirchhoff, *Diera v Hlave [A Hole in the Head]*, Hitchhiker Cinema, Slovaquie, 2017, 90 min.

54. Voir aussi le film centré sur un seul témoin d'Éveline Pommerat, *Internement des familles "nomades" dans les camps de 1940 à 1946. Le récit de Violette*, France, 2016, 35 min.

55. Ce projet est coordonné par l'auteur du présent texte et associe les chercheurs Lise Foisneau et Théophile Leroy.

constituer un dépôt auprès de plusieurs centres d'archives dont le Mémorial de la Shoah, le United States Holocaust Memorial Museum et, tout particulièrement, les Archives nationales. En effet, l'histoire même des collections testimoniales relatives à l'internement a montré l'importance d'une future patrimonialisation d'une histoire qui a pris place très lentement dans l'espace des reconnaissances officielles, comme en témoigne l'histoire heurtée des plaques commémoratives et la mémorialisation difficile des sites de l'internement ou encore la reconnaissance officielle mais sans suite du président de la République en 2016⁵⁶. L'absence de dépôt majeur

d'un recueil de témoignages dans les centres d'archives en France n'est pas seulement le résultat d'une négligence ou d'un oubli : cette absence résulte aussi de la position marginale accordée à l'histoire des persécutions contre les Roms, Sinti et Voyageurs en France dans le récit national et la mémoire de la Seconde Guerre mondiale. Un tel dépôt semble aussi devoir répondre aux besoins exprimés par toutes les personnes directement concernées ou descendantes des personnes persécutées de voir cette histoire finalement reconnue par les institutions de l'État et incarnée par les voix des témoins, longtemps restées inconnues et anonymes.

CHRONIQUE DES ENJEUX D'HISTOIRE SCOLAIRE

Laurence De Cock et Charles Heimberg

56. Voir Jacques Sigot, « Les villes et leurs camps », *Études tsiganes*, n° 6, 1995, pp. 167-170.

EJ Hommage à Rosa Maria Dell'Aria. Défendre la liberté d'expression des élèves et le travail d'une enseignante contre toute dérive autoritaire

Laurence DE COCK - Professeure agrégée dans un lycée parisien, chargée de cours à l'université Paris VII, associée au laboratoire ECP, université Lyon II.

Charles HEIMBERG - Professeur de didactique de l'histoire et de la citoyenneté, université de Genève.

« Soyez fière, au contraire, de la pensée critique que vous avez su faire développer à vos élèves, de la liberté de manifestation de la pensée qui n'est pas seulement formelle, mais substantielle, et pratiquée dans votre école, de la stature culturelle d'un groupe d'élèves qui ne se limite pas à apprendre servilement la date d'une bataille, mais qui réfléchit, analyse de manière critique et crée sa propre pensée indépendante, qui exprime ses doutes et sa réprobation. »

Lettre d'une jeune de Palerme à l'enseignante Rosa Maria Dell'Aria, citée par Marco Revelli in « Prof.ssa dell'Aria: "sia fiera dei suoi studenti" », *Doppiozero*, 23 mai 2019, trad.

Rosa Maria Dell'Aria est enseignante dans une école secondaire de Palerme. À l'occasion de la Journée de la mémoire du 27 janvier 2019, elle a encadré des élèves qui ont réalisé une belle vidéo qui compare le présent au passé en se demandant quel est le sens d'une commémoration comme la Journée de la mémoire ou les 80 ans de l'adoption des lois raciales par le régime fasciste. Un individu d'extrême-droite a protesté en interpellant les autorités nationales. Quelques mois plus tard, après mise sous enquête, l'enseignante a été suspendue pour 15 jours. Cette censure autoritaire, un non sens pour la démocratie et pour la pédagogie,

est appelée finalement à être levée. Mais elle n'en a pas moins beaucoup à nous apprendre.

UN BEAU TRAVAIL DE MÉMOIRE

Après la révélation de cette censure, l'ancien président du Sénat italien Pietro Grasso a eu la bonne idée, pour que chacun puisse se faire son opinion, de mettre en ligne le travail de ces élèves (disponible aujourd'hui sur <https://www.doppiozero.com/materiali/profs-sa-dellaria-sia-fiera-dei-suoi-studenti>). Il s'agit d'une présentation power point qui défile en vidéo avec des voix off d'élèves. La première de ces voix nous dit que « dramatiquement,

l'histoire se répète et ce qui est arrivé hier pourrait être ce qui arrivera demain ». Un poème d'Emily Dickinson est ensuite exposé et lu qui dit en substance qu'il vaut mieux être prudent en dépoussiérant la mémoire tant elle peut réserver de surprises. L'image suivante introduit une mise côte à côte du passé et du présent, en l'occurrence les lois raciales de 1938 et le décret Salvini de 2018 intitulé « Sécurité et immigration ». Le récit « côte à côte » se poursuit avec l'évocation de la Conférence d'Évian de juillet 1938 et du sommet d'Innsbruck des 12 et 13 juillet 2018 qui marque l'échec d'une répartition européenne des exilés de la Méditerranée.. Il se prolonge avec une longue explicitation des enjeux de la politique de secours maritime et de la règle supérieure, qui n'est pas respectée, prévoyant qu'un port sûr soit toujours ouvert pour sauver des vies humaines. Deux Unes de journaux sont ensuite exposées, l'une de 1943 qui porte sur les discriminations envers les juifs, l'autre plus actuelle, mais qui est un montage laissant croire que le ministre de l'Intérieur Matteo Salvini aurait mis en application ses déclarations scandaleuses de juin 2018 sur un recensement des Roms en Italie. Enfin, une image d'Auschwitz est encore exposée à côté d'une autre Une de journal où il est question des centres de détention lybiens.

L'intelligence de ce travail, dont nous n'avons rendu compte ici que partiellement, apparaît finalement dans sa conclusion qu'il nous faut citer intégralement :

– Mais alors, célébrer une Journée de la mémoire, qu'est-ce que cela signifie ?
– Cela signifie s'engager pour protester contre ce qui arrive aujourd'hui, et ne pas se laisser manipuler par une politique nationaliste et xénophobe qui risque de faire se répéter les erreurs d'hier.

C'est là une belle conclusion dans laquelle la formule « *qui risque de* » a évidemment toute son importance. Elle montre que ces élèves n'ont pas procédé à des amalgames trop rapides, mais qu'ils ont exprimé collectivement une inquiétude nourrie par une actualité problématique, c'est le moins que l'on puisse dire, en matière de respect des droits humains. Elle indique qu'ils ont su donner du sens à leur travail de mémoire en comprenant combien les droits humains étaient fragiles et leur violation toujours possible.

Il est ainsi indéniable que Rosa Maria Dell'Aria a été attentive à ce que ses élèves s'expriment dans un bon italien et présentent un travail de bonne qualité ; qu'elle les a aussi laissés réfléchir par eux-mêmes à la signification de cette Journée de la mémoire qui tombait quelque temps après la commémoration des 80 ans de la promulgation des lois raciales par le fascisme italien ; et surtout qu'elle leur a permis de mettre librement en relation le travail de mémoire qu'ils effectuaient avec le monde dans lequel ils vivaient, dans un contexte de grande tension sur la question des exilés de la Méditerranée. La Sicile se trouve en première ligne sur cette problématique d'accueil et de refoulement qu'un ministre de l'Intérieur d'extrême-droite a profondément perturbée avec sa politique de fermeture,

de négation des droits fondamentaux du sauvetage en mer, de criminalisation des sauveteurs et de l'aide humanitaire. C'est ce que ces élèves ont observé en première ligne et c'est sur quoi ils ont exercé avec rigueur leur liberté d'expression. Merci pour eux, Mme Rosa Maria Dell'Aria.

Parce qu'en effet, en voyant et revoyant cette vidéo, qui, encore une fois, est un travail réalisé par un groupe d'élèves, rien ne peut lui être reproché sur le fond. Elle met en parallèle des situations du passé et du présent en interrogeant l'hypothèse d'une répétition de l'histoire, mais jamais en assimilant les situations évoquées. Il n'y est jamais dit qu'une politique mussolinienne serait aujourd'hui en vigueur. En revanche, la question y reste ouverte, en pleine connaissance des drames du passé, de savoir où les événements du présent pourraient nous conduire. En outre, quand Marco Revelli rappelle le postulat de Benedetto Croce affirmant que toute histoire est contemporaine, nous pourrions ajouter que tel est aussi l'avis d'un Marc Bloch, ou d'un Carlo Ginzburg, pour qui l'histoire pose toujours des questions au passé à partir du présent, même si elle s'efforce ensuite de construire des réponses émanant de l'univers mental différent de ce passé.

UNE SANCTION INACCEPTABLE

Après avoir dit tout le bien que nous pensions de ce travail d'élèves palermitains, venons-en maintenant à ses conséquences. Tout serait parti d'un énergumène proche des néofascistes

de CasaPound qui a diffusé le tweet suivant : « Salvini-Conte-Di Maio ? Comme le Reich de Hitler, pire que les nazis. Une enseignante a obligé des élèves de 14 ans à dire que Salvini est comme Hitler parce qu'il extermine des migrants. Au Ministère, quelque chose à dire ? » Ce serait ensuite un message sur Facebook de la sous-secrétaire aux Biens culturels (sic), Lucia Borgonzoni, membre de la Ligue (Lega), qui aurait encore mis de l'huile sur le feu : « Si c'est vraiment arrivé, un tel enseignant devrait être chassé avec ignominie et interdit d'enseignement à vie. Celui qui devait en être informé l'a déjà été. » Rien que ça ! Et, trois mois plus tard, à la suite d'une enquête, y compris avec une intervention de la police dans sa classe, l'enseignante a été suspendue pour quinze jours pour un prétendu manque de vigilance.

Cet acte de censure et de répression politique inadmissible a provoqué de nombreuses réactions de solidarité, notamment une manifestation des collègues de Rosa Maria Dell'Aria qui ont exhibé une pancarte affirmant que « les idées ne se suspendent pas ! » Et c'est l'intervention de la sénatrice à vie et ancienne déportée à Auschwitz Liliana Segre qui a sans doute été la plus décisive. Avec sa collègue Elena Cattaneo, elle a invité l'enseignante et ses élèves au Sénat pour leur rendre hommage. Une belle claque pour la Lega, l'extrême-droite et Matteo Salvini !

Finalement, l'enseignante a même rencontré son ministre de tutelle et le ministre de l'Intérieur. On lui a promis d'annuler après coup sa suspension.

Mais elle n'entendait pas se contenter d'un prétendu acte de clémence. Elle a donc engagé un recours juridique, ce qui implique une temporalité plus longue, pour s'assurer que son honneur et son professionnalisme soient dûment reconnus par un effacement sans ambiguïté de la sanction.

LES ENSEIGNEMENTS D'UNE TENTATIVE DE CENSURE ET DE RÉPRESSION POLITIQUE

Il est réjouissant qu'une grande témoin parvienne à exercer cette fonction de vigilance qui a fait que la mesure arbitraire et antidémocratique subie par Rosa Maria Dell'Aria ait été remise en question. Nous ne pouvons toutefois faire l'économie d'une réflexion sur le rôle des témoins et ce que leur prochaine disparition nous fera perdre. Les droits constitutionnels sont-ils donc si fragiles en Italie qu'il faille ainsi la réaction énergique d'une sénatrice à vie forcément sensible aux questions mémorielles pour empêcher une telle censure ? Et qu'en sera-t-il dans l'avenir, au-delà de la présence des témoins ? La question doit être posée, et il doit y être répondu avec fermeté.

Parmi beaucoup d'autres réactions, un enseignant, Enrico Galiano a protesté dans *La Repubblica* du 17 mai 2019 en soulignant que son travail « devrait consister à aider les élèves à se former leur propre vision du monde [et qu'il ne pourrait pas] accepter que la police criminelle vienne contrôler ce [qu'il fait] » :

« Chassez-moi aussi de l'école, s'il le faut, mais je ne pourrais plus me regarder dans le miroir si je ne faisais pas toujours tout ce qui est en mon pouvoir pour que les enfants pensent par eux-mêmes. Quelle que soit leur pensée, même complètement contraire à la mienne.

Je me fiche que les élèves pensent la même chose que moi. Je souhaite que les élèves réfléchissent. Ils sont et seront toujours ce qui est le plus important. Et croyez-moi, je les connais : ils refuseront eux-mêmes un monde dans lequel vous n'êtes plus libres de penser. »

Ce qui est dit là est d'autant plus vrai que les élèves vont à l'école pour apprendre à regarder le monde avec des questionnements scientifiques aussi bien que personnels, pour se construire à la fois une faculté de discernement et une autonomie de pensée. D'où l'importance de ne pas laisser ni l'extrême-droite ni quelque mouvement politique que ce soit détruire ces objectifs pour transformer l'école en un lieu d'asservissement.

Mais en fin de compte, dans cette affaire, c'est aussi le respect de l'enseignante et de son statut qui est en jeu. Dans toute société respectueuse des droits fondamentaux de tous et de chacun, la liberté de pensée et d'expression doit être préservée, pour les élèves comme pour les enseignants. L'encadrement d'un travail d'élèves en histoire doit certes permettre d'éviter les amalgames et les accusations infondées ; mais il ne saurait censurer les questionnements et les raisonnements des jeunes élèves face à ce

qu'ils vivent dans le présent. En outre, face à certaines dérives autoritaires qui sont aujourd'hui observables, il importe de préserver l'enseignant-e de toute pression pour garantir la

possibilité pour les élèves d'un véritable travail d'histoire et de mémoire fondé sur des sources et sur la construction progressive de cette fameuse faculté de discernement.

COMPTES RENDUS

Nikolaus Wachsmann, *Une histoire des camps de concentration nazis*, Paris, Gallimard, NRF Essais, 2017.

Publié aux Éditions Gallimard en 2017 dans sa version française, le livre de Nikolaus Wachsmann est un monument que toute personne abordant ou prétendant aborder l'histoire des camps de concentration ne peut plus ignorer.

Nikolaus Wachsmann s'est appuyé sur une documentation impressionnante (pas moins de 73 pages de sources recensées, dont certaines récentes) et s'impose de manière incontournable en matière d'historiographie sur les camps nazis.

De la naissance des camps à l'apocalypse finale du système concentrationnaire qui accompagne la désintégration de l'État hitlérien et celle corrélative des grands offices du Reich (WVHA et RSHA), qui assuraient la direction des camps sous la responsabilité de Himmler, l'auteur s'est attaché à faire ressortir les enchaînements qui, de 1933 à 1945, ont présidé à la conception, à la réalisation, à l'expansion vertigineuse puis à la décomposition de cette gigantesque machine du crime et de terreur, orchestrée par la SS.

L'un des intérêts de cette étude tient à la façon dont l'auteur met en relief le lien entre l'idéologie raciale dominatrice et perverse du nazisme et le conditionnement psychologique de la SS dont chaque membre devient, selon les termes de Himmler, « un soldat politique », dont les crimes, idéalisés et glorifiés, sont appelés à être considérés

comme des actes de courage et de combat concourant à la protection de la communauté raciale germanique. Un profil émerge particulièrement aux côtés de Himmler, celui de Theodor Eicke, compagnon et homme de main du *Reichsführer* SS en matière de crime politique organisé, dont la personnalité et la biographie ont rarement été exposés. Eicke marque de son empreinte le système concentrationnaire, son mode de fonctionnement et le formatage idéologique des SS.

L'autre intérêt de cet ouvrage, est d'avoir mis en perspective les enchaînements entre le processus criminel initié dans (et par) les camps contre les opposants politiques, l'« Aktion T4 » d'élimination des « vies indignes d'être vécues » (handicapés mentaux, infirmes neuromoteurs, etc.) dans les instituts d'euthanasie où sont mises au point les premières techniques de gazages collectifs à l'oxyde de carbone, enfin les centres d'extermination (mis au point par les mêmes experts du T4) dans le cadre de l'opération Reinhardt, que l'auteur désigne de préférence par le nom de son responsable (Globocnik).

Le lien est établi aussi avec 14F13, code donné à l'élimination des détenus malades ou inaptes au travail, qui ne cessa de s'amplifier jusqu'à la création finale de camps mouroirs découverts par les Alliés.

Un chapitre complet est consacré au traitement des prisonniers de guerre soviétiques, éliminés par milliers dans les camps par diverses techniques, et qui servirent de population test pour l'emploi du Zyklon B dans les chambres à gaz à Auschwitz et Maidanek. Les

expériences pseudo-médicales sur des détenus cobayes et le rôle des médecins nazis sont étudiés et décrits dans toute leur ampleur et leur abjection.

Le processus génocidaire entrepris contre les Juifs est quant à lui parfaitement cadré tant dans ses enchaînements, que dans ses objectifs et son déroulement, de même que la place générale et le traitement des Juifs dans les camps, dès lors qu'ils furent soustraits à la « solution finale » pour servir de main-d'œuvre forcée.

L'intérêt de ce travail par rapport à ceux qui l'ont précédé est de mettre clairement en perspective et en relations les crimes, les chaînes hiérarchiques et leurs acteurs, les rivalités et les jeux d'influence (Eicke et Pohl par exemple), le rôle central de Himmler et celui de Pohl (à partir de 1942), le rôle et la personnalité des commandants de camp, dont en particulier le personnage de Höss, premier commandant d'Auschwitz, cité à de nombreuses reprises.

Wachsmann n'hésite pas à s'inscrire en faux contre certains historiens dont il démonte sans concession les théories parfois hasardeuses.

Le lien avec la guerre totale et ses buts (domination de l'Europe, colonisation et remodelage ethnique des territoires conquis à l'Est) et ses conséquences (exploitation à mort de la main-d'œuvre concentrationnaire et emploi des détenus pour l'enfouissement de la production de guerre) est longuement analysé, soulignant au passage le rôle clé de Kammler,

grand ordonnateur des travaux dans les camps, ainsi que l'explosion du nombre des Kommandos et annexes de camps, disséminés au plus près des usines et sites de production industrielle de guerre sur tout le territoire de l'Allemagne, à partir de 1943.

Résolument appuyé sur l'idéologie du régime nazi et sur la mentalité de ses responsables, Wachsmann s'attarde en revanche assez peu sur la résistance interne dans les camps vue du côté des détenus, son organisation et ses acteurs, se contentant de citer quelques cas pour montrer surtout le caractère vain de toute résistance face à la toute puissance des SS.

La fin des camps, longuement décrite, fait ressortir le caractère meurtrier des évacuations (un tiers de la population concentrationnaire disparaît dans cette période), les contradictions et dissidences entre responsables aux abois et leurs tentatives de disparaître pour échapper à la justice internationale promise par les Alliés. Wachsmann s'appuie, entre autres, dans cette partie sur les travaux éminents de Daniel Blatman sur les marches de la mort*.

Au total, ce livre peut être qualifié de véritable encyclopédie de l'histoire des camps nazis. Bien des études partielles existent, mais il manquait cette vision d'ensemble, dont la lecture permet de saisir le caractère unique de ce système de terreur meurtrière « raciste », comparable à aucun autre.

Yves Lescure

Pierre Laborie, *Penser l'événement. 1940-1945, Paris, Folio-Histoire (inédit), 2019.*

Penser l'événement est le titre d'un beau livre de Pierre Laborie (1936-2017), publié à titre posthume, édité par Cécile Vast et Jean-Marie Guillon, qui figure assurément parmi ceux qu'il ne faut pas manquer. L'auteur a été un historien de la Résistance, des comportements, des opinions et de la Résistance en France sous le régime de Vichy et l'Occupation. Il les a d'abord étudiés dans ce Lot dont il était originaire, avant d'étendre ses recherches à toute la France. Professeur d'histoire à Toulouse, puis directeur d'études à l'EHESS, il a contribué à une historiographie critique et refusant de se plier à des vulgates dominantes.

Il s'agit ici d'un recueil d'articles, dont certains récents et inédits, prélevés dans une œuvre elle-même fortement centrée sur des articles, comme le souligne avec raison l'introduction de Cécile Vast et Olivier Loubes; qui mentionne également un autre travail inédit et tardif de l'historien, déposé dans son Fonds au Musée de la Résistance et de la Déportation de Besançon, « Les miroirs du Prado ». Ce texte évoque le tableau *Las Meninas* de Vélasquez et ses jeux de miroirs dans lesquels Laborie voit des questions qui « ont à voir avec la difficulté de retrouver et de saisir le vrai derrière les effets de prismes ou les ruses des lectures immédiates. Elles s'adressent en cela à l'écriture de l'histoire, celle que les historiens s'emploient à agencer. Quelle place donner aux perceptions

de l'événement par les contemporains, et à nos représentations ultérieures, dans l'intelligibilité du passé ? » (p. 15). Des perceptions, des réceptions, sans cesse redéfinies au fil du temps : c'est ce même questionnement qui était au cœur du dernier livre de Pierre Laborie, *Le Chagrin et le Venin. La France sous l'Occupation, mémoire et idées reçues*, que Jean-Marie Guillon, dans sa postface, qualifie à juste titre de « dernière grande œuvre, son œuvre majeure à mon sens parce qu'elle concentre l'essentiel de son expérience d'historien des représentations et de la mémoire » (p. 417).

Les dix-huit textes de ce recueil, prolongés par un épilogue, ont été répartis en trois sections centrées successivement sur l'événement, les acteurs et la mémoire (L'historien et l'événement; Les Français dans la guerre; Écriture de l'histoire. Récits et enjeux mémoriels). La conception de l'événement que Pierre Laborie cherche à faire valoir dans des textes qui sont tous récents porte d'abord sur sa réception, mais surtout sur le fait que « pour beaucoup d'historiens du politique contemporain, il n'est pas toujours facile d'accepter l'idée que les ressorts de l'histoire tiennent autant, sinon plus, dans les reconstructions incessantes du réel que dans sa matérialité. » (p. 41); d'où cette formule du même auteur, rappelée dans une note (p. 452), qui estimait que « l'événement, c'est ce qui advient à ce qui est advenu... ». Ainsi, le regard historien évite de figer ses objets, tout comme il se démarque « de la *doxa* qui énonce partout la même affirmation

* Daniel Blatman, *The Death Marches : The final Phase of Nazi Genocide*, Cambridge, Mass, 2011.

posée comme irréfutable : pendant une trentaine d'années après la fin de la guerre, les Français [auraient] vécu avec la conviction que l'immense majorité d'entre eux avait résisté à l'occupant, avec le sentiment tranquilisant d'être sortis la tête haute d'une période éprouvante» (p. 61); vulgate remplacée ensuite par l'image d'un attentisme dominant à côté duquel la Résistance n'aurait pas pesé lourd; sauf qu'il est vain de vouloir quantifier un phénomène aussi complexe, mouvant à travers le temps et l'espace, mais aussi marqué par de l'ambivalence; sauf qu'une telle affirmation occultant le *non-consentement* de la société ne peut pas expliquer pourquoi la Résistance a perduré. En outre, «les acteurs sociaux sont des acteurs pluriels, les situations vécues ne sont jamais identiques et toute généralisation des comportements comporte le risque d'extrapolations hasardeuses» (p. 73).

La deuxième section, la plus longue, approfondit quelques aspects de ces comportements des Français pendant les années noires. Sur la défaite de 1940, qui est un événement majeur, une longue citation de Saint-Exupéry donne le ton : «Souvenir gluant, désordre inexprimable. Pagaille, immense pagaille. Innommable pagaille» (p. 126). Mais l'étendue de l'effondrement va ensuite être gommée, et le travail d'histoire consistera dès lors à comprendre comment cela a été possible, par quelles reconstructions et au prix de quelle négligence «de ce que fut le vécu des femmes et des hommes confrontés aux incertitudes

de leur propre présent» (p. 132). Les textes de Laborie évoquent aussi en particulier les commémorations de 1914-1918 sous Vichy et l'Occupation, notamment le fameux défilé d'Oyonnax du 11 novembre 1943, mais aussi la lettre pastorale de Mgr Saliège de l'année précédente, ainsi que l'effet sur la population de l'existence des maquis : ceux-ci «ont provoqué ou accéléré des prises de conscience collectives décisives, écrit-il, ils ont contribué à faire émerger la signification claire d'une participation aux luttes pour la libération du pays.» Et ils ont contraint le régime de Vichy à «se laisser enfermer» dans le piège d'une répression «qui a précipité son rejet» (p. 209). Qu'en est-il alors de la nature de la Résistance? Entre les deux écueils d'une définition trop large et d'une conception trop étroite qui ne produiront jamais, ni l'une, ni l'autre, la moindre intelligibilité, un travail de conceptualisation s'impose pour tenter de savoir ce qu'elle a vraiment été. L'auteur propose alors quatre éléments de base pour une première ébauche de cette définition : l'idée de volontariat et d'engagement par une action subversive; la conscience de résister; l'impératif de transgression; la possibilité de motivations et d'objectifs multiples (p. 228). Toutefois, ni ces quatre éléments, ni la complexité du phénomène, n'empêchent de souligner que la Résistance a constitué un «fait moral», une «morale en action» (p. 233).

Les textes choisis pour ce recueil portent sur des thématiques sensibles qui permettent à Pierre Laborie

d'approfondir son propos. Parmi eux, le thème du rapport à la mort des résistants ou celui du silence et de son éloquence dans le contexte de l'Occupation. Ces réflexions invalident avec finesse les tentatives de réduire l'événement «aux seuls problèmes du nombre des acteurs, de l'efficacité militaire ou des ambitions et des dissensions politiques» (p. 250). Elles mènent à souligner combien «l'écriture de l'histoire implique l'invention *a posteriori* de notions ou même de mots que les contemporains n'ont jamais entendus ou lus. Leur emploi conditionne l'intelligence du passé [mais] pose presque autant de problèmes qu'il n'en résout» (p. 253). Or, une plongée dans les réalités subjectives de l'époque, à partir de ce pas de côté qui permet d'en mesurer toute l'étrangeté, donne la possibilité de mesurer combien le silence peut être aussi une façon de dire, tant il est vrai que «des solidarités collectives plus larges, au-delà des organisations structurées, ont pu se construire dans et par le silence» (p. 259).

La dernière section s'ouvre avec pertinence sur un texte fondateur, «Historiens sous haute surveillance», publié par Pierre Laborie en janvier 1994 dans la revue *Esprit*. Il inaugurerait alors ses travaux importants centrés sur le couple histoire-mémoire et sur les réflexions qu'il nécessite pour que ces deux entités ne soient plus si imbriquées. Ainsi, «le rôle de l'historien n'est pas seulement de distinguer la mémoire de l'histoire, de séparer le vrai du faux, mais de faire de cette mémoire un objet d'histoire,

de s'interroger sur l'usage éventuel du faux comme vrai et sur le sens que les acteurs veulent ainsi donner au passé et à leur passé» (p. 312). Plus loin, dans «Le chagrin et la mémoire», un texte inédit du tout début des années 1980, c'est en quelque sorte son livre ultérieur, *Le Chagrin et le Venin*, qui est annoncé avec cette première réflexion critique sur la réception, dix ans après sa sortie et juste après sa diffusion à la télévision, du film *Le Chagrin et la Pitié* de Marcel Ophüls. Plus encore, ce qui émerge ici, c'est la figure d'un historien qui s'efforce d'être à la fois un sauve-mémoire et un trouble-mémoire, double fonction qui n'est contradictoire qu'en apparence, comme l'est le penser-double que l'auteur mobilise dans ses analyses des comportements des acteurs de ces années troubles.

Événement, acteurs, mémoire : il est frappant de constater combien ces trois dimensions sont en réalité présentes tout au long de l'ouvrage, chacune dans chacune, et bien difficiles à distinguer : l'événement dépend de ses reconfigurations ultérieures, les acteurs ne peuvent pas se laisser enfermer dans des catégories closes, la mémoire nécessite un vrai travail critique tant il est vrai que «quand il s'agit des années noires, c'est le plus souvent une imagerie sommaire et passionnelle qui tient lieu de référence historique dans la mémoire des Français» (p. 291). Mais l'événement, les acteurs et la mémoire, même fortement imbriqués, ne permettent pas moins de proposer des regards complémentaires.

Le plus inédit arrive ensuite en fin de volume, avec «Une enfance, la mort, l'Histoire», un épilogue resté inachevé : «peu d'historiens, écrit Pierre Laborie dans ce texte tardif, ont échappé un jour ou l'autre à la question rituelle : pourquoi le choix de l'histoire ? Pour quelle histoire et avec quelles intentions ?» (p. 397). Il est en effet toujours intéressant de se demander quelle est l'éventuelle source d'inspiration d'une œuvre ; alors même qu'il est rarement donné aux lecteurs d'en percer le mystère. Laborie évoque ici, à ce propos, un rapport à la mort «qui s'est manifesté immédiatement sous la forme d'un questionnement le plus souvent inquiet». Il en déduit que «c'est sans doute là [qu'il a] commencé à découvrir [...] que les traces explicites ne disaient pas tout de la compréhension du passé, loin s'en faut» (p. 399). Et il introduit son récit par ces mots : «ce retour sur la mort comme expression intemporelle du passé au présent débouche ici sur ce qui pourrait être, en histoire, une esquisse du silence comme mode essentiel de présence au monde des acteurs sociaux» (p. 401). Arrive alors un souvenir d'enfance peu banal : cet enfant de chœur de 8 ans, vers Blagnac, dans le Lot, qui assiste à la veillée des corps martyrisés de très jeunes gens, jeunes résistants, assassinés par les Allemands, avant qu'ils soient inhumés. Quelques enfants, et parmi eux Pierre Laborie, ont assisté à la scène, sans doute pour

souligner, ou faire croire, que les vil-lageois, dans leur silence, n'agissaient ici que par compassion. Et cela a laissé des traces...

Il faut ainsi parcourir ce livre de bout en bout pour comprendre pourquoi l'œuvre de Laborie relève d'une réflexion historique si profonde. Certes, l'analyse de thèmes comme la mort ou le silence n'induit aucune superficialité. Mais l'histoire sensible, au fond, émerge plus facilement de ces inquiétudes qui rendent en même temps si vides de sens les approches quantitatives du politique qui figent les comportements dans des catégories fermées, qui occultent les imaginaires sociaux et leurs représentations. Au contraire, comme l'écrit Pierre Laborie dans une belle formule de synthèse, la mort «pose surtout l'immense problème du silence comme mode de réception qui donne sens à l'événement» (p. 400).

Ce livre est un livre d'histoire important, qui fera date. La qualité de sa composition et de sa présentation est à souligner. Il est toutefois regrettable que les notes de bas de pages de l'auteur y soient perdues sans aucun repère dans une longue annexe, comme s'il n'y avait pas d'intérêt particulier à les consulter ; bien au contraire, elles sont pleinement partie prenante des raisonnements de l'auteur et auraient mérité d'être plus accessibles.

Charles Heimberg

VIE ASSOCIATIVE

Nouvelles du monde associatif de la déportation

Fondation pour la mémoire de la déportation

Un nouveau partenariat

Au cours du mois d'avril 2019, des contacts ont été pris entre représentants de la Fondation et des Amis de la Fondation et représentants du Conseil économique, social et environnemental (CESE), dont le président, Patrick Bernasconi, a reçu Serge Wolikow, Yves Lescure et Luc Martin-Chauffier.

Au terme de cette rencontre, la décision commune a été prise de mettre au point une convention de partenariat entre le CESE et le tandem FMD/AFMD, qui sera signée au mois d'octobre prochain et prévoit des activités communes et des échanges d'informations entre institutions.

Plusieurs événements sont d'ores et déjà envisagés pour l'année 2020, dont une journée d'étude prévue pour la deuxième quinzaine du mois de janvier sur le thème des analogies et différences entre les crises des années 1930 et les crises actuelles.

Fin avril 2020, le CESE accueillera plusieurs expositions sur la fin des camps de concentration, dont ce sera le 75^e anniversaire. Il est projeté une série d'animations culturelles à l'occasion de l'inauguration de ces expositions, portant notamment sur les conditions du retour et les séquelles de la déportation chez les déportés.

Les rendez-vous de l'Histoire de Blois

En partenariat avec le carnet de recherche *À l'école de Clio. Histoire et didactique de l'histoire*, dont Charles Heimberg est le responsable, la Fondation organise

une table ronde à Blois à l'occasion des rendez-vous de l'Histoire dont le thème général est « l'Italie » pour l'édition 2019.

Le titre de cette table ronde est : « Histoire et mémoires de la criminalité "nazi-fasciste" et de la guerre de libération en Italie : où en est-on aujourd'hui ? »

L'histoire de l'Italie a été fortement marquée par vingt ans de fascisme et par la guerre. Les crimes de masse nazi-fascistes et les violences d'une guerre à la fois patriotique, antifasciste et sociale sont au cœur d'enjeux historiographiques et mémoriels, avec des tentatives récurrentes de banalisation ou d'occultation, et aussi des engagements constants pour l'histoire et la mémoire comme celui de l'Institut national Ferruccio Parri.

Un bilan de ce qu'il en est dans l'Italie d'aujourd'hui, et dans ses écoles, sera discuté autour d'une présentation de l'historien Claudio Silingardi, son directeur de 2012 à 2019.

30, bd des Invalides
75007 Paris
fondationmemoiredeportation.com
Tél. : 01 47 05 81 50 ou 01 47 05 81 27

Association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation

Mémoire et Vigilance
N° 86 (janvier-mars 2019)

Le dossier préparé et présenté par Odile Louage, présidente de la DT 59 et professeure d'histoire, dans ce numéro de *Mémoire et Vigilance*, retrace les étapes et évolutions de l'enseignement de la Seconde Guerre mondiale

dans les programmes des lycées et collèges. Particulièrement bien documenté, et mis en perspective, il permet de mieux saisir comment, d'un enseignement linéaire faisant appel à la mémoire et peu à la compréhension de l'histoire, l'institution éducative a progressivement modifié ses méthodes pédagogiques pour susciter chez les élèves le goût de la recherche et l'esprit critique. Pour tous les membres de notre réseau associatif, ce dossier constitue un document de référence à consulter avant toute démarche vers les établissements scolaires et les enseignants.

Le congrès de l'association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation s'est déroulé à Lyon les 17, 18 et 19 mai 2019. Il en sera rendu compte dans le prochain numéro de *Mémoire et Vigilance*.

31, bd Saint-Germain
75005 Paris
www.afmd.asso.fr
Tél. : 01 43 25 84 98

FNDIRP

Le Patriote Résistant
N° 941 (mai 2019)

La Fédération nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes a tenu son 41^e congrès à Compiègne du 16 au 19 mai 2019. Le choix du lieu n'est pas anodin, comme le rappelle Raymond Lovato dans l'éditorial de ce numéro 941 du *Patriote Résistant (PR)* intitulé « Compiègne, pour que l'oubli ne s'installe jamais », dans lequel il rappelle en particulier la venue d'Hitler et des hauts dignitaires nazis

qui l'accompagnaient pour la signature de l'armistice de juin 1940, puis la création qui suivit peu après du camp d'internement de Royallieu, plateforme de transit vers la déportation.

Une reproduction du témoignage du colonel Frédéric Henri Manhès, alors président de la FNDIRP, paru dans le *PR* de mai 1946, qui préparait le congrès de la Fédération tenu à Compiègne cette année-là, figure en page 5 du *PR* 941 : à lire sans modération.

Au fil des autres pages, on apprend que le Conseil de Paris a attribué le nom de Marielle Franco, conseillère municipale afro-brésilienne du parti de gauche PSOL, féministe et lesbienne, assassinée à Rio de Janeiro en mars 2018, au Balcon vert, espace public situé au-dessus de la gare de l'Est.

Julien Le Gros, rédacteur en chef du *PR*, rend compte en page 9 du colloque organisé le 9 mars dernier à la mairie de Montreuil, par l'association Promnésie et l'association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation, marqué par la présence et l'intervention de Raymond Gureme, ancien interné nomade en France sous Vichy, et de l'historien Ilse About (dont l'intervention à l'EHESS, lors de la journée d'étude organisée par la FMD, est publiée dans ce numéro-ci d'*En Jeu*).

Pages 14 et 15, Jean-Luc Bellanger signe une chronique intitulée « Un voisinage difficile », traitant de la coexistence des habitants des villes associées aux camps de concentration de l'ère hitlérienne, avec leur histoire. Aux exemples cités par l'auteur, on

pourrait ajouter le cas de la ville de Flossenbürg, dont le maire et les habitants cherchent tous les prétextes pour ne pas avoir de vestiges historiques du camp sous leurs yeux.

Page 15, François Mathieu rappelle ce que fut le camp-ghetto juif de Terezyn (Theresienstadt sous le Reich), à l'occasion de l'exposition qui a été présentée au Musée de la Résistance de la ville à Montauban en mai et juin 2019.

L'invité du mois, Pierre Perret, donne une interview dans laquelle il explique ses engagements et son combat de toujours contre le racisme (pages 23 et 24).

10, rue Leroux
75116 Paris
www.fndirp.asso.fr
Tél. : 01 44 17 37 38

Union des déportés d'Auschwitz (UDA)

Après Auschwitz N° 349 (printemps 2019)

Avec le soutien et en présence de Mme Geneviève Darrieusecq, secrétaire d'État auprès de la ministre des armées, l'UDA a organisé en partenariat avec France 3 une séance inédite de témoignages en « streaming », avec la participation de Vincent Duclert, IGEN, président de la Mission ministérielle d'étude sur la recherche et l'enseignement des génocides, des crimes de masse et des violences extrêmes, chercheur au CESPRA-UMR8036.

150 établissements scolaires étaient reliés au direct et les élèves ont pu poser des questions en fin d'émission aux cinq déportés présents, rescapés

d'Auschwitz, de Birkenau et de Bergen-Belsen. Un récit détaillé de cet événement est proposé dans ce numéro.

L'UDA indique avoir adhéré à la Déclaration universelle des droits de l'humanité, rédigée à la demande du Président François Hollande lors de la COP21. Le texte de cette déclaration est reproduit en pages 6 et 7. À lire...

Sous la signature d'Annette Becker, professeure d'histoire contemporaine à l'université de Paris-Nanterre, on trouvera un rappel historique sur la naissance du concept de génocide conçu par Raphaël Lemkin en 1943. L'auteure retrace le cheminement intellectuel et les circonstances qui ont amené Lemkin à proposer le terme de génocide en droit pénal. Elle rappelle que le terme n'a pas été retenu par les juristes de Nuremberg, qui ont choisi de retenir celui de crime contre l'humanité.

Dans la bibliographie proposée par ce numéro, il convient de mentionner tout particulièrement le livre de Delphine Horvilleur, *Réflexion sur la question antisémite* (Grasset, 2019), ouvrage d'une actualité brûlante.

39, bd Beaumarchais
75003 Paris
Tél. : 01 49 96 48 48
www.uda-France.fr

Association française Buchenwald-Dora et Kommandos

Le Serment N° 373 (juin-juillet-août 2019)

Le numéro 373 s'ouvre par la publication de l'appel lancé par les comités internationaux des camps de concentration et d'extermination nazis, réunis

à Mauthausen en Autriche, du 23 au 26 mai 2019, à l'attention des parlementaires européens, mettant en garde contre les poussées d'extrême droite et le retour du racisme xénophobe en Europe.

Ce numéro rend compte des incidents suscités par la droite nationaliste polonaise, à l'occasion d'un colloque organisé à l'EHESS sur la « nouvelle école polonaise d'histoire de la Shoah ». L'un des objets d'étude portait sur la traque, le dépouillement et le meurtre d'habitants juifs de Pologne par leurs concitoyens non juifs, notamment dans les petites bourgades polonaises (NDLR : la Pologne n'a pas été le seul État européen où de tels événements se sont produits après la guerre). Les recherches menées sur ce sujet n'ont pas la faveur des milieux nationalistes polonais qui l'ont qualifié de scandale anti-polonais, et ont perturbé le colloque en tenant des propos antisémites. Des plaintes ont été déposées et le président de l'EHESS a saisi l'ambassadeur de Pologne. Ces faits doivent être connus et dénoncés. Ils constituent une atteinte intolérable à la liberté scientifique.

Une large place est faite ensuite aux récits des commémorations de la libération de Buchenwald et de ses Kommandos.

L'assemblée générale annuelle aura lieu le 25 novembre 2019 à la mairie du XX^e arrondissement de Paris.

3-5, rue de Vincennes
93100 Montreuil
Tél. : 01 43 62 62 04
asso-buchenwald-dora.com

Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen

Souvenons-nous, Oranienburg-Sachsenhausen N° 229 (mars 2019)

Le numéro de mars de l'Amicale est consacré en grande partie aux pèlerinages et voyages de mémoire vers les sites de mémoire et d'histoire situés à ou dans la périphérie de Berlin, avec de jeunes lycéens qui expriment leur ressenti et ce qu'ils ont retenu de l'histoire du camp de Sachsenhausen.

Quelques déportés sont présentés dans ce numéro ainsi que leurs écrits : Marcel Houdart, déporté en septembre 1944 à Sachsenhausen (matricule 97726), Marcel Suillerot déporté en janvier 1943 à Sachsenhausen (matricule 58337). Deux parcours, deux histoires qui ne se confondent pas.

Le congrès de l'Amicale est programmé du 20 au 22 septembre 2019 à Brive-La-Gaillarde (Corrèze).

77, av. Jean Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 42 45 74 88
www.campsachsenhausen.org

Amicale de Neuengamme

N'oublions jamais N° 242 (avril 2019)

Ce bulletin commence par un hommage à Henri Higelin, décédé en décembre 2018, déporté à Neuengamme en juin 1944 (matricule 34953), ancien ingénieur chez Gaz de France, qui venait de célébrer son centième anniversaire.

On trouvera également les comptes rendus des conseils d'administration du 8 décembre 2018 et du 16 mars 2019.

Le prochain congrès de l'Amicale aura lieu à Paris en 2020 sur une seule journée.

25, rue Marius Lacroix

17000 La Rochelle

www.campneuengamme.org

Amicale de Ravensbrück

Ravensbrück

N° 202 (2^e trimestre 2019)

Après l'éditorial pointant, comme la plupart des éditoriaux en ce moment, les dangers du regain d'influence des nationalismes xénophobes, le numéro 202 livre quelques portraits de déportées résistantes :

- Denise Dumas-Risch Breton (Ravensbrück 1944, matricule 27528),
- Renée Cesbron-Sarrelabout (Ravensbrück 1944, matricule 27621),
- Nicole Joubert Vedrines Rambure (Ravensbrück 1944, matricule 39105),
- Neus Català (Ravensbrück 1944, matricule 27534).

Suit le rapport moral et d'activités 2018 de l'association, mentionnant notamment l'implication de l'Amicale dans le dossier du devenir encore incertain du Fort de Romainville. Puis il y a un compte rendu (pluriel) du voyage de mémoire 2019 à Ravensbrück.

À signaler pour 2020, le projet de l'Amicale de faire procéder à la traduction en allemand du livre *Les Françaises à Ravensbrück*, document exceptionnel écrit par un collectif de déportées avec un souci accompli de vérité, d'objectivité et de vérification des sources, témoignages, dates et données diverses.

10, rue Leroux
75116 PARIS
Tél. : 01 44 17 38 29

Amicale de Flossenbürg et Kommandos

Après la démission du président Michel Clisson, dont nous tenons à saluer le courage, le combat acharné pour la préservation des vestiges du camp de Flossenbürg et le remarquable travail historique sur les déportés français de Flossenbürg qu'il poursuit malgré tout, la revue de l'Amicale a cessé temporairement de paraître.

30, bd des Invalides
75007 Paris
www.deportes-flossenbourg.com

Amicale du camp de Gurs

Gurs souvenez-vous

N° 154 (mars 2019)

Dans son éditorial, le président Laufer dénonce les formes nouvelles d'antisémitisme qui se manifestent en France et met en garde contre les partis de la haine «qui menacent notre démocratie».

Un hommage particulier est rendu à la figure de Paul Niedermann, l'un des plus actifs membres de l'Amicale, originaire de Bade d'où il fut expulsé à 13 ans par les nazis avec sa famille, pour se retrouver au camp de Gurs. Ses parents sont déportés à Auschwitz, son frère parvient à rejoindre les États Unis, lui-même, envoyé à Izieu, échappera par un concours de circonstances extraordinaire à la rafle des enfants orchestrée par Klaus Barbie. Il fut témoin au procès Barbie.

Le descriptif des dons récents faits à l'Amicale pour le futur mémorial du camp est toujours passionnant à lire : un coffret à lettres ayant appartenu à un Espagnol, en bois sculpté dont le couvercle porte la mention «Reuerdo de Gurs. 1939» ; un recueil de gravures intitulé «Grigore», réalisées par le Roumain Gheza Vida, sculpteur et graveur renommé, qui combattit dans les Brigades internationales, qui fut interné à Gurs après la «Retirada» puis, ayant réussi à changer d'identité, fut envoyé en Allemagne comme travailleur forcé d'où il put regagner son pays à la fin de la guerre. Autour de son héros «Grigore», qui symbolise la résistance au fascisme et au nazisme, il évoque des scènes de la vie quotidienne à Gurs : barbelés, transferts, froid, travaux, parties de dés, enterrement d'un interné décédé...

Enfin, ce numéro reproduit la première partie du tapuscrit du témoignage de Joseph Oller, interné à Gurs en 1939 puis de juin 1940 à juin 1941. Ce document écrit à la demande de ses enfants retrace son parcours de Barcelone (janvier 1939) à Bagnères-de-Bigorre (juin 1945).

www.campgurs.com

Association nationale pour la Mémoire des Résistants et Patriotes emprisonnés à Eysses

Unis comme à Eysses

N° 289 (juillet, août, septembre 2019)

L'Association se félicite en premier lieu de l'accès au mur des fusillés, devenu enfin possible, par des élèves d'un collège de Penne d'Agenais,

aboutissement d'un long combat mené avec détermination par les anciens prisonniers et déportés d'Eysses et leur association.

Le bulletin rend compte ensuite de l'hommage de la Ville de Paris à Léopold Rabinovitch, ancien FTP-MOI, arrêté à Lyon en août 1943, transféré à la Centrale d'Eysses où il participa activement à la tentative d'évasion, puis déporté à Dachau. Une plaque a été apposée, évoquant sa mémoire sur l'immeuble où il résida jusqu'à son décès en 2009.

Enfin, le compte rendu des cérémonies commémoratives de la libération du camp de Dachau et de l'assemblée générale du comité international de Dachau tiennent une place particulière dans ce bulletin, avant les traditionnelles informations relatives à l'engagement de jeunes collégiens dans les commémorations et hommages divers aux résistants d'Eysses.

www.eysses.fr

10, rue Leroux

75116 Paris

Tél. : 01 44 17 38 27 (le jeudi matin)

Société des familles et amis de l'ADIR (SFAADIR)

La lettre de la SFAADIR

N° 14 (avril 2019)

Après un hommage à quelques femmes résistantes de confession protestante, dont Yvonne Kocher, Heidi Hautval, Yvonne Oddon, Jane Sivadon, Marie Fillet-Medard, Hélène Roederer, Irène Delmas, Lou Blaser et Gabrielle Ferrier-Cavaillès, par Jacqueline Fleury, le bulletin rend compte de l'assemblée

générale de l'association qui a eu lieu le 23 juin 2018.

Parmi les informations communiquées notons la nomination de Sylvie Zaidman comme directrice des deux musées, Général Leclerc-Libération de Paris et Jean Moulin, qui succède à Christine Lévisse-Touzé, et le renouveau intervenu au sein du Comité international de Ravensbrück, lors de sa réunion à Varsovie du 15 au 19 juin 2018.

Suivent quelques informations sur le Concours national de la Résistance et de la Déportation, où s'exprime à nouveau le vœu de l'association de voir le thème «Femmes en Résistance» retenu. Le bulletin fait une brève incursion au Centre d'histoire et de mémoire du Pas-de-Calais de la Coupole.

**c/o Mme Claude du Granrut
28, rue de Montpensier
75001 Paris**

Contribuer à la revue

Articles

La revue prendra en compte et pourra publier des articles sur des sujets autres que ceux des dossiers thématiques, à condition qu'ils s'inscrivent dans le champ d'étude des grands conflits contemporains (de la répression et de massacres de masse, notamment) et de leurs enjeux interprétatifs sur le plan historiographique et des sciences sociales.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous rapporter à la plateforme éditoriale de la revue publiée dans le premier numéro, paru en juin 2013. La plateforme est consultable sur internet, à l'adresse suivante :

<http://fondationmemoiredeportation.com>

Comptes rendus de lecture

Vous pouvez également nous faire parvenir le compte rendu critique d'un ouvrage (15 000 à 20 000 signes) dont la thématique est en lien avec la plateforme éditoriale. Après expertise, il pourra être intégré dans la rubrique « Comptes rendus » de la revue.

La charte rédactionnelle est également consultable sur internet.

Thématiques et calendrier des numéros à venir

Si vous souhaitez participer à un des numéros à venir, veuillez nous faire parvenir vos propositions par mail (revue.en.jeu@gmail.com). Elles seront expertisées par le comité de rédaction.

Thèmes à venir :

Écriture non académique de l'histoire

Associations d'anciens déportés

Varia...

Comment se procurer la revue

ABONNEMENT ANNUEL - 2 NUMÉROS

Prix (frais de port inclus) : **30 €**

Règlement :

- **par virement direct** en indiquant l'objet : «ABONNEMENT REVUE EN JEU »

Compte La Banque Postale

Code IBAN : FR82 2004 1000 0119 5002 3W02 060

Code BIC : PSSTFRPPPAR

ou

- **par chèque**, à l'ordre de la Fondation pour la mémoire de la déportation.

ACHAT À L'UNITÉ

Prix au numéro : **17 €**

La revue *En Jeu* est désormais disponible en librairie.

Diffusion : PUS.

Fondation pour la mémoire de la déportation

30, bd des Invalides - 75007 Paris

email : revue.en.jeu@gmail.com - tél. : 01 47 05 81 26.

<https://fondationmemoiredeportation.com>

NOTE : Si vous avez reçu ce numéro de la revue à titre gracieux, c'est pour vous la faire connaître et, si possible, vous donner envie de vous abonner, car ce service gratuit ne pourra hélas pas être prolongé.

Il convient alors simplement d'envoyer au siège de la Fondation (à l'adresse ci-dessus) un chèque de 30 € libellé à l'ordre de la Fondation pour la mémoire de la déportation, en précisant au dos du chèque « pour abonnement à la revue *En Jeu* cycle 2018-2019 ». Merci de votre attention.